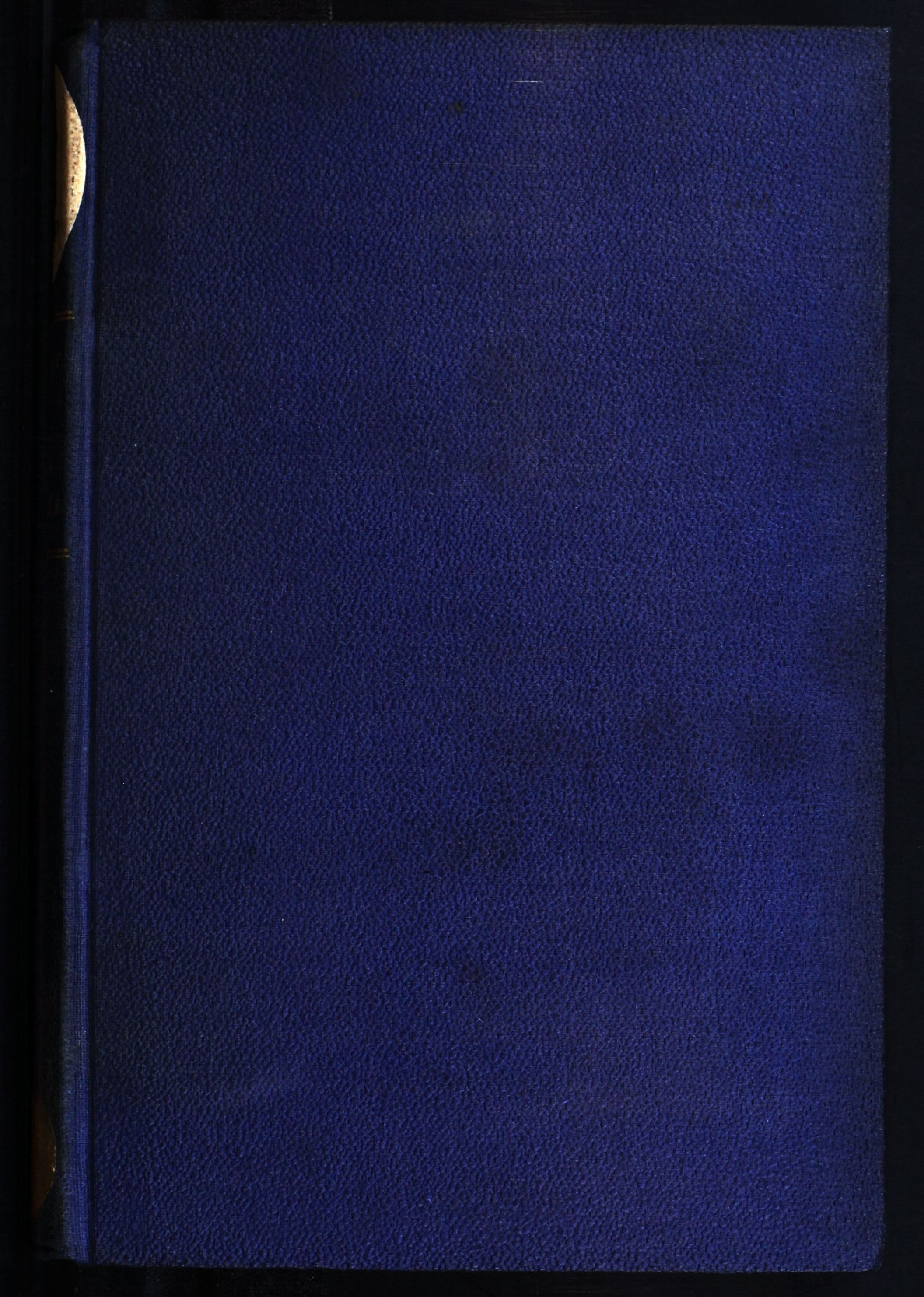
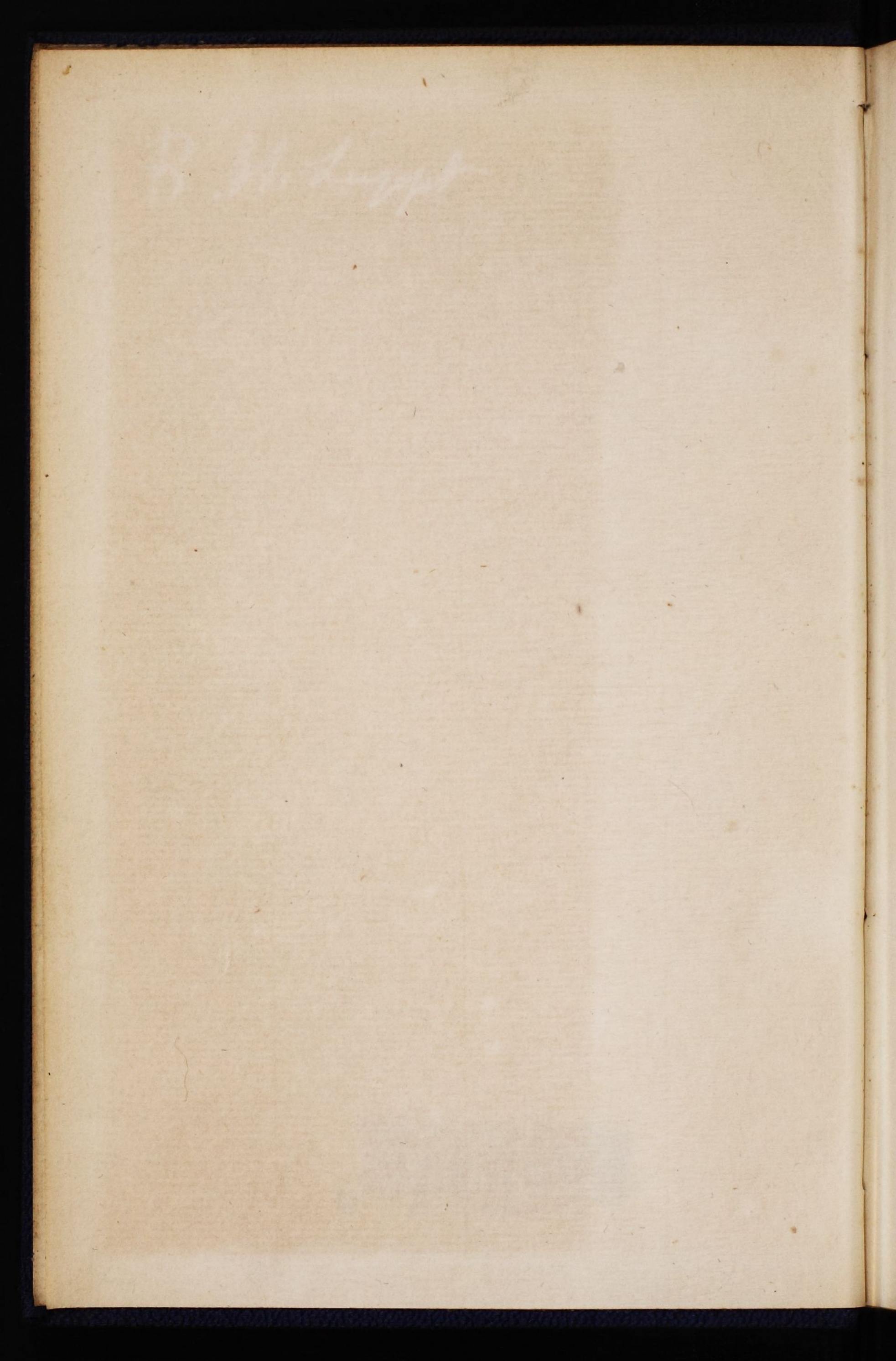
CONSTANT

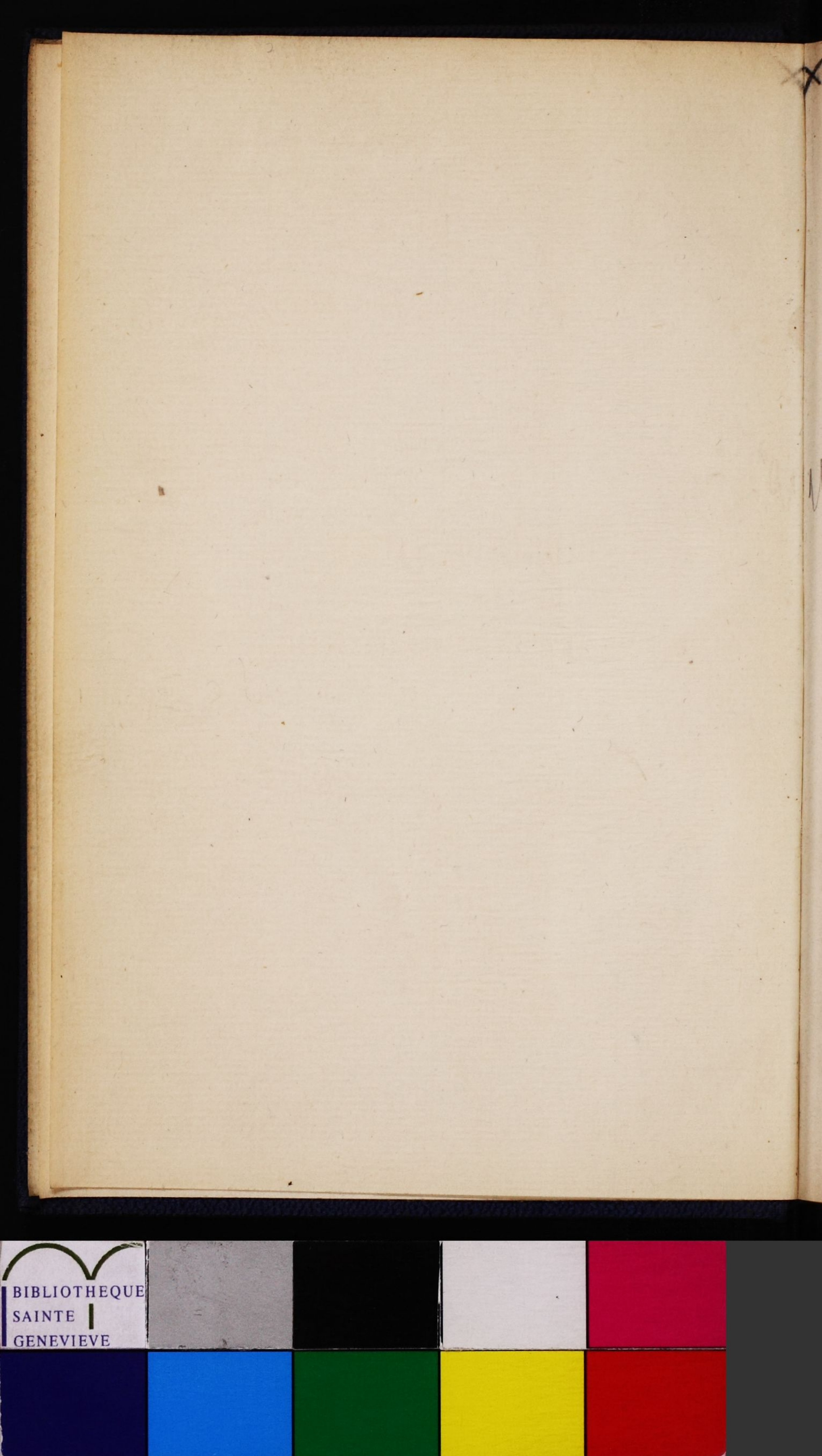
LA
BIBLE
MUTILÉE






BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIEVE
D
910 01025041 9




BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

LA

BIBLE MUTILÉE

PROFANÉE, ET CONTREDITE PAR LES PROTESTANTS.

LA

BIBLE MUTILÉE,

PROFANÉE ET CONTREDITE PAR LES PROTESTANTS

OU

OPPOSITION RADICALE ENTRE L'ÉCRITURE-SAINTE ET LE PROTESTANTISME

PAR

L'ABBÉ J.-M. CONSTANT

Docteur en Théologie

Auteur de l'*Histoire et l'Infaillibilité des Papes*

SECONDE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

Ceux qui ont formé le projet de changer l'enseignement se sont vus forcés d'en changer aussi les sources.

(TERTULLIEN. *De Præscript.* 38.)



AVIGNON

IMPRIMERIE SEGUIN FRÈRES

rue Bouquerie, 13

1878

INTRODUCTION.

La Bible est l'unique règle de foi, chacun a le droit de l'interpréter, tous doivent la lire : tel est le principe fondamental de la Réforme. En vain les écrivains catholiques en ont-ils démontré cent fois la fausseté au triple point de vue de la révélation, de la raison et de l'expérience. En vain les dissidents eux-mêmes l'ont-ils abandonné à diverses reprises depuis Muncer et Stork, s'écriant, du vivant même de Luther : *Bibel*, *Babel*, jusqu'aux ministres Claude et Jurieu, enseignant que les vérités chrétiennes se font sentir d'elles-mêmes, et que le fidèle, pour former sa foi, n'a pas besoin de l'Écriture sainte. Nous le voyons reproduit, soutenu et développé dans une foule d'ouvrages protestants récemment publiés.

« Les Écritures suffisent à elles seules, dit M. Monod, pour nous faire connaître la vérité, et il ne faut rien écouter au delà de ce qui est écrit (1). »

« Selon nous, le Saint-Esprit parle directement à chaque fidèle. C'est une incrédulité de cœur que de traiter avec l'homme plutôt qu'avec Dieu (2). »

« Qu'on sache lire, s'écrie Mme de Gasparin, qu'on possède la Bible, et la Réforme se fera toute seule (3). »

« C'est le livre de Dieu, dit le docteur Malan ; c'est cette Bible que le Protestantisme a pris dans tous les temps et dans tous les lieux pour l'unique fondement de sa foi, pour la seule règle de sa discipline (4). »

L'Église, d'après Schérer, ne saurait avoir pour nous d'autorité immédiate, et l'Écriture reste la véritable autorité dogmatique pour la science comme pour l'Église elle-même (5).

(1) Monod, *Lucile* ou la lecture de la Bible (182).
(2) Monod, *Lucile*, 159, 273, 184.
(3) *Journal d'un voyage au Levant*, III, 225,
(4) Malan, *Pourrais-je jamais*, etc. 80.
(5) Schérer, *Dogmatique de l'Église réformée*, 28.

Oster, dans un livre qui a pour but d'établir « le droit pour tout homme de lire la Bible, » prétend que l'Écriture sainte « nous donne de l'histoire juste assez pour comprendre la doctrine, et de doctrine, juste assez pour comprendre l'histoire, et ni plus ni moins d'éléments de culte qu'il n'en faut pour exprimer toutes les parties de la doctrine en formes extérieures. « La Bible, ajoute-t-il, ne trouve point de caste qui ait le privilége de comprendre le mystère de la religion divine. (1) »

L'ensemble des écrits du christianisme, assure un membre du grand Conseil suisse, se trouve dans la Bible, non ailleurs (2).

La tradition dogmatique, lisons-nous dans l'*Avertissement* de Girod, ne peut se concilier avec les Écritures qui se déclarent elles-mêmes suffisantes (3).

D'autres enseignent que le droit de prononcer sur la fidélité de la traduction et sur le sens des

(1) Oster, *Le droit de l'homme de lire la Bible*. 17, et passim.

(2) Laharpe Baudry, *La religion du cœur*, 343.

(3) Girod, *Avertissement*.

Écritures a été donné à chaque fidèle (1); que la liberté d'adopter ou de rejeter telle ou telle croyance, selon qu'il la trouve ou non renfermée dans les Écritures, est un des principes essentiels du Protestantisme (2) ; que les Apôtres ont consigné dans leurs écrits les vérités nécessaires au salut, et qu'on ne doit rien y ajouter, rien en retrancher (3). Dumoulin avait déjà dit : « D'autant que la parole de Dieu est la règle de toute vérité contenant tout ce qui est nécessaire au service de Dieu et à notre salut, il n'est loisible aux hommes ni même aux anges d'y ajouter, diminuer ou changer (4). »

« La parole de Dieu, dit M. Blanc, est la seule base de notre loi et l'unique règle de nos mœurs (5); je fonde ma foi sur la Bible et rien que sur la Bible; (6) la Bible, voilè notre juge, comparaissons

(1) Panchaud, II lettres, 31.
(2) Martin Paschoud, *Liberté, vérité, charité*, 6.
(3) Barck, *Histoire de l'Église chrétienne*, c. 22.
(4) Dumoulin, *Bouclier de la foi*, 184, 70.
(5) Blanc, *Lettre à l'abbé Guyon*, 3.
(6) Blanc, *De la prét. préem. du pape*, 26.

devant elle et écoutons-la, qu'elle prononce. (1) »
Ce sont presque les paroles de Calvin : « C'est une doctrine arrêtée qu'il n'y a de doctrine qui mérite foi que celle que nous trouvons fondée sur l'Écriture (2). » C'est pour multiplier les conversions à cette doctrine sans doute que les Protestants anglais consacrent chaque année des millions à répandre des Bibles.

Le démêlé qui a eu lieu récemment en Angleterre entre le docteur Colenço et les représentants de l'Église nationale nous fournit une nouvelle preuve de la ténacité avec laquelle les Protestants persistent à prétendre que la parole de Dieu écrite doit être réellement la vraie règle de leur croyance. L'évêque missionnaire est venu à Londres publier ses travaux sur l'Écriture sainte en général et sur le *Pentateuque* en particulier. Il prétend que l'authenticité des livres de Moïse ne peut supporter la critique ; que la Bible est un livre purement hu-

(1) Le pasteur Barry, *Semaine religieuse de Nîmes*, février 1869.
(2) Calvin. *Comm. in c.* 18, Act. Apost.

main ; que le traduire dans certaines langues vivantes est chose impossible et que sa lecture, loin de contribuer à la conversion des infidèles, l'a souvent retardée, quelquefois empêchée. Un émoi général s'est emparé de ses compatriotes ; on a crié au scandale ; des pétitions ont été adressées à la Chambre pour obtenir des mesures de répression contre un enseignement qui, en niant l'autorité de l'Écriture sainte, renverserait les fondements de l'Église anglicane.

C'est qu'en effet en Angleterre, dans toutes les chaires de l'enseignement officiel, on professe que la Bible est la seule règle de foi pour un chrétien.

« *La Bible* est *la seule autorité divine*. Si l'Écriture sainte revendique une autorité divine, elle le fait d'une manière absolue et pour elle seule. Elle n'est pas *une* règle, elle est *la* règle de la foi et des œuvres. Les fidèles sont exhortés dans l'Écriture à soumettre toutes les doctrines qui leur sont présentées et leur caractère propre au témoignage de la vérité scripturaire. » (1)

(1) J. Angus, le *Manuel de la Bible*, introduction à l'Écri-

La Bible, toute la Bible, rien que la Bible, tell est donc aujourd'hui encore la devise, le mot d'ordre de la portion la plus saine du Protestantisme. Eh bien, nous acceptons le combat sur ce terrain. Il est faux que l'Écriture soit la seule et suprême règle de foi ; mais en serait-il ainsi, il n'est malheureusement que trop vrai que les Protestants ne l'ont, ni toujours conservée, ni toujours respectée et suivie comme ils se glorifient de l'avoir fait. Le but de cet ouvrage est de prouver qu'au contraire :

1° Ils l'ont mutilée,

2° Ils l'ont profanée,

3° Ils l'ont contredite.

ture sainte, traduit de l'anglais par A. Bost et E. Rochedieu, p. 67.

CHAPITRE PREMIER.

LA BIBLE MUTILÉE.

Marcion, le fer à la main au lieu de stylet, a mis en pièces toutes les Écritures pour donner du poids à son système. (Tertul. *de Prescript. c.* 38.)

I

Les 72 livres canoniques.

L'Écriture sainte pour un catholique se compose de soixante-et-douze livres, dont le lecteur nous permettra de rappeler ici les noms : La Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, qui, réunis, forment ce qu'on appelle le Pentateuque; Josué, le Livre des Juges, Ruth, les quatre Livres des Rois, les

deux des Paralipomènes, le premier d'Esdras et le second appelé Néhémias, Tobie, Judith, Esther, Job, le Psautier de David contenant cent cinquante Psaumes, les Paraboles, l'Ecclésiaste, Isaïe, Jérémie avec Baruch, Ézéchiel, Daniel, les douze petits Prophètes, savoir : Ozée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie, le 1er et le 2e des Machabées.

Ces 45 livres forment l'Ancien Testament ; le Nouveau se compose des vingt-sept suivants : les quatre Évangiles selon St. Mathieu, St. Marc, St. Luc et St. Jean, les Actes des Apôtres par St. Luc évangéliste, les quatorze Épîtres de St Paul, dont une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon, une aux Hébreux ; deux Epîtres de St. Pierre, trois de St. Jean, une de St. Jacques, une de St. Jude, et l'Apocalypse de St. Jean. « Si quelqu'un, dit le concile de Trente,

après avoir donné l'énumération que l'on vient de lire, ne reçoit pas pour sacrés et canoniques tous ces livres entiers avec tout ce qu'ils contiennent tels qu'ils sont en usage dans l'Église catholique et tels qu'ils sont dans l'ancienne édition Vulgate latine, ou méprise, en connaissance de cause et de propos délibéré, les traditions dont nous venons de parler, qu'il soit anathème (1)! »

Voici les considérations qui précèdent ce catalogue et fortifient cet anathème; ils méritent d'être mentionnés: « Le saint concile de Trente œcuménique et général, légitimement assemblé sous la conduite du St-Esprit, et présidé par les trois légats du Siége apostolique, ayant toujours devant les yeux, en travaillant à détruire toutes les erreurs, de conserver la pureté même de l'Évangile qui, après avoir été promis auparavant par les Prophètes dans la sainte Écriture, a été ensuite publié premièrement par la

(1) Concile de Trente, Sess. IV.

bouche de notre Seigneur J.-C. Fils de Dieu, et puis par les Apôtres, auxquels il a donné la mission de l'annoncer à tous les hommes, comme la source de toutes les vérités qui regardent le salut et le bon règlement des mœurs ; et considérant que cette vérité et cette règle de morale sont contenues dans les Livres écrits, ou sont écrites dans les traditions reçues par les Apôtres de la bouche de Jésus-Christ même, ou laissées par les mêmes Apôtres selon que le St-Esprit les a dictées, sont parvenues comme de main en main jusqu'à nous, le saint Concile, suivant l'exemple des Pères orthodoxes, reçoit tous les Livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, puisque le même Dieu est auteur de l'un et de l'autre, de même que les traditions qui regardent ou la foi ou les mœurs comme dictées de la bouche même de Jésus-Christ ou par le St Esprit et conservées dans l'Église catholique par une succession continue, et les embrasse avec un pareil respect et une égale piété, et, afin que personne ne puisse dou-

ter quels sont les Livres saints que le concile reçoit, il a voulu que le catalogue en fût inscrit dans ce décret selon qu'ils sont ici marqués... »

Ainsi donc tout membre de la religion catholique sait à quoi s'en tenir sur la nature, l'autorité, le nombre et l'étendue des Livres inspirés et qui, sainement et légitimement interprétés, sont une des sources de la foi. Examinons s'il en est de même pour le disciple de la Réforme.

II

Luther les réduit à 58, Calvin à 63, Grotius à 34, autres réductions.

Je remarque d'abord que Luther, de sa propre autorité, a, d'un trait de plume, rayé de l'ancien canon tous les Livres appelés par les Exégètes *Deutéro-canoniques,* c'est-à-dire, dans l'Ancien Testament, Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiaste, Baruch, les deux Livres des Machabées, et, dans le Nouveau, l'Épître de

St. Paul aux Hébreux, celle de St. Jacques, la 2e et la 3e de St. Jean, la dernière de St. Pierre et l'Apocalypse. Le novateur ne pouvait parvenir à concilier son enseignement avec la doctrine contenue dans ces Livres ; il prit le parti de leur refuser toute autorité. Les fragments Deutéro-canoniques du Livre de Daniel et d'Esther eurent le même sort, et ce dernier finit par être exclu en entier du canon. « Bien que les Juifs, dit Luther, regardent le Livre d'Esther comme canonique, c'est le plus digne, selon moi, d'être dépouillé de ce privilége. »

Calvin, à son tour, soumit à son examen privé la canonicité des Livres saints, et s'il trouva Luther trop sévère à l'égard des écrits apostoliques, il jugea, comme lui, qu'il fallait exclure du canon les Livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament.

L'exemple était donné ; les imitateurs devaient être nombreux. Les premiers disciples de Luther trouvent rationnel de ne compter comme canoniques que cinquante-sept Livres

au lieu de soixante-et-douze (1). « Sont apocryphes, dit Adam Francini, l'Épître des Hébreux, l'Épître de St. Jacques, la seconde et la troisième de St. Jean, la dernière de St. Pierre et le livre de l'Apocalypse (2) ». Muncer et les Anabaptistes dénient toute autorité au Livre des Psaumes ; Stork ne veut pas du Livre de Job ; Zwingle trouve des hyperboles dans l'Évangile de St. Mathieu (3) ; Bèze, des indécences dans celui de St. Jean ; Brunsfeld, des falsifications dans celui de St. Luc, et le même auteur ajoute que les autres évangiles n'ont pas été plus à l'abri des profanations des faux apôtres (4).

(1) Les éditeurs de la Bible publiée en 1526 à Amsterdam et à Cologne donnent un singulier motif de l'exclusion des Livres deutéro-canoniques. Si on les a séparés du reste des écrits bibliques, disent-ils, ce n'est pas pour que le lecteur les prenne à dégoût et les rejette, mais afin qu'ils puissent plus facilement les distinguer des autres, et aussi dans le but de rendre les volumes précédents plus minces, et par là plus commodes. *Biblia Antuerp et Colon.* 3, f. I. Canonicité, question de commodité, caprice de librairie ; pauvre raison humaine !

(2) *Margarita theologiæ*, 448.

(3) *De Provid. Dei*, 137.

(4) Dœllinger, *La Réforme*, II, 2.

Grotius va plus loin. Selon cet écrivain, les Livres historiques n'ont point été inspirés : les Prophéties de Baruch et l'histoire de Judith sont dépourvues d'authenticité; le Cantique des Cantiques n'est point divin ; la Sagesse, les quatre Évangiles, la première Épître de St. Jean ont été interpolés (1); les Psaumes et les autres Livres sapientiaux sont des ouvrages d'hommes recommandables par leur piété mais non inspirés d'une manière particulière par l'Esprit-Saint (2).

A ce compte, le canon des Écritures ne devait plus se composer ni de soixante-et-douze Livres, comme le dogme catholique l'enseigne, ni de soixante-trois, comme le voulait Calvin, ni de cinquante-huit, comme l'avait décidé Luther, mais de trente-quatre seulement.

Hélas! on ne devait pas s'arrêter dans cette voie ; le catalogue des Livres saints fut encore

(1) *Votum pro pace eccl.* tit. de can. script.
(2) *Discussion apologét.* Brivetioni,

raccourci. Salomon avoua sans restriction qu'il croyait que les Livres historiques du canon des Juifs avaient été écrits d'après des originaux d'une correction et d'une authenticité insuffisantes (1). Hobbes combattit l'authenticité des Livres de Josué, et des prophéties de Jonas et d'Amos. Leclére soutint que les prophètes prédisaient d'une manière divine mais écrivaient d'une manière humaine, et que les apôtres, en prêchant l'Évangile, ou en écrivant leurs ouvrages, n'ont pas été ordinairement inspirés ni pour les choses, ni pour les paroles.

III

Spinosa, Barclay, Canton, etc., les rejettent tous.

Mais voici d'autres critiques appliquant le principe de la Réforme dans toute son étendue. « La connaissance tout entière de l'Écriture Sainte, dit Spinosa, ne doit être demandée

(1) *Défense des sentiments sur l'histoire critique*, lettre IX

qu'à l'Écriture elle-même, et à elle seule (1), » et pour formuler cette demande, le juif, devenu protestant, ne veut employer que le secours de l'examen privé. Quel résultat a-t-il obtenu ? la suppression de toute canonicité. Le chapitre VIII du traité théologico-politique est consacré à faire voir que le Pentateuque et les Livres de Josué, des Juges, Ruth, Samuel et les quatre des Rois sont apocryphes. L'authenticité des autres Livres saints est successivement ébranlée ; ces écrits attribués aux prophètes ne sont que les reproductions infidèles d'anciens ouvrages perdus ; Ézéchiel n'est qu'un fragment ; Daniel, Esdras, Esther ne sont que de faux Livres fabriqués dans des vues perfides par des hommes qui appartenaient sans doute à la secte des Saducéens (2).

Schwenfeld, avant Spinosa, et après lui les Arminiens et les Quakers, en partant d'un prin-

(1) Spinosa, *Tract. theolog. politic.* (c. X).
(2) *Tract. theolog. politiq.* (c. IX).

cipe différent, aboutissaient au même résultat. Pour eux, il n'y a point de canon d'Écriture sainte; l'inspiration individuelle surpasse en autorité celle des Livres saints. La foi justifiante de Schwenfeld ne vient pas de la parole extérieure, mais de l'intérieure (1). « L'Écriture sainte, dit Barclay, nous montre où est la source de la vérité; mais elle n'est pas cette source; il ne faut donc pas qu'on la regarde comme telle ni la placer à la même hauteur que la règle la plus élevée de la foi et de la morale. Elle ne peut compter que pour une règle du second ordre et doit demeurer subordonnée à l'esprit (2) ». Canton, de la secte des Quakers, va plus loin encore : « Si tu ne connais, dit-il, d'autre lumière, d'autre règle et d'autre juge que l'Écriture, il n'est pas étonnant que tu sois encore dans les ténèbres (3). Enfin Thomas Munzer rejette l'Écriture comme une lettre

(1) Buchman, *Symbolique populaire*, 149.
(2) Buchman, *Symboligue populaire*, p. 150.
(3) *Protection des Innocents*, p. 38.

morte, et Baxtard, un des théologiens les plus renommés de l'Église presbytérienne d'Angleterre, soutient que l'intégrité de son canon n'intéresse pas l'affaire du salut, et son inspiration divine, la vertu de foi. « Encore que toute l'Écriture soit d'autorité divine, néanmoins, celui qui ne croit qu'un seul Livre qu contient la substance de la doctrine du salut peut être sauvé, et ceux qui ne prennent l'Écriture que comme des écrits de personnes honnêtes et pieuses, peuvent néanmoins avoir une foi divine et salutaire (1). »

Luther avait fait la première brèche au canon des Livres saints; Baxtard, Rink, Grotius, Leclère, l'avaient ébranlé dans son fondement ; Spinosa, Barclay, Canton, le démolirent de fond en comble, et l'on peut dire des Livres canoniques ce que Smolz a dit des doctrines : « Le protestantisme a poussé si loin le goût des réformes qu'il n'offre plus maintenant qu'une

(1) *Repos des saints*, 2 p. c. 3.

série de zéros sans chiffres rénumérateurs (1). »

Qu'on n'aille pas dire que ce résultat désastreux est dû à l'égarement de quelques esprits ; il est la conséquence naturelle du principe même de la Réforme. Rien ne peut résister à l'action dissolvante du libre examen; ce qui a eu lieu au XVIIe siècle s'est renouvelé dans les siècles suivants.

IV

Même désaccord dans les protestants modernes.

Les trois classes de critiques que nous venons de faire connaître se sont perpétuées au sein du protestantisme, et chacune d'elles aujourd'hui encore a ses représentants. Les pasteurs Moulinié, Décumbaz, Durand, Bungener, etc., se contentent de rejeter, à l'exemple de Dumoulin, les Livres et les fragments deutérocanoniques. Le docteur Angus admet tous les

(1) Hœninghaus, *Réforme contre la Réforme.*

livres antilogomènes ou deutéro-canoniques du nouveau Testament et soutient même que « l'hésitation qu'on avait mise à les recevoir est une preuve de plus du soin avec lequel fut formé et fermé le canon définitif de l'Église ; que la conviction universelle se prononçant à à leur faveur, après les premiers doutes, est à la fois une garantie et une preuve de plus de leur authenticité (1) » ; mais il traite d'apocryphes tous les livres deutéro-canoniques de l'ancien Testament.

Le professeur Cellerier ose mutiler la liste des proto-canoniques : « Dans l'Ancien Testament, dit-il, il est quelques ouvrages, comme l'Ecclésiaste, les Cantiques, qu'une critique impartiale ne peut tenir pour authentiques (2). » David, Georges Michaëlis, Twestin, Hannerau, plus exclusifs et plus sévères dans leur choix, retranchent du canon un grand nombre de Livres

(1) *Manuel de la Bible*, p. 12, 76, 80.
(2) *Manuel d'Herméneutique*, 251.

que les Juifs et les anciennes églises ont toujours révérés. Voici la liste des livres réprouvés par ce dernier, dans son *Manuel biblique*.

L'auteur explique d'abord ce qu'il entend par apocryphe et donne le nom des Livres qui, selon lui, méritent cette injurieuse qualification. « Les Livres apocryphes (cachés, incertains, douteux) sont ceux, dit-il, dont l'autorité divine n'est point prouvée et dont les auteurs sont inconnus. — Ce sont les suivants : Tobie, Judith, la Sapience dite de Salomon, l'Ecclésiastique, l addition aux Livres d'Esther, le Livre de Baruch, le cantique des trois jeunes Hébreux, l'histoire de Suzanne, l'histoire de l'idole de Bel et du Dragon, la prière de Manassé et les Livres des Machabées (1). »

Les passages suivants allongent, aux dépens du canon primitif, cette liste, qui semblait devoir s'arrêter là : « Les cinq derniers Livres, Daniel, Néhémie, Esther, Esdras et les chroni-

(1) Hannerau, *Manuel biblique.*

ques ne paraissent pas chez les Juifs de la même autorité que les autres. »

« Josué, le successeur de Moïse, ne saurait être l'auteur du Livre qui porte son nom. »

« Le récit en est puisé dans un livre poétique. »

« L'auteur des Juges est inconnu. »

« L'auteur et l'époque de la composition de Ruth sont également inconnus. »

« L'auteur inconnu des Chroniques paraît avoir fait un extrait de plusieurs grands ouvrages ; sa partialité et un assez grand nombre d'inexactitudes et de contradictions avec les autres Livres de l'Ancien Testament nous imposent la précaution de ne lui accorder une confiance entière que là où ils se trouvent d'accord avec les historiens sacrés. Il est possible que quelque fait historique que nous ignorons ait fourni le sujet du Livre d'Esther, mais s'il en est ainsi, la vérité a été singulièrement travestie par une foule de traditions et de fictions plus invraisemblables les unes que les autres. »

« L'histoire de Job n'est-elle qu'une fiction poétique, pur produit de l'imagination, ou rapporte-elle un fait vrai et historique ? Il faut se souvenir qu'il serait difficile d'écarter, d'une manière satisfaisante, toutes ces objections contre la vérité historique du Livre de Job. »

« Aucun autre Livre de l'Ancien Testament n'a donné plus de travail aux interprètes que l'Ecclésiaste. Sur aucun autre on n'a hasardé des hypothèses plus étranges et plus contradictoires. Le nom que porte l'auteur qui l'a composé, le but qu'il s'est proposé, le plan de l'ouvrage, tout enfin, dans ce livre, est obscur et énigmatique. »

« Comment a-t-on pu recevoir le Cantique des Cantiques au nombre des Livres sacrés destinés à servir aux fidèles de règle de foi et de conduite ? A cette question il n'y a qu'une réponse à donner, mais elle explique tout. Lorsque les Juifs formèrent le canon de leurs Livres sacrés, beaucoup d'ouvrages précieux s'étaient déjà perdus ; ils s'empressèrent donc de recueil-

lir tout ce qui se trouvait encore, principalement tout ce qui appartenait ou semblait appartenir à Salomon, ce roi si célèbre par sa sagesse, sans se mettre en peine d'examiner si le contenu de ces Livres était fait pour figurer parmi les Livres inspirés par le Très-Haut ; le Cantique des Cantiques se trouva placé à côté des Psaumes et des Prophètes. »

« Quel dommage qu'à côté de si grandes beautés et d'une morale si pure, le Livre de Tobie renferme tant de superstitions et de fables absurdes, de démons, de sorciers, d'exorcismes ! etc. »

« La fable, l'invraisemblance, les fautes les plus grossières, sous le rapport de l'histoire, de la géographie, de la chronologie etc., etc., se trouvent en si grand nombre dans le Livre de Judith qu'on ne saurait y voir le récit d'un fait historique. »

« Le Livre attribué à Baruch, l'ami du prophète Jérémie, occupe à juste titre sa place parmi les apocryphes. Il renferme un grand

nombre de faits invraisemblables et de fautes contre l'histoire. »

« Le Livre de Daniel est un tissu de fables, d'anecdotes et d'invraisemblances. »

« Nous ne possédons point les originaux des Livres du Nouveau Testament. Le plus ancien manuscrit qui soit parvenu jusqu'à nous, celui du Vatican à Rome, remonte au commencement du VIIe siècle après Jésus-Christ (1). »

On voit qu'en résumé cet auteur classique ne respecte guère que les Livres de Moïse, les Psaumes de David et quelques Prophéties. Astruc, au contraire, ne croit pas à l'authenticité et à l'intégrité du Pentateuque. « La Genèse telle que nous l'avons, dit-il, n'est pas de Moïse : elle renferme des répétitions choquantes, des antichronismes, des interpolations manifestes (2). » Le Livre des Psaumes, d'après Balhauser, est à rayer presque en entier du canon de l'Écriture.

(1) *Manuel biblique*, p. 30, 33, et suiv.
(2) *Conjectures sur la Genèse*, p. 431.

Et Lessing, Kopp, Niemenger, Eichorn et autres critiques allemands trouvent que les Évangiles ne doivent point y figurer par la raison que les documents primitifs consultés par St Mathieu, St Marc, St Luc, et même par St Jean, dit Vossius, ont été perdus, et qu'il est impossible, en conséquence, de savoir si les récits des quatre auteurs sont véridiques (1).

Les pasteurs Grandpierre, Monod, Merle d'Aubigné, de Pressensé admettent une espèce d'inspiration ; ils soutiennent qu'elle n'est pas littérale, qu'elle n'est pas absolue, qu'elle ne s'étend pas à tous les livres (2). M. Révillié ne croit pas qu'on détruise le christianisme en portant quelque atteinte à la théographie des saints Livres (3).

D'autres exégètes plus hardis encore émettent des principes qui tendent directement à détruire toute canonicité. D'après Colani, la

(1) Hornes, *Introduction*, II, 443.
(2) *Lien* nos de mai 1850.
(3) *Lien* nos d'octobre 1856.

Bible ne mérite aucune autorité, par la raison que son texte est plein de variantes, que son canon longtemps incertain a été clos trop tard, que ses écrivains ont commis des erreurs, enfin qu'elle renferme des livres et des passages immoraux (1). Selon Berthold et de Wette, le canon des Écritures a été fait peu à peu et à diverses époques, sans intention bien arrêtée et même par accident (2). Cellerier soutient que son auteur a pu se tromper. « La tradition des Juifs, dit-il, parle d'une succession de docteurs sous le nom de Grande Synagogue ; rien absolument n'en garantit l'infaillibilité (3). » Enfin Semler, le père des rationalistes, Barhdt, Corrodi, Schérer, Pilatte, Viguier, nient toute inspiration, et en détruisant ainsi la divinité des saints Livres, détruisent leur canonicité.

L'auteur de l'ouvrage intitulé : *La Bible mu-*

(1) *Le Protestantisme évangélique*, par F. Godet.

(2) Berthold. *Introduction*, 1, 70. — De Wette. *Introduction*, pag. 15, 14.

(3) Cellerier. *Introduction à l'Ancien Testament*, pag. 362.

tilée par les Protestants ou *Démonstration de la divinité des Écritures par la Réforme*, publié à Toulouse par les ordres de Mgr d'Astros, conclut que le protestantisme est une religion fausse par le seul fait qu'il retranche du canon divin sept Livres entiers et les fragments des deux autres. Qu'eût dit ce controversiste s'il eût vu les protestants nier l'un après l'autre tous les Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament (1) ?

V

Point de criterium de canonicité.

Non-seulement les protestants ignorent de quels Livres se composent le canon des Écritures, mais ils sont dépourvus de tout moyen efficace de l'apprendre.

(1) Harms, le protestant, disait qu'on pourrait écrire sur l'ongle du doigt les doctrines généralement reconnues par ses coreligionnaires; les Livres unanimement admis par eux comme canoniques tiendraient moins d'espace encore ; il n'y aurait rien à écrire.

Après avoir renié l'autorité de l'Église, ils se sont escrimés en vain à trouver un criterium de canonicité ; ils n'ont pu y parvenir.

Les uns veulent que l'unique témoin, le témoin nécessaire et irrécusable, soit la Synagogue, dépositaire et à la fois juge des Livres de l'Ancien Testament. « L'Église chrétienne, dit Leibnitz, ne reçoit rien de l'Ancien Testament dans son canon que l'Église du vieux Testament n'ait déjà reçu dans le sien (1). »

D'autres, doutant de l'infaillibilité de la Synagogue (2), dont le témoignage, du reste, ne peut avoir pour objet qu'une partie du canon, regardent « comme canoniques tous les Livres du Nouveau Testament, que les anciens ont admis comme tels (3), » et dont l'autorité n'a jamais été mise en doute dans l'Église (4). « Ils prétendent que dans les questions d'authenti-

(1) Leibnitz. *Lettres du 24 mai*, pag. 46.
(2) Cellerier. *Introduction à l'Ancien Testament*, 462.
(3) *Première confession écoss. de 1568.*
(4) *Confession de Wurtemberg, en 552.*

cité, de même que dans toutes les questions de fait, la vraie preuve est la preuve du fait, la preuve extérieure ou testimoniale, toutes les autres n'étant que secondaires (1). »

Celui-ci prétend que « la tradition est un secours et non pas un contrôle, que la preuve de l'inspiration de chaque Livre et par conséquent de la canonicité se trouve dans le Livre lui-même. (2) » Celui-là regarde la prophétie comme le meilleur fondement de la canonicité. « Nous recevons les Livres canoniques surtout parce qu'ils prouvent assez par eux-mêmes leur autorité divine; les aveugles mêmes peuvent voir clairement l'accomplissement des prophéties qu'ils contiennent (3). »

Beaucoup se défient de tout examen rationnel et se rapportent pour discerner la canonicité d'un Livre à l'opération du Saint-Esprit : « Que les fidèles aient le Saint-Esprit, dit M.

(1) Jalaguier. *De l'authenticité du N. T.*
(2) 1. Augus. *Manuel de la Bible*, pag. 77.
(3) *Confession de foi belge*, coll. confess. 21.

Monod, et ils n'auront besoin ni de l'espérance que peut donner le tribunal visible de M. Favien (de l'Église catholique), ni de l'autorité qu'il peut exercer, ni de l'unité qu'elle peut produire, ni du ministère pastoral qu'il autorise. Le Saint-Esprit seul répond à tout, et c'est en le recevant que vous verrez toutes vos difficultés s'évanouir (1). — « Nous connaissons être canoniques et règle très-certaine de notre foi non tant par le commun accord et consentement de l'Église que par le témoignage et intérieure persuasion du Saint-Esprit qui nous les fait discerner d'avec les autres Livres ecclésiastiques (2). » — « Ce ne sont pas les arguments humains qui peuvent prouver l'autorité des Écritures mais le témoignage écrit du Saint-Esprit (3). » C'est un point résolu, il n'y aura que celui que le Saint-Esprit aura en-

(1) A. Monod. *La Cité*, 366.
(2) Calvin. *Instit.* lib. I. c. 8 dt 7.
(3) *Confess. de foi de France*, de 1559, art. 4, Coll. Conf. t. 1.

seigné qui se reposera fermement sur la divinité des Écritures.

Il en est qui rejettent l'autorité des églises, le goût interne, la révélation de l'Esprit, le mérite intrinsèque des Livres saints et qui font reposer l'inspiration uniquement sur le témoignage même des Écritures. « Qu'on y prenne garde, l'entière divinité de telle ou telle parole des Écritures dépend à vos yeux, non de ce qu'elle se trouve dans le Livre des oracles de Dieu, mais de ce qu'elle présente à votre sagesse et à votre spiritualité certain caractère de spiritualité et de sagesse ; la sentence que vous portez ne peut pas toujours être tellement exempte d'hésitation que vous ne conserviez rien à son égard des doutes par lesquels vous aurez commencé. Il faudra donc que votre foi participe de votre incertitude, et qu'elle soit elle-même imparfaite, indécise, conditionnelle. Telle sentence, telle foi ; et telle foi, telle vie ; mais ce n'est pas là la foi, ce n'est pas là la vie des élus de Dieu.

« Même en présence des passages que vous aurez le plus admirés, vous n'aurez ni l'attitude ni le cœur d'un croyant. Comment cela se pourrait-il après que vous les aurez fait comparaître, comme le reste des Écritures, devant le tribunal de votre jugement, pour y être déclarés par vous divins, ou non divins, ou semi-divins ? Quelle peut être sur votre âme l'autorité d'une parole qui n'est infaillible pour vous, qu'en vertu de vous ? N'a-t-elle pas dû se présenter à votre barre à côté d'autres paroles du même livre que vous avez convaincues d'être humaines en tout ou en partie ? Votre esprit prendra-t-il donc sincèrement devant elle l'attitude honorable et permise d'un disciple, après avoir tenu celle d'un juge ? Cela n'est pas possible. L'obéissance que vous lui rendrez sera peut-être de l'acquiescement, jamais de la foi, de l'approbation, jamais de l'adoration.

« Vouloir établir l'entière inspiration des Écritures sur la considération de leur beauté, de leur constante sagesse, de leur prudence

prophétique et de tous ces caractères de divinité qu'y s'y révèlent, ce serait l'appuyer sur des raisonnements justes sans doute, mais contestables, ou du moins contestés. C'est aux seules déclarations de la sainte Ecriture que nous devons nous arrêter ; nous n'avons pas d'autre autorité pour les dogmes de notre foi, et la théopneustie est un de ces dogmes (1). »

L'auteur cite ensuite quelques-unes de ces déclarations dont voici les principales : « Toute écriture est théopneustique. » C'est la traduction qu'il donne de ce passage de la IIe Epitre à Timothée : Toute écriture inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour apprendre, etc. (1). « C'est poussés par l'Esprit-Saint que les saints hommes de Dieu ont parlé (2). La parole vint à Nathan : Dieu dit, etc. » M. Gaussen oublie que le passage de saint Paul doit se tra-

(1) *Théopneustie ou inspiration plénière des Saintes Écritures*, 46 et suiv.
(2) 2 *Tim.* III. 16.
(3) 1 *Petr.* I. 21.

duire ainsi : *Toute Ecriture, quand elle est inspirée,* et non *toute l'Ecriture est inspirée ;* que celui de saint Pierre ne nomme pas les saints hommes que le Saint-Esprit a poussés à écrire ou à parler ; que les paroles des prophètes ne s'appliquent qu'aux Livres qui les contiennent et non à tous ceux qui forment le canon ; et enfin que chercher dans l'Ecriture sainte des principes pour prouver l'inspiration de l'Ecriture sainte, c'est une pétition de principe, un contre-sens, un fallace d'accident et un cercle vicieux. Voilà donc toute l'argumentation du plus chaleureux défenseur de l'inspiration parmi les protestants !

VI

Bible complétement détruite.

Faut-il s'étonner après cela que les Livres saints aient été de leur part le but d'attaques si violentes et si fréquentes ? En ce moment, il n'est pas une seule partie de l'Ecriture qui n'ait

eu quelque outrage à subir ; pas un seul Livre dont on n'ait révoqué en doute ou l'authenticité, ou la véracité, ou l'intégrité. Qu'on lise le tableau suivant.

Ont été rejetés comme n'étant pas entièrement authentiques, véraces ou intègres, savoir :

Les Livres légaux ou Pentateuque, par Grotius, Leclerc, Spinosa, Hobbes, Pereyre, Hasse, Fulda, Nactigals, Wilson, Hartmann, Berthold, de Wette, Vater, Astruc, Bohlen, Lacène, Watke, Balhauser, Hannereau, Colenso.

Les Livres Deutero-canoniques, par Luther, Calvin, Adam Francini, Dumoulin, Claude Jurieu, Cellerier, Blanc, Malan, Bungener.

Les Livres historiques : Josué, par Hobbes, Pereyre, Balhauser, Hannereau, Lighfoot, Leclec.

Les Juges, par Spinosa, Hannereau, Balhauser.

Ruth, par Grotius, Leclerc, Spinosa, Hannereau, Berthold.

Les Rois, par Spinosa, Balhauser.

Les Paralipomènes, par Gésenius, de Wette, Gramberg.

Job, par Luther, Stork, Balhauser, Hannereau.

Esther, par Luther, Calvin, Coquerel, Cellerier, Storck, Hottinguer.

Esdras, par Spinosa, de Wette, Balhauser.

Les Livres sapientiaux : Les Psaumes, par Munier, Leclerc, Berthold, Colani, Balhauzer.

Les Proverbes, par Socin, Luther, Balhauser.

L'Eccclésiaste, par Luther, Grotius, Zerkel, Cellerier, Colani.

Le Cantique des Cantiques, par Grotius, Castalion, Michaélis, Balhauser, Hannereau, Colani, Jacobi, Cellerier.

Les Livres prophétiques : Isaïe, par Eichorn, de Wette, Baucer, Gésenius, Augusti, Berthold, Hirnzig, Kopp, Rosenmuler, Eisingen, Maurer.

Jérémie, par Payne, Michaélis, John, Bertholdt.

Baruch, par Grotius, Cappel, Eichorn, Berthold, de Wette.

Ezéchiel, par Œder, Vogel, Corrodi.

Daniel, par Collins, Semler, Laugerk, de Wette, Gésenius, Eichorn, Black, Michaélis, Kirms, William.

Joel, par Eichorn, Justi, Credner, de Wette.

Jonas, par Eichorn, Hermann, Grimm, Less, Rosenmuler.

Nahum, par Hartmann, Briensen.

Zacharie, par Berthold, Rosenmuler, Eichorn.

Tous les prophètes, par Grotius, Leclerc, Spinosa, Buttler, Midllelton, Kidder, Coleridge' Semler, Paulus, Corrodi, Balhauser, Berthold, Bauer, Ewold, Eichorn.

Les Évangiles : de saint Mathieu, par Cellerier, Michaélis, Neander, Norton.

De saint Marc, par Semler, Michaélis, Eichorn. Marsch, Bimsen.

De saint Luc, par Neger, Cellerier, Michaélis, Bimsen.

De saint Jean, par Togll, Ballestadt, Horst, Breschneider, Vossius.

Tous les Évangiles, par Brunsfeldt, Évanson, Herder, Hekermann, Grester, Paulus, Kinael, Ammon, Baur.

Les écrits apostoliques : les Actes des Apôtres, par Grotius, Leclerc, Michaélis, de Wette, Hilgenfed.

L'Épître aux Romains, par Rieuss.

La 1re aux Corinthiens, par de Gasparin, Monod.

Celle des Philippiens, par Kranse, Heinrichs.

Aux Thessalonniciens, par Shmidt.

La 1re à Timothée, par Schleimacher.

La 2e et celle à Tite, par Eichorn.

Celle aux Hébreux, par Luther, Francini, Grotius, Leclerc, Zwingle, Hammon, Michaélis, Wegscheider.

Les Épîtres de saint Paul en général, par Grotius, Leclerc, Collins, l'auteur du *Manuel de théologie protestante.*

La première Épître de saint Pierre, par Cludius, Eichorn.

La seconde, par Francini, Camerarius, Semler, Wendichmann, Leclerc, Macicoff.

La 3e de saint Jean, par Semler, Sandius. Scholz, Wolozagain, Westin, Lange, Cludius, Griebach.

Les deux dernières, par Luther, Francini, Grotius, Beck, Fischte, Bretchneider, Chemnitz.

L'Épître de saint Jacques, par Luther, Francini, Michaélis, Balten, Welker, Dahl.

L'Apocalypse de saint Jean, par Luther, Francini, Chemnitz, Grotius, Rosenmuler, Herdez, Hug, Eichorn, William.

Voilà des attaques de détail; en voici qui embrassent l'Écriture sainte tout entière.

Ont rejeté tous les Livres divins :

Les communistes Weitling, Owing, Weissaupt, Heintzen.

Les libéraux Holzman, Colani, Coquerel, Schérer, Steeg.

Les panthéistes Spinosa, Schelling, Fischte, Hégel.

Les incrédules Strauss, Gobat, Francz, Marc, Wislicin, Barhner, Wegscheider.

Les mythologues Baur, Thiess, Gabler, Flugge, Paulus, Hammon, de Wette, Weklein.

Les rationalistes Wescheider, Baugmartin, Wœlner, Reinahart, Augusti, Pecaut, Barhdt, Feurbach, Bunsen, Donaldium, Temple, Tojan, Collins, Wocston, Ernesti, Saintes, William, Pattison, Powel, Jowet, Semler, Wislicin, Grossemann, Ruppe, Edman, Mareinke, Rustig, Ewald, Schuster, Kunt, les pasteurs Pilatte, Viguier, Pélissier, Reviel, Bruch, Leblois.

Tous ces écrivains, dont nous venons de citer les noms, sont protestants ; tous, en soumettant la question de la canonicité des Livres saints à leur examen privé, ont fait une application légitime du principe fondamental de la Réforme. Plusieurs synodes protestants ont

gémi sur ce travail de destruction ; aucun n'a osé se prétendre le droit de l'arrêter.

Nous le répétons donc pour la troisième fois : le canon des Livres saints a été démoli pièce à pièce par la Réforme. « Marcion, le fer à la main au lieu de stylet, a mis en pièces toutes les Ecritures pour donner du poids à son système »; rien n'est resté debout de cet édifice sacré ; tout a été immolé dans cette hécatombe sacrilége. Si un libraire protestant voulait aujourd'hui publier une Bible et ne la composer que des Livres unanimement admis par ses coréligionnaires, il aurait juste zéro à imprimer.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LA BIBLE PROFANÉE.

L'un a corrompu le texte, l'autre le sens. (TERTULL. *De Prescript. c. 38.*)

I

Respect dû à la parole de Dieu.

Après avoir proclamé la divinité et la canonicité des Livres sacrés, le Concile de Trente, dans sa quatrième session, formula le décret suivant, d'abord pour indiquer quelle version devrait être regardée comme authentique et officielle, et ensuite pour régler l'usage que les chrétiens doivent faire de la parole de Dieu.

« Le même saint Concile, considérant qu'il

ne serait pas d'une petite utilité à l'Eglise de Dieu de faire connaître entre toutes les éditions latines des saints Livres qui se débitent aujourd'hui quelle est celle qui doit être tenue pour authentique (1), déclare et ordonne que cette même édition ancienne et Vulgate, qui a déjà été approuvée dans l'Église par le long usage de tant de siècles, doit être tenue pour authentique dans les thèses, la prédication, les explications et les leçons publiques ; et que personne, sous quelque prétexte que ce puisse être, n'ait assez de hardiesse ou de témérité pour la rejeter.

« De plus, pour arrêter et contenir les esprits inquiets et entreprenants, il ordonne que dans les choses de la foi ou de la morale, même en ce qui peut avoir relation au maintien

(1) Une version authentique est celle qui, dans les choses relatives à la foi, et aux mœurs représente suffisamment la substance et la force du texte inspiré.

Bellarmin, *Dissertation sur la Vulgate.*

Bossuet, *Instruction sur le N. T. de Trévoux.*

Glaire, *Introduction hist. et écrit. aux livres, etc.*

de la doctrine chrétienne, personne, se confiant en son propre jugement, n'ait l'audace de tirer l'Écriture sainte à son sens particulier ou de lui donner des interprétations contraires à celles que lui donne et lui a données la sainte mère l'Eglise, à qui il appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes Écritures, ou bien opposées aux sentiments unanimes des Pères, encore que ces interprétations ne dussent jamais être mises en lumières. Les contrevenants seront dénoncés aux ordinaires et soumis aux peines portées par le droit.

« Voulant aussi, comme il est juste et raisonnable, mettre des bornes en cette matière à la licence des imprimeurs qui maintenant, sans règles et sans mesures, croyant, pourvu qu'ils y trouvent leur compte, que tout leur est permis, non-seulement impriment sans permission des supérieurs ecclésiastiques les Livres mêmes de l'Écriture sainte avec des explications et des notes de toutes mains indiffé-

remment, supposant bien souvent le lieu de l'impression et souvent même le supprimant tout à fait, aussi bien que le nom de l'auteur, ce qui est encore un abus considérable ; mais qui se mêlent aussi de débiter au hasard et d'exposer en vente sans distinction toutes sortes sortes de livres ; le saint Concile a résolu et ordonné qu'au plus tôt l'Écriture sainte, particulièrement selon cette édition ancienne et Vulgate, soit imprimée le plus correctement qu'il soit possible, et qu'à l'avenir il ne soit permis à personne d'imprimer ou de faire imprimer aucuns Livres traitant des choses saintes sans le nom de l'auteur, ni même de les vendre ou de les garder chez soi s'ils n'ont été examinés auparavant et approuvés par l'Ordinaire, sous peine d'anathème et de l'amende pécuniaire portée au canon du dernier Concile de Latran ; et s'ils sont des réguliers, outre cet examen et cette approbation, ils seront encore obligés d'obtenir permission de leurs supérieurs, qui feront la revue de ces livres suivant

la forme de leurs statuts. Ceux qui les débiteront ou en feront courir en manuscrit sans être auparavant examinés et approuvés, seront sujets aux mêmes peines que les imprimeurs, et ceux qui les auront chez eux ou qui les liront, s'ils n'en déclarent les auteurs, seront eux-mêmes traités comme s'ils en étaient les auteurs propres. Cette approbation que nous désirons à tous les livres sera donnée par écrit et sera mise en vue à la tête de chaque livre, qu'ils soient imprimés ou écrits à la main, et le tout, c'est-à-dire tant l'examen que l'approbation, se fera gratuitement, afin qu'on n'approuve que ce qui mérite approbation et qu'on rejette ce qui devra être rejeté.

« Après cela, le saint Concile désirant encore réprouver cet abus insolent et téméraire d'employer et de détourner à toutes sortes d'usages profanes les paroles et les passages de l'Ecriture sainte, les faisant servir à des railleries, à des applications vaines et fabuleuses, à des flatteries, à des médisances et jusqu'à des supersti-

tions, des charmes impies et diaboliques, des divinations, des sortiléges et des libelles diffamatoires, ordonne et commande, pour abolir cette irrévérence et ce mépris des paroles saintes, et afin qu'à l'avenir personne ne soit assez hardi pour en abuser de cette manière ou de quelque autre que ce puisse être, que les évêques punissent toutes ces sortes de personnes par les peines de droit et autres, comme profanateurs et corrupteurs de la parole de Dieu (1). »

Dans la session suivante, le même Concile ordonne aux évêques, archevêques et autres ordinaires des diocèses, de prêcher souvent la parole de Dieu, de la faire lire pendant leurs repas, d'instituer des cours réguliers où l'on expliquera l'Écriture sainte, de faciliter l'accès de ces cours en les rendant complétement gratuits, de nommer des prédicateurs capables de faire connaître ce trésor au peuple chrétien.

(1) *Concil. Trid. sessio quarta, decr. de can. Script.*

Ces sages prescriptions ne sont pas nouvelles. Dépositaire et interprète de la parole de Dieu, l'Église catholique n'a jamais failli à la mission que lui imposait ce double titre. Toujours elle a veillé sur la pureté du texte, sur la fidélité des traductions. De peur de voir diminuer le trésor précieux qui lui a été confié, elle en recueille avec respect et amour les fragments contenus dans la Tradition. Elle recommande aux prêtres de les expliquer régulièrement aux fidèles ; elle veut que les uns et les autres ne l'emploient jamais qu'à des usages dignes, salutaires, convenables.

Quelle conduite différente va exciter notre tristesse et notre indignation ?

II

Livres saints mutilés.

La première profanation que les protestants ont fait subir à l'Écriture sainte consiste, comme nous venons de le voir, dans sa mutila-

tion. Nous avons distingué trois classes de critiques, selon la grandeur de la brèche que leurs attaques avaient faite aux saints canons ; nous n'aurions dû parler que d'une seule. Luther, arrachant une page à ce catalogue sacré, est aussi coupable que Neander le diminuant à son gré. Il en est des Livres saints comme des dogmes de la foi : le choix n'est pas permis. L'outrage infligé à une partie retombe sur le recueil tout entier. « Celui qui doute d'un seul article du Symbole est un hérétique en révolte contre le Christ et ses Apôtres et contre son Église, roc inébranlable de vérité (1) ; » ce sont les propres paroles de Luther que nous venons de citer. Un de ses disciples a prouvé en ces termes que lorsque la raison privée refuse l'inspiration divine à un seul passage, il en dépouille l'Écriture tout entière.

« Où s'arrêteront-ils dans ce chemin où ils sont entrés ? et par quelle raison y arrêteront-

(1) Audin, II. 219.

ils à leur tour ceux qui voudraient aller plus loin qu'eux ? Ils osent corriger une parole de la parole de Dieu ; de quel droit alors blâmeront-ils ceux qui voudraient y redresser le reste ? Êtres de trois jours, pendant qu'ils traversent cette terre en courant avec le Livre éternel de Dieu dans leurs mains, ils osent lui dire : Ceci, Seigneur, est digne de toi ; ceci n'est pas digne de toi. Ils prétendent trier eux-mêmes dans les oracles de Dieu, y faire une part à la folie de l'homme, y séparer d'avec la pensée de Dieu les ignorances d'Isaïe ou de Moïse, les préjugés de saint Pierre ou de saint Jude, le paralogisme de saint Paul, les superstitions de saint Jean ; lamentable témérité ! Nous leur répétons : Où s'arrêteront-ils dans ce travail funeste ? car ils vont se placer à la même table dont les Socin, les Grimaldi, les Priesley occupent un côté, et les Jean-Jacques, les Volney, les Dupuy, l'autre côté. Entre eux et Eichorn, entre eux et William Cobbett, entre eux et Strauss, où est la différence ?

Elle est dans l'espèce, elle n'est pas dans le genre ; elle est dans la quantité des imputations, des erreurs et des irrévérences, elle n'est pas dans la qualité ; il y a différence dans la hardiesse, il n'y en a point dans la profanation (1). »

III

Inspiration niée.

C'est bien pire lorsqu'on voit des protestants regarder le canon des Écritures comme un recueil de livres profanes, nier ou limiter son autorité, refuser aux auteurs sacrés toute inspiration ou soutenir que cette inspiration n'embrasse qu'une partie de l'Écriture. « Il est des Livres, dit Cellerier, comme Esdras et Néhémie, qui ne sont point présentés comme inspirés et qui n'y prétendent point (2). »

(1) Gaussen, *Théopneustie,* 293.
(2) *Manuel d'Herméneutique*, 251.

« Tout n'est pas également inspiré dans le sainte Bible, dit Twestin ; si l'on n'admet pas d'erreurs dans le détail des récits évangéliques, on se jette pour les expliquer dans des difficultés inextricables (1). »

D'après de Wette ;

» Ce n'est pas par inspiration du Saint-Esprit que les Livres ont été composés ; nous n'attribuons à leurs auteurs qu'une action divine de la nature, une puissance intérieure, semblable aux autres forces vitales de la nature (2). » Voilà les écrivains sacrés placés au-dessous de la sibylle antique, que Martial nous montre en communication spéciale avec un dieu qui lui inspire ce qu'elle doit dire :

Afflatam propiore deo et divina sonantem ;

tout au plus au rang des poëtes :

Ingenium cui sit, cui mens divinior,

selon l'expression d'Horace :

(1) *Vorlesurgen über die dogmatik*, I, 421.

(2) *Vorlesurgen über die dogmatik*, I, 424.

On trouve les mêmes idées dans *les Institutions* théologiques de Wegscheider, *la Dogmatique* de Baugmartin, les leçons de Rainahart, les brochures de Barhdt et les écrits de Schérer.

« Je pose en principe, lisons-nous dans Balhauser, que, pour qu'un Livre saint soit connu comme inspiré, il faut qu'il ait l'ordre et le sceau de Dieu pour pouvoir s'abriter au grand jour de la vérité, ce qui ne s'est jamais vu ni pour le recueil de l'Ancien Testament ni pour celui du Nouveau, parce que ni l'un ni l'autre ne sont la parole de Dieu et même ne pourraient l'être, parce que nécessairement elle se serait corrompue à travers les siècles, sur cette terre de mensonges et de misères. Mais seulement dans ces Livres se trouvent çà et là des paroles de Dieu comme retrouvées dans la ruine des siècles. J'ai démêlé la parole de Dieu des faillibilités humaines ; cela m'a suffi et suffira à celui qui a reçu dans son cœur cette

marque caractéristique des enfants de Dieu, l'amour de la vérité (1). »

Pour celui-ci, la doctrine de l'Ancien comme du Nouveau Testament est imparfaite (2).

Pour cet autre, il importe peu de savoir si un auteur cité est inspiré ou non, puisque, même dans cette hypothèse, il peut errer.

« L'inspiration dans l'homme ne préserve point de toute faiblesse. Si vous voulez trouver dans la Bible l'existence d'une infaillibilité absolue, mettez-vous à l'œuvre, vous aurez beaucoup à faire. Ce que vous ne pouvez faire honnêtement, c'est de fabriquer une foi avec le mélange impur de vos propres pensées et de faire violence en même temps et à celui qui veut croire et à celui qui veut raisonner (3). »

« L'autorité de la Bible, a écrit M. Athanase Coquerel, n'est point absolue parce que Dieu n'a pu rendre aucun homme omniscient ou in-

(1) Balhauser, *Crit. hist. de la Bible*, p. 2, c. 3.
(2) David Georges. *Mosheim*. II. 484.
(3) *Essais et revues*, par Temple William.

faillible. On ne peut nier que les Livres saints ne contiennent quelques contradictions et quelques erreurs de fait ; il y a un double danger d'exagérer l'autorité des écrivains sacrés (1). »

Luther, le premier, avait marché dans cette voie : « Moïse, dit-il, avait une langue, mais une langue embarrassée qui balbutiait, qui ne disait rien de clair ni d'éloquent, une langue qui ne disait rien de gracieux, mais une langue de colère, de mort et de péché. Recueillez toutes les paroles de sagesse de Moïse, des philosophes Gentils, et vous trouverez qu'elles n'expriment que l'idolâtrie ou que l'hypocrisie, ou que, si c'est en matière politique, c'est une sagesse de colère ; car la bile et le fiel débordent des Livres de Moïse (2). »

Il ne parle pas des Apôtres avec plus de respect. Il soutient que « Pierre, le plus grand des Apôtres, vivait et enseignait contrairement

(1) *Lien*, 6 mai 1853. *Affirmation chrétienne.*
(2) Luther, *In Psalm.* 45.

à la parole de Dieu (1) ; que St Jacques a écrit une épître de paille, etc. »

IV

Traductions infidèles.

Faut-il s'étonner, après cela, de rencontrer tant d'infidélités dans les traductions protestantes ? Comment avoir souci de rendre exactement un texte que l'on méprise ? « Si je puis me flatter, dit Luther, de réunir tous les dons nécessaires au traducteur d'une œuvre divine, j'ose dire que cette Bible allemande est plus claire et plus sûre que la Bible latine. Si la paresse et l'immobilité des imprimeurs ne vient gâter mon œuvre, je suis sûr qu'elle sera préférable à la version des Septante (2). »

(1) Luther, *Comm. in Epist. ad Gal.*
(2) Luther, *Bible. Préf.* Audin, II, 560.
Beaucoup de gens croient que c'est Luther qui, le premier, a traduit la Bible en langue vulgaire. C'est une erreur grossière ;

Hélas ! les imprimeurs ne manquèrent ni d'activité ni d'habileté ; mais leurs coreligionnaires eurent bientôt à signaler les défauts nombreux de l'œuvre qu'ils venaient de publier.

Osandre accusa Luther d'avoir falsifié la Bible. Munster le traita d'interprète ignorant et téméraire, qui voulut faire sa traduction sur le texte primitif qu'il ne connaissait pas suffisamment, et le força d'avouer qu'il avait été souvent trompé par les gloses des rabbins. Zwingle l'appela corrupteur adultère des saintes Écritures. Bauer affirme que sa version est

une foule de versions en langue moderne avaient été publiées avant :

3 en belge, dont celle de Cologne, publiée en 1476.
2 en espagnol, dont l'une faite en 1280.
2 en français, dont une connue sous le nom de Desmoulins.
1 en goth.
3 en italien, la plus ancienne en 1270.
1 en bohémien, publiée à Prague en 1488.
1 en anglais.
1 en anglo-saxon.
6 en allemand, la première connue en 800, la dernière à Mayence en 1402.

Voir Lelong, *Bibliotheca sacra*,

remplie d'erreurs ; Vincel, qu'elle corrompt, allonge ou mutile le texte primitif. Emser y relève quatorze cents hérésies ou mensonges ; Serrarius, deux mille passages altérés, dont mille dans le Nouveau Testament. Cochlée assure que les changements, les retranchements, les additions et les contre-sens y fourmillent (1). Enfin Philippe Mornixius soutient qu'aucune version ne s'écarte plus que celle de Luther du texte authentique (2).

Presque toutes ces altérations sont graves et portent sur des passages qui expriment un dogme ou un précepte de morale.

Citons quelques exemples :

St. Paul dit aux Romains : « Nous pensons que l'homme est justifié par la foi » (III,

(1) *Multa immulavit, multa decerpsit, multa addidit et in alium sensum.*

Cherubino, *Apparatus biblicus*, tom. IV, p. 157

Fl. Raymond, *De Orig, hæres*. I. t. c. 14.

(2) Ap. Luther, tom. II. *De sacram.*

Perrone, *le Protestantisme et la règle de foi*. III, p. 31.

28). Luther ajoute un mot qui modifie le sens et traduit : « Nous pensons que l'homme est justifié par la foi *seule.* »

St. Jacques avait dit : « Efforcez-vous de plus en plus d'affermir votre vocation et votre élection au ciel par les bonnes œuvres. » Luther retranche ce mot « par les bonnes œuvres. » — Protestants et catholiques lui demandèrent quel motif l'avait poussé à altérer ainsi le texte sacré : « J'ai ajouté le mot *seul*, dit-il, et il restera ; je le veux, je l'ordonne, que ma volonté serve de raison. » Au chapitre XV des Actes, vers. 41, il supprime cette phrase : « leur ordonnant de garder les préceptes des Apôtres. »

Nous lisons dans saint Jacques, IV, 6 : « C'est pourquoi Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. » Luther a omis ce passage. Il a encore retranché ces mots : « par les bonnes œuvres, » dans la seconde Épître de saint Pierre (II, 10), et ceux-ci : « abstenez-vous de la fornication, » qui se

lisent dans la seconde aux Thessaloniciens (IV, 3).

St. Jude avait écrit : « Dieu peut vous conserver sans péché ; » la version de Luther change le dernier mot et dit : « Dieu peut vous conserver sans tentation. »

L'oraison dominicale porte : « Que votre nom soit sanctifié ; » Luther traduit : « Ton nom est saint. » L'*Ave gratia plena* devient sous sa plume *Ave amabilis*, et l'*aliquod coinquinatum* de l'Apocalypse, excluant du ciel, se change en *nihil commune*. A chaque page on découvre la préoccupation du traducteur hérétique et du moine parjure à ses vœux qui soutenait l'inutilité des œuvres, le défaut de liberté dans l'homme et la licéité du vice impur.

On s'empressa de publier d'autres traductions, mais leurs auteurs ne se montrèrent ni plus respectueux pour le texte sacré ni plus habiles à le traduire. Calvin, dans son *Harmonie*, fait violence à la lettre de l'Évangile ; il se permet des transpositions, des additions au

texte sacré (1). Les versions de Munster, de Châtillon, de Léon, de Juda, de Tremelius, présentent une foule d'altérations. Luther traitait de fous et de démons ceux qui avaient aidé Zwingle dans sa traduction de la Bible. La traduction d'Œcolampade est condamnée par Bèze ; celle de Bèze est réprouvée par Castillon. Diodati intercale dans la sienne tout ce qui peut favoriser ses erreurs (2). La version calviniste de René Benoît est censurée à son apparition par la Faculté de Théologie de Paris (3). Le Père Coton et Niquet recueillent par centaines les altérations dont fourmillent les diverses éditions publiées en langue vulgaire à Genève, depuis Calvin jusqu'à l'année 1690 (4), et celles d'Angleterre ne sont pas plus fidèles (5). D'après Tunstal, évêque protestant, la première traduction anglaise renferme deux mille er-

(1) Dumoulin, *Transl. Testam. Nov.*, fol. 110.
(2) Cherubino de saint Joseph, *Appar. critiq.* tom. 3 et 4.
(3) Censure approuvée, en 1757, par Grégoire XIII.
(4) Coton, *Genève plagiaire.* — Niquet, *Errores deprehensi.*
(5) Milnet, *Fin de la controv. relig.* L. XV.

reurs. « Elle est si corrompue, dit Brougthon, qu'elle est cause que des milliers d'âmes vont dans les flammes éternelles (1). »

Aussi, dans la conférence qui eut lieu à Londres en 1624, entre les anglicans épiscopaux et les protestants, fut-il proposé à Sa Majesté : « Qu'il y eût une nouvelle translation de la Bible, d'autant que celles qui ont été reçues ès-règne du roi Henri VIII et d'Édouard VI étaient corrompues et ne répondaient à la vérité de l'original. Et sur ce, Sa Majesté souhaita que l'on avisât voirement à quelque uniforme translation. Il disait n'avoir encore vu aucune Bible bien traduite en anglais, mais qu'il jugeait que la pire de toutes était celle de Genève et qu'il y fût travaillé par les doctes personnes de l'Université, et qu'il avait trouvé ès-notes qui sont ajoutées de la Bible de Ge-

(1) Les traducteurs font dans leur préface un aveu remarquable. « Nous ne sommes pas sûrs, disent-ils, d'avoir donné dans chaque passage la parole de Dieu. » Pourquoi ces paroles ne sont-elles pas en tête de toute traduction non approuvée par l'Église ?

nève des notes fort partiales, fausses, séditieuses, et ressentant par trop les desseins d'une âme dangereuse et très-perverse. »

V

Les traductions plus récentes ne sont pas plus exactes.

Les versions luthériennes, calvinistes, zwingliennes, sont aujourd'hui abandonnées. Voyons si les nouvelles méritent moins de reproches. Le ministre Monod, M. de Gasparin, M. Girod, de Liégo, le méthodiste Gaussen, nous en assurent et traitent de calomniateurs ceux qui prétendent que les versions dictées par la Société biblique ne sont pas exemptes de toute altération (1). Voici des faits qui prouvent que l'objection des théologiens catholiques n'est que trop fondée.

(1) Monod, *Lucile*, 322, — Ad. Gasparin, *Intérêts généraux*, etc., 5.

Lors de la révolution romaine, en 1849, les démagogues crurent que le moment favorable d'introduire le protestantisme dans Rome était venu et jugèrent qu'un des moyens capables de faciliter la réalisation de ce projet était de publier une édition populaire de la Bible en langue italienne. De quelle traduction fit-on choix ? de celle de Diodati, une des plus condamnables au double point de vue de l'intégrité et de la fidélité (1).

Qui ne connaît l'affaire des époux Madiaï ? Les deux émissaires religieux et politiques de l'Angleterre débarquèrent en Toscane en 1853 et commencèrent la distribution des Bibles en langue vulgaire. La femme Madiaï, au moment de son arrestation, en avait déjà placé, elle seule, plus de 11,000 exemplaires. Or, c'était une version faite à Londres aux frais de la Société biblique, et dans laquelle on a compté

(1) *Tablet*, 9 juillet 1849.

jusqu'à seize cents altérations du texte original (1).

J'ai sous les yeux l'édition que la Société biblique française et étrangère a publiée en un grand nombre de tirages, chacun de plusieurs miliers d'exemplaires, et semblable à l'édition de la grande Société biblique de Londres. C'est la sainte Bible ou l'Ancien et le Nouveau Testament, d'après la version revue par Ostervald,

Cette traduction ne brille pas par sa fidélité; qu'on en juge par la comparaison des passages suivants :

Luc, II. 14.	*Traduction d'Ostervald.*
Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre aux	Gloire soit à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre ,

(1) Perrone, *Le Protestantisme et la règle de foi*, II. 157. *Tablet*, mars 1853. — *Annales catholiques de Genève*, 1853, quatre livres.

hommes de bonne volonté.	bonne volonté aux hommes.
Thessal., II. id.	
C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes et retenez les traditions que nous avons apprises, soit de vive voix, soit par notre lettre.	C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes et retenez les enseignements que nous vous avons donnés soit de vive voix, soit par notre lettre.
I *Tim*, II. 5.	
Il y a un médiateur entre Dieu et les hommes.	Il y a un seul médiateur entre Dieu et les hommes.
Ezéchias, XX. 8.	
Ils m'ont irrité et ils n'ont pas voulu m'écouter ; chacun d'eux n'a point rejeté ce qui souillait leurs regards.	Ils m'ont irrité et ils n'ont pas voulu m'écouter ; .aucun d'eux n'a rejeté ce qui souillait leurs regards,

Actes des Apôtres, XIV. 22.	
Ayant ordonné des prêtres en chaque église avec des prières et des jeûnes.	Après avoir prié et jeûné, ils établirent des anciens dans chaque église.

Dans le premier passage, la version protestante se rapproche de la version janséniste de Sacy : « paix aux hommes chéris de Dieu. »

Le second fournissait aux catholiques une preuve de l'existence des traditions. Elle est affaiblie par la substitution du mot *enseignement* à celui de *traditions.*

Dans le troisième, le traducteur protestant a ajouté le mot « seul » pour exclure le culte des Saints ; et, en substituant dans le quatrième l'expression générale et indéfinie « aucun » à l'expression singulière « chacun, » il favorise la doctrine de Calvin sur le libre arbitre.

Dans le dernier, il a supprimé le mot « ordonné » pour mettre à sa place le mot « établi. » Une autre version de la Société biblique

altère le texte d'une manière plus grave encore. Elle porte : « Après que sur l'avis de l'assemblée ils eurent établi des anciens dans chaque église » ; c'est supprimer tout à la fois les prières, les jeûnes et le sacrement de l'Ordre.

Nous pourrions multiplier ces citations et prouver que la version éditée par la Société biblique a altéré la parole de Dieu en une foule de passages ; mais c'est surtout sous le rapport de la canonicité des Livres que nous devons la considérer en ce moment. La Bible d'Osterwald renferme-t-elle toute l'Écriture sainte, et ne renferme-t-elle qu'elle ? Je regarde la Table indiquant les Livres dont se compose l'Ancien Testament, et je ne trouve que trente-huit Livres (au lieu de quarante-cinq). Ont été éliminés en entier : les Livres de Tobie, de Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, le prophète Baruch et les deux Livres des Machabées. Dans le Livre de Daniel, je cherche en vain la prière d'Azarias, le Cantique des trois enfants dans la fournaise, l'histoire de la chaste Suzanne et la

destruction de l'idole de Bel. Le Livre d'Esther n'a que dix chapitres au lieu de seize.

VI

Autorité des deutérocanoniques.

Quel motif a porté les directeurs de la Société biblique à faire cette soustraction totale ou partielle de neuf Livres sacrés ? Ont-ils voulu, comme les éditeurs d'Amsterdam et de Cologne, rendre le volume plus mince et plus commode ? Non, car ils ont montré un art admirable à vaincre les difficultés typographiques.

Est-ce parce que ces livres n'ont pas eu les suffrages unanimes des diverses Sectes qui ont existé dans les premiers siècles de l'Église ? Mais l'histoire nous apprend que les Ébionites rejettaient les Épîtres de St. Paul, que les Gnostiques ne lisaient pas les Psaumes, que les Pélages ne voulaient pas de l'Évangile de St. Jean, les Sévériens des actes des Apôtres, Théodore de Mopsueste, des Proverbes et de

l'Ecclésiaste; et cependant tous ces Livres figurent comme canoniques dans la grande publication protestante.

A-t-on exclu les deutérocanoniques parce qu'ils ne contiennent point de prophéties? On n'en lit point non plus dans Ruth et les Proverbes; pourquoi les a-t-on conservés ?

Exige-t-on, pour qu'un Livre fasse partie du saint canon, qu'il contienne des vérités dogmatiques? Il faudrait alors en éliminer le Cantique des Cantiques et une foule de Psaumes qui ne renferment que des vérités morales.

Nous avons exclu ces Livres « parce qu'ils ne sont cités ni par Notre-Seigneur, ni par les Apôtres(1). » Vous avez eu tort. Dans les discours de Notre-Seigneur et les écrits des Apôtres il est souvent fait mention au contraire de la plupart de ces livres. Nous lisons dans St. Jean : « Vos pères se sont nourris de la manne dans le désert, selon qu'il est écrit: Vous leur avez donné

(1) *Manuel de la Bible*, p. 81.

à manger un pain venu du Ciel (1). » *Sicut scriptum est !* Quel est donc ce livre que cite d'une manière si solennelle Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même ? Un livre qu'on ose appeler *apocryphe*, le livre de la Sagesse. Écoutez : « Vous avez donné à votre peuple la *nourriture des anges*, *vous lui avez préparé et servi à manger un pain venu du Ciel* (2).

Le Sermon sur la montagne contient ce passage : « Ce que vous voulez que les autres vous fassent, faites-le aux autres. Car c'est là la loi et les Prophètes (3). » *Hæc est enim lex et prophetæ.* Voilà bien le corps des Écritures indiqués. Quel est donc ce livre ainsi *canonisé* par la bouche même du Fils de Dieu ? Un livre qu'on ose traiter d'*apocryphe.* Celui de Tobie : « Ce que vous ne voulez pas que les autres vous fassent, ne le faites pas aux autres (4). » Jésus,

(1) 30. VI, 31.

(2) *Angelorum esca nutrivisti populum tuum et paratum panem de cœlo præstitisti.* Sap. XVI, 20.

(3) *Luc.* VI, 31.

(4) *Tobie.* IV, 16.

fils de David, a dit : « Il faut toujours prier et ne jamais cesser. » N'est-ce pas une allusion à ces paroles de Jésus, fils de Sirach : « Que rien ne vous empêche de toujours prier (1) ? » Et ce passage de St. Paul : « Qui a connu les desseins de Dieu ou qui a assisté à ses conseils ? » n'est-il pas une reproduction presque littérale de ces paroles du Sage : « Qui pourra connaître les desseins de Dieu, et qui pourra savoir ce qu'il veut(2) ? » St. Pierre, St. Paul, St. Jacques répètent à l'envi « qu'auprès de Dieu il n'y a point d'acception de personnes. » Ils avaient pu lire cette vérité révélée déjà dans la Sagesse et l'Ecclésiastique (3). St. Jean décrit la Jérusalem Céleste presque dans les mêmes termes que Tobie.

Nous aurions bien d'autres citations analogues à faire. Nous pensons qne celles-là suffi-

(1) *Luc*, XVIII, 1. — *Eccli*, XVIII, 22.
(2) *Rom.* XI, 84. — *Sap.* IX, 13.
(3) *Ac.* X, 34. — I *Petr.* I, 24. — *Rom.* II, 2. — *Jac.* II, 1.— *Sap.* VI, 8. — *Eccli.* XXXV, 15.

sent pour montrer la fausseté de cette assertion: « Les Évangiles et les écrits apostoliques n'ont jamais cité les Deuterocanoniques de l'Ancien Testament. » Mais serait-elle vraie, elle ne justifierait nullement l'exclusion de ces livres. Il n'est pas nécessaire qu'un livre, pour faire partie de l'Ancien Testament, soit cité dans le nouveau, car il faudrait alors en exclure le Livre des Juges, celui de Ruth et huit autres que Notre-Seigneur, ses apôtres et leurs disciples n'ont jamais cités.

Cette exclusion provient-elle du principe de quelques exégètes protestants qui n'admettent comme canoniques que les Livres reconnus tels par les anciens conciles et les Pères de l'Église ? Dans ce cas, elle ne serait pas légitime, et les Livres exclus doivent être réintégrés à la place qui leur a été désignée par les Pères des premiers siècles. Qu'on en juge par le tableau suivant :

Ont été considérés et cités comme Livres canoniques, comme Écriture, comme Livres divins, inspirés, prophétiques, savoir :

Tobie, au IIIe siècle, par Clément d'Alexan drie, Origène, St. Cyprien ;

Au IVe siècle, par St. Augustin, Alcime Avite.

Judith, au Ier siècle, par St. Clément de Rome ;

Au IIIe siècle, par Tertullien, Clément d'A-lexandrie ;

Au IVe siècle, par St. Jérôme, St. Ambroise, St. Hilaire ;

Au Ve siècle, par St. Augustin, Alcime Avite.

Esther, au IIIe siècle, par Origène ;

Au IVe siècle, par St. Épiphane, St. Jérôme, St. Basile, St. Hilaire, St. Chrysostome ;

Au Ve siècle, par St. Augustin, Avite.

La Sagesse, au Ier siècle, par St. Denis l'A-réopagite ;

Au IIe siècle, par St. Irénée, Hégésippe ;

Au IIIe siècle, par Tertullien, Clément d'A-lexandrie, St. Cyprien, Origène ;

Au IVe siècle, ,par Eusèbe de Césarée, St. Athanase, St. Basile, St. Hilaire, St. Épi-

phane, Lactance, Justinien, St. Grégoire de Nazianze;

Au Ve siècle, par Optat, St. Augustin.

L'Ecclésiastique, au IIIe siècle, par Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, St. Cyprien;

Au IVe siècle, par St. Athanase, St. Basile, St. Éphrem, St. Épiphane, St. Hilaire, St. Ambroise, St. Jérôme, St. Chrysostôme, St. Grégoire de Nazianze;

Au Ve siècle, par St. Augustin, Optat, St. Fulgence.

Baruch, au IIe siècle, par St Irénée.

Au IIIe siècle, par Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien ;

Au IVe siècle, par St. Athanase, St. Eusèbe de Césarée, St. Basile, St. Hilaire ;

Au Ve siècle, par St. Cyrille de Jérusalem, saint Chrysostome, le concile de Laodicée, saint Augustin ;

Les Machabées, au IIe siècle, par St. Denis ;

Au IIIe siècle, par Clément d'Alexandrie, Tertullien, St. Cyprien, Origène;

Au IVe siècle, par St. Grégoire de Nazianze, Lucifer de Cagliari, St. Ambroise, St. Chrysostome, St. Basile ;

Au Ve siècle, par St. Augustin, Avite ;

Les fragments de Daniel, au Ier siècle, par St. Ignace d'Antioche, St. Denis ;

Au IIe sieèle, par St. Irénée ;

Au IIIe siècle, par Origène, Clément d'Alexandrie, St. Eusèbe de Césarée, St. Cyprien ;

Au IVe siècle, par St. Athanase, St. Grégoire de Nazianze, St. Ruffin d'Aquilée, St. Jérôme, St. Hilaire, St. Épiphane ;

Au Ve siècle, par St. Fulgence (1).

(1) Tous ces divers passages sont cités au long avec indication précise des sources dans *Genève plagiaire*, par Coton, et dans *Scripturæ sacræ cursus completus*, publié par Migne. Voilà donc une centaine de témoignages, et il y en a d'autres rendus par les Pères des premiers siècles de l'Église en faveur des livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament. Comment donc un des plus savants professeurs d'Angleterre, protestant, a-t-il pu écrire : « Ces livres ne figurent dans aucun catalogue des quatre premiers siècles du christianisme. Baruch, et Barurch seul, a été cité par Origène, Athanase, Cyrille et Ephrem ; Tobie, Judith, la Sa-

Ces neuf livres ont été pareillement déclarés canoniques par le concile d'Hippone en 393, et en 397 par le concile de Carthage qui motive ainsi sa décision : « C'est de nos pères que nous tenons que ces Livres sont ceux qui doivent être lus dans l'Église comme Écritures divines et canoniques (1). » Même décision par les Papes Innocent Ier en 405, et Gélase en 694.

La clarté et la multiplicité de ces témoignages a arraché à divers écrivains de la Réforme les aveux suivants : « Chez presque tous les docteurs de l'Église du premier siècle on ne trouve pas seulement cités les livres que nous autres

pience, l'Ecclésiastique et les deux livres des Machabées par Augustin *Seul.* (*Manuel de la Bible*, pag. 811).

Le même auteur dit : page 56, « les traductions de la Bible en langues modernes datent des temps de la Réformation. » Or, dans l'ouvrage *Bibliotheca Sacra* de Lelong, on cite vingt traductions en langues modernes, dont 6 en Alemand, publiées de l'an 800 à l'an 1402. Faut-il s'étonner après cela que les préjugés des protestants contre l'Église catholique persévèrent toujours lorsque leurs plus savants théologiens ignorent ou cachent ainsi la vérité !

(1) Conc. Carth. ann. 297, 47.

protestants nous appelons apocryphes ; mais ils le sont de manière qu'on voit que ces docteurs leur assignaient le même rang qu'aux autres écrits de l'ancien Testament. L'Église catholique n'a donc pas tort, dans son jugement sur le canon de l'Ancien Testament, d'en appeler à l'accord où elle se trouve avec la primitive Église (1). » — « Avant Luther et Calvin, aucune Église n'avait repoussé ces Livres du nombre des écrits inspirés (2). »

« Le jugement porté par les Chrétiens des temps primitifs sur les apocryphes, est plus juste et plus favorable que celui des Juifs et des Protestants (3). »

Mais ne nous perdons pas en conjectures. « Les Livres et fragments de Livres, dit la Société biblique, ont été retranchés de notre cata-

(1) Munscher, *Handbuch der Christ Domeng*, 1812.

(2) Leusden.

(3) Vahl. *Histor. Prakiche* etc. t. II, 1820. — Voir ces divers passages cités au long avec indication précise des sources dans *Genève plagiaire* par le P. Coton et dans *Scripturæ sacræ cursu completus* (Migne).

logue de Livres saints, parce qu'ils sont deutérocanoniques (1). Les Livres protocanoniques sont seuls authentiques à nos yeux ; nous réputons tous les autres apocryphes. » A ce compte, les Livres deutérocanoniques du Nouveau-Testament ne doivent pas non plus faire partie de la Bible. Un des disciples de Luther, Adam Franscini, dont nous avons déjà cité le témoignage, loin de reculer devant cette conséquence, la proclame bien haut et veut que, conformément aux injonctions de son maître, on exclue du Nouveau Testament sept Livres comme étant apocryphes. Or, j'examine l'édition d'Ostervald, et je trouve que pas un n'y manque.

L'Épître aux Hébreux, celle de St. Jacques, les deux dernières de St. Jean, la se-

(1) Les livres qui forment le canon de l'Ancien Testament se divisent en protocanoniques, deutérocanoniques. Les protocanoniques sont ceux qui figurent dans les premiers recueils des Livres sacrés et qui ont toujours passé aux yeux de tous pour canoniques; les deutérocanoniques sont les Livres qui, ayant été regardés comme douteux pendant un certain temps aux yeux de quelques Églises, ont été reconnus comme faisant réellement partie de l'Écriture sainte.

conde de St. Pierre et l'Apocalypse sont chacune à leurs places. On n'a pas même retranché les versets relatifs à la sueur du sang dans le 21ᵉ chapitre de St. Luc, et l'histoire de la femme adultère racontée au chapitre 8ᵉ de St. Jean ; et cependant ce sont là des passages deutérocanoniques et par conséquent apocryphes, d'après les principes protestants. Votre Bible ne contient donc ni toute l'Écriture sainte ni rien que l'Écriture sainte ; sur quinze livres deutérocanoniques, en admettre sept et en rejeter neuf, c'est trop d'inconséquence. Ou vous croyez ces Livres dépourvus de l'inspiration divine, et alors il faut les rejeter tous, et ne pas mêler les paroles de l'homme à la parole de Dieu. Ou vous les regardez comme divinement inspirés, et alors ils sont tous partie essentielle de l'Écriture sainte.

Eh bien ! cette mutilation de la parole de Dieu, ordonnée par la secte des presbytériens écossais, a été opérée dans toutes les éditions publiées par la Société biblique de Londres.

C'est en vain que les Sociétés partielles de l'Allemagne, de la Prusse et de la France, ont montré que la suppression de quelques Livres du canon était de nature à entraîner la destruction de l'Écriture sainte tout entière ; qu'une secte particulière n'a pas le droit de s'arroger le pouvoir exhorbitant de décider de l'étendue du canon et d'imposer son opinion à tout le monde ; que la plupart des Livres supprimés, notamment ceux des Machabées, sont pour la plupart nécessaires à l'intelligence des prophéties de l'Histoire sainte ; que d'autres, tels que la Sagesse et l'Ecclésiastique, sont remplis d'admirables préceptes de morale.

La décision de la grande Société presbytérienne a été regardée comme définitive. Son application toutefois devenant trop difficile, et les plaintes croissant de plus en plus, les trois articles prohibitifs du premier décret furent modifiés par l'adjonction de cet article un peu plus accommodant : « On n'accordera des exemplaires des Écritures aux Sociétés qui font cir-

culer les apocryphes à leurs propres frais, que sous la condition expresse qu'elles les vendront, ou distribueront sans addition ni altération. » De sorte qu'en vertu de cette disposition équivoque, les libraires purent offrir la Bible complète au choix de l'acheteur. Maintes fois je les ai trouvées côte à côte dans la balle des colporteurs de l'agence. En une seule année, 1827, la Société biblique protestante à Paris a distribué six mille Bibles, renfermant tous les Livres apocryphes. Quelques éditeurs poussèrent même le scrupule plus loin : aux 72 Livres dont se compose le canon des livres saints fixés par le Concile de Trente, ils en ajoutèrent quatre autres rejetés comme apocryphes par l'Église catholique. Un partisan de l'exclusion des deutérocanoniques reproche en ces termes à ses coreligionnaires le fait surprenant que nous signalons : « Les catholiques romains sont encore plus conséquents que nous, car, en recevant les apocryphes pour divins, il est tout naturel qu'ils les joignent aux canoni-

ques. Mais nous, qui les regardons comme des ouvrages humains, il est inconcevable que nous en prenions tant de soins et que nous augmentions encore le volume sacré du troisième et quatrième Livre d'Esdras, des troisième et quatrième livres des Machabées dont nos adversaires font peu ou point de cas (1).

M. Blanc a raison, dans l'hypothèse où il se met; mais que dirait-il si l'éditeur de la Bible ultra-complète venait lui dire : J'ai mis le 3e et 4e livre d'Esdras à la suite des deux premiers, parce que le *goût interne* m'a montré que les uns et les autres étaient également inspirés ? Les quatre livres des Machabées sont également divins à mes yeux; une *révélation intérieure* m'en a assuré? Évidemment il ne pourrait rien répondre de raisonnable, pas même si l'éditeur ajoutait à sa liste des Livres saints la généalogie de Job, l'Évangile d'Ève, le Livre du Pasteur d'Hermas, l'Epître de St. Barnabé ou la

(1) Blanc, *Des livres apocryphes*, et dans ses œuvres.

correspondance de Sénèque avec l'Apôtre St. Paul. En attendant, nous enregistrons ce fait. La Bible, pour les protestanls, est un recueil de Livres divins dont le nombre varie, selon la volonté de leurs docteurs et de leurs libraires, de un à soixante-et-seize (1).

La même divergence d'opinions a eu lieu chez les éditeurs protestants de la version de Sacy. Les uns l'ont publiée avec un appendice contenant les quatre Livres réjetées par le concile de Trente ; les autres, telle que l'auteur lui-même l'avait publiée ; et enfin, l'influence du

(1) Le nombre de Livres dont se compose le canon a toujours été une question insoluble pour les protestants. Le désaccord qui aujourd'hui règne entre eux à ce sujet, date du commencement de la Réforme.

L'edition d'Anvers, publiée en 1526, avait 65 livres.

L'édition de Neufchâtel de 1535 conserva le même nombre.

La Ste Bible de Lyon, publiée par Jean de Tournus, ministre de Genève en 1557, avait 72 livres ; tous les deutérocanoniques sont réinstallés à leur place.

L'édition de 1598 n'en a que 62 ; on retrancha tous les Livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament et trois du Nouveau, l'Épître aux Hébreux, celle de St Jude et l'Apocalypse.

En 1670, on remettait ces trois derniers dans le canon dont les limites n'ont pas encore été fixées par les protestants, et ne le seront jamais.

grand conseil de Londres se faisant sentir de plus en plus, on en a fait une édition dont l'Ancien Testament ne contient que des livres qui se trouvent dans le texte hébreu; tous les autres ont été exclus, sans qu'il en soit même fait mention dans le volume.

Chose singulière : la Société biblique qui a rejeté du canon sept Livres entiers et une partie des deux autres, en a allongé un de soixante-six versets; elle regarde comme faisant partie de la parole de Dieu les titres des Psaumes (1), qui n'ont jamais été lus dans l'Église catholique, que le concile de Trente n'a pas voulu déclarer canoniques, dont la plupart sont évidem-

(1) Les titres des Psaumes indiquent le nom de leurs auteurs et quelquefois celui qui doit chanter l'air du chant et le nom de l'instrument qui doit l'accompagner. Quelques uns indiquent le caractère général des Psaumes et les circonstances particulières qui en ont occasionné la composition. Exemple : Psaume 88. Cantique des Psaumes aux fils de Coré, au maître du chœur pour chanter attentivement le poëme didactique d'Emon Ezraite. L'édition d'Osterwald fait de ce titre le premier verset du Psaume 88 et le traduit : Maskil d'Emon Esrahite qui est un cantique ou Psaume donné au maître chantre d'entre les enfants de Coré pour le chanter sur Mahaloth-Lehomath.

ment apocryphes. dont quelques-uns même, qui figurent dans le texte hébreu, ont été ajoutés après coup, et sont contraires à l'argument des Psaumes, à l'auteur indiqué, et aux circonstances historiques. Quelle confusion !

VII

Traductions en langues vivantes.

Après la suppression des Livres, les infidélités de sens. La plupart des traductions que la Société de Londres a fait faire de la Bible, en diverses langues vivantes, sont obscures, incorrectes, triviales, et, ce qui est plus grave, renferment une foule de contre-sens. Ces défauts, qui résultent quelquefois de l'ignorance et des préoccupations anti-catholiques des traducteurs, sont le plus souvent le résultat inévitable d'une entreprise téméraire. Les langues vivantes ne sont pas toutes susceptibles de fournir les éléments d'une traduction exacte. « Les difficultés de la traduction d'une Bible en langue

chinoise, par exemple, sont telles, dit Abel Rémusat, que les plus habiles sinologues européens aidés d'un savant théologien, et de quelques néophytes chinois, bien instruits des sciences de la Chine, ne parviendraient pas à les lever entièrement (1). » Malcolm la regarde comme impossible. Vithe ne trouve pas qu'on ait mieux réussi dans la traduction indostane : « Les auteurs, dit-il, ont adopté un langage profane et lubrique dont les païens ne se servent que dans les poésies érotiques (2). »

Sylvestre de Sacy déclare inintelligibles les traductions persanes (3) ; le Brahme Rom-Malim-Roy trouve inexactes les versions indiennes (4). Les versions océaniennes sont plus défectueuses encore ; les touristes et les négociants qui avaient été chargés de les faire connaissaient d'une manière très-incomplète les langues des insulaires

(1) *Moniteur univ.* 2 nov. 1813.
(2) *Journal asiat*, 11. 180.
(3) *Journ. des Savants. Juin* 1822.
(4) *Nouv. Journ. asiat.* II, 531.

de l'Océanie. Mais que dire des Bibles en langues algonquine, mohawke, delaware, publiées à l'usage des Iroquois, des Esquimaux et des diverses tribus nomades du Labrador et du Canada ? Ces idiomes n'ont que quelques centaines de mots désignant les actions usuelles de la vie des peuplades sauvages qui les parlent, et les objets qui tombent journellement sous les sens ; ils manquent de termes pour exprimer les idées abstraites et les nombres au-dessus de cinq : et c'est avec ces éléments qu'on a prétendu rendre les idées ascétiques des Psaumes, les théories métaphysiques de St. Paul sur la justification, les dissertations philosophiques des amis de Job, les supputations de l'Exode et des Nombres, les détails techniques du Lévitique et du Deutéronome : quelle absurdité ! Le P. Lacordaire se rappelait sans doute cette prétention ridicule lorsqu'il disait qu'on avait traduit la Bible dans toutes les langues qui existent et même dans celles qui n'existent pas.

Ce que la société biblique anglaise montre avec orgueil comme un monument de gloire, est tout simplement un monument de folie ; ajoutons que c'est une nouvelle source de profanation. L'Océanien laisse pourrir dans sa cabane un livre qui estropie sa langue, ou en mêle les mots à ceux d'une langue étrangère ; le sauvage de l'Amérique en greffe des arbres ; le Chinois en fait des semelles de souliers, et les Cafres l'emploient à bourrer leurs fusils.

« Je n'ai point encore entendu parler d'un peuple converti par la Bible ; mais il est notoire que des peuples incivilisés ont accepté nos Bibles avec beaucoup d'empressement, pour les envoyer immédiatement après dans les pays voisins, *où on leur donne en échange des couteaux de poche et de l'eau de vie* (1). »

« Les Bibles traduites en chinois par Morisson, et envoyées en Chine, y furent publiquement vendues à l'enchère, et en grande partie

(1) *Nouv. Journ. asiat.* 1828, III, 40.—Napier. *South Africa.*

achetées par les cordonniers, qui s'en servirent pour doubler leur pantoufles. »

VIII

Texte grec, texte hébreu rejetés et altérés.

Mais pourquoi un protestant donnerait-il de l'importance à la fidélité d'une traduction de la Bible, lorsqu'il lui est impossible d'avoir la conviction que le texte n'a pas été essentiellement altéré ? Au milieu du dix-septième siècle, une grande controverse s'éleva au sujet de l'authenticité et de l'intégrité du texte primitif. Un philologue protestant, Louis Coppel, soutint, dans sa *Critique sacrée*, publiée en 1650, que le texte hébreu actuel était corrompu, et, pour le prouver, il cita une foule de variantes, la plupart essentielles et dogmatiques, qu'il avait trouvées en comparant ensemble les anciens manuscrits, les passages parallèles, les citations du Nouveau Testament, et le commentaire de la Massore et des Rabbins. Les partisans outrés du texte hé-

breu attaquèreut violemment cet ouvrage. La question passionna les esprits, et la Faculté de Genève fut appelée à se prononcer. Sa décision n'étonna pas peu le monde chrétien. Les théologiens calvinistes soutinrent ouvertement les opinions erronées du ministre de Saumur, décidèrent que le texte hébreu ne méritait aucune foi, et que tous les pasteurs qui exerçaient le ministère paroissial déclareraient publiquement, sous peine de destitution, que le texte hébreu, tel qu'il se trouve dans les éditions actuelles, n'était ni sacré ni authentique (1).

Tout en se vantant de s'écarter souvent de la Vulgate, Luther lui-même déclare qu'il ne donne pas une confiance aveugle au texte hébreu : « La langue hébraïque, dit-il, quand il s'agit de donner une bonne traduction, n'est que d'un faible secours. Les Juifs eux-mêmes ne l'entendent pas toujours, et j'ai prouvé qu'il

(1) Coppel, *Critica sacra*. Vossius, *De Septuag, interpret*. — Peyron, *Antiquité des temps*, etc.

était quelquefois dangereux de se fier à leur sens (1). »

Vossius soutient pareillement que le texte hébreu est corrompu, et que le texte grec des Septante doit être seul regardé comme authentique (2).

D'autre part, Jean Buxtorf croit que la version d'Alexandrie ne mérite aucune foi, qu'elle n'a pas été faite sur le véritable texte primitif, ou que celle que nous possédons n'est pas celle des soixante-et-douze interprètes, et, pour démontrer son assertion, il s'appuie surtout sur un grand nombre de variantes que l'on rencontre dans les anciens manuscrits.

Ces variantes sont plus nombreuses encore quand il s'agit du texte grec du Nouveau Testament. Un critique à lui seul en a réuni plus de trente mille (3) ; sur le nombre il en est

(1) Luth. *Bibl.*
(2) Vossius, *De Septuag. interp.*
(3) Mill. n. 8, *cum lect. variant.*

beaucoup qui tombent sur des passages dogmatiques. Quel tribunal a la Réforme pour indiquer avec autorité le manuscrit qui doit être suivi et ceux qui méritent d'être rejetés, pour décider que telle leçon est authentique et telle autre apocryphe ? Le traducteur protestant, incertain du véritable texte, choisit à son gré celui qui lui plaît davantage, c'est-à-dire celui qui semble le plus favoriser ses erreurs.

D'autres vont plus loin, et, sous prétexte de se rapprocher davantage du texte primitif qu'ils ignorent, ils traduisent de manière à faire disparaître les preuves des vérités qu'ils n'admettent pas.

Citons quelques exemples :

Le dogme de la résurrection est clairement exprimé dans ce passage de Job (1) : « Je sais que mon Rédempteur est vivant et que je me relèverai de la poussière ; mes membres seront entourés de ma peau, et dans ma chair je ver-

(1) Cap. XX, 25.

rai mon Dieu. Je verrai mon Dieu de mes propres yeux. » Eichorn donne l'étrange traduction que voici : « Je sais que le défenseur de mon honneur est vivant et qu'il descendra encore dans l'arène, et quoique ma peau et mon corps même soient déjà tout rongés, c'est cependant dans ce corps que je verrai Dieu de nouveau. Tel que je suis, je m'élèverai en honneur, mes yeux le verront me combler de faveurs (1). »

Le Psalmiste n'avait pas été moins clair : « C'est à cause de cela que mon cœur se réjouit et que mon esprit tressaille de joie ; ma chair, elle aussi, habite dans la confiance puisque vous ne laisserez pas mon âme dans les fers, et que vous ne permettrez pas que votre Saint voie la corruption (2). » De Wette affaiblit de cette manière le sens de ces paroles : « C'est pourquoi mon cœur se réjouit et mon esprit est dans la jubilation : ma chair repose sans in-

(1) Eichorn, *Gottinger*, 18, 24.
(2) Psal. XV, 10.

quiétude, puisque vous n'envoyez pas mon âme à l'enfer ; vous ne permettrez pas que vos saints voient le sépulcre (1). »

La prophétie annonçant la crucifixion de Notre-Seigneur est célèbre : Ils ont transpercé mes mains et mes pieds (2). » Le même critique la fait disparaître en traduisant : « Ils me lient les mains et les pieds (3). »

La présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est clairement énoncée dans ces passages de St. Jean : « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi et moi en lui ; — comme mon Père, qui m'a envoyé, est vivant et que je vis par mon Père, ainsi celui qui me mangera vivra aussi par moi (4). Kuinoel dénature ces paroles par d'étranges additions : Celui qui mange ma chair et boit mon sang est uni à moi et moi à lui par l'amour ; — comme mon

(1) Vers. des Psaumes, 85, 16.
(2) Ps. XXI, 17.
(3) Vers, des Ps., ps. XXII.
(4) Jean. IV, 57.

Père qui m'a envoyé peut donner le salut, ainsi par la vertu de mon Père je puis le donner aussi : ainsi celui qui me possède attendra le salut par moi. »

Jésus-Christ avait dit : « Mon père est en moi et moi en mon Père, » et St. Paul : « En Jésus-Christ habite substantiellement toute la plénitude de la divinité ; » nos rationalistes traduisent : « Sachez que je suis très-uni à mon Père par la volonté (1). » — « En Jésus-Christ il y a véritablement tous les trésors de la sagesse divine (2). »

Et voilà comment disparaissent les textes les plus forts que l'on peut citer pour prouver la divinité de Jésus-Christ.

(1) *Comm. in Septuag*, 26 et 38

(2) Rosemmuler, *Schol, in. N. T.*

IX

Vingt hérésies s'appuyant sur la Genèse.

Une autre source de profanation est l'étrangeté et la multiplicité des sens donnés à certains passages de l'Ecriture. On a beau admettre l'intégrité du texte, faire choix de la meilleure variante, accepter comme fidèle la même traduction, on n'aura pas l'unité d'interprétation, si une autorité souveraine et toujours vivante ne vient la fixer. Livrer la parole de Dieu au libre examen de chacun, c'est en faire le jouet des passions ; c'est la faire servir à consacrer toutes les extravagances, à légitimer toutes les contradictions, à sanctionner toutes les erreurs ; c'est la livrer sans défense à tous les caprices de l'imagination.

Je suppose qu'un ministre évangélique arrive à la baie d'Hudson avec une cargaison de Bibles en langue algonquine, et qu'il s'empresse de les distribuer aux naturels du pays ; que ré-

pondra-t-il au Huron qui, après avoir lu ce livre, viendra le lui remettre, en lui tenant ce langage : « Vous vous êtes donné une peine inutile en venant dans ces contrées pour travailler à notre conversion ; nous n'avons rien à changer à nos croyances et à nos coutumes. Le livre que vous nous avez mis entre les mains les légitime toutes, ou par les préceptes qu'il donne, ou par les exemples qu'il contient. Nous occupons la femme à charrier le bois, à porter les fardeaux, et à d'autres travaux bas et pénibles; on ne peut assez la mépriser et l'humilier, puisque, par sa prévarication au paradis terrestre, elle a été la première cause de nos malheurs : obéir et souffrir, telle doit être sa destinée. « Tu sera soumise à « l homme et il te commandera. » Si quelqu'une d'entre elles se distingue par son courage et par sa sagesse, nous lui laissons occuper les premières places de notre société, et nous l'élevons même au rang de gouverneur et de juge de la tribu, ce que le peuple juif a fait

quelquefois sans avoir eu à s'en repentir, témoin la judicature de Débora.

« Nous avons plusieurs femmes, à l'exemple des patriarches dont ce livre nous raconte l'histoire ; lorsqu'une d'elles meurt, nous épousons sa sœur, conformément aux prescriptions du Deutéronome. Nous faisons cuire notre pain sous la cendre à l'exemple de Gédéon et d'Élie. Nous mangeons du chien, mais nous n'avons pas vu son nom sur la liste des animaux immondes. Nos vêtements sont de peaux de bêtes : Adam et Eve en reçurent de semblables de la main de Dieu. Comme les Hébreux, nous allons, dans nos doutes, consulter les voyants qui habitents de lieux solitaires et qui nous prédisent l'avenir. Nous admettons l'existence des anges et des démons, c'est-à-dire des génies, les uns bons, les autres mauvais, et nous croyons à trois personnes divines que nous appelons le *Grand-Lièvre*, le *Grand-Tigre* et *Malhomek* ; du reste, peu importent les noms. Nous savions que dans l'autre monde

il y a un paradis pour les âmes des bêtes, avant de lire ce passage : « Tu sauveras les hom-« mes et les bêtes, Seigneur. » Nous avions grande foi aux songes avent de connaître ceux de Joseph, de Samuel et de Nabuchodonosor. »

Le distributeur de Bibles ne sera pas plus heureux au royaume de Siam. Un Talapoin, armé de sa Bible, pourra lui dire : « Ce livre renferme nos institutions. Le jour de la nouvelle et de la pleine lune est un grand jour de fête pour nous comme pour le peuple juif, à qui il a été dit de garder les néoménies : « Aux premiers jours du mois vous offrirez un holocauste. »

« Nous avons lu dans la Genèse que le serpent tint conversation avec Eve ; dans le livre des Nombres, que l'ânesse de Balaam adressa des remontrances à son maître; et dans Job, que le cheval, au son de la trompette, s'écrie : Partons ! Il est donc vrai, comme nous l'avions pensé, que les animaux, dans le principe,

avaient l'usage de la parole. Aux preuves que nous employons pour démontrer à nos Indiens le dogme de la métempsycose, nous ajouterons désormais celle-ci : « Encore un peu, et vous « ne me reverrez plus : encore un peu, et vous « me reverrez ; je vous enverrai mon Esprit ; « je serai avec vous jusqu'à la consommation « des siècles. »

« Seulement, je dois vous faire observer que votre Sauveur, que vous appelez Christ, ne doit être qu'un Dieu secondaire ; car c'est un dieu de ce rang, Thavolas, qui, dans notre religion, a été attaché à la croix et mis à mort. Pour nous montrer à quel excès votre Dieu a aimé les hommes, vous nous racontez l'incarnation de son Fils unique, mais notre Sammonokodon a eu pour nous un amour plus grand encore, puisqu'il s'est incarné cent cinquante fois pour notre salut. »

Que ne trouve-t-on pas dans la Bible livrée aux interprétations aveugles ou intéressées de l'examen particulier ?

Le matérialiste trouvera son système dans ce verset : « Vous ne mangerez point de chair avec son âme, qui est son sang. » Le fataliste se prévaudra de celle-ci : « Soit qu'il renverse, soit qu'il resserre, soit qu'il rassemble, qui l'empêchera ? » Le déiste s'autorisera de cet autre pour nier l'existence des châtiments et des récompenses de la vie future : « Voici que le juste reçoit sur la terre sa rétribution ; combien plus le méchant et le pécheur ! »

Le Guèbre trouvera la consécration de ses coutumes idolâtriques dans ces paroles : « On tiendra le feu allumé sur l'autel, et on ne le laissera point éteindre. » Le vainqueur cruel excusera ses excès en se rappelant qu'il est écrit : « Tu passeras tous les habitants de la ville au fil de l'épée, tu égorgeras tout, jusqu'aux animaux ! » Le noir habitant de la Guinée continuera ses sacrifices humains en voyant que Dieu en a demandé un de cette nature à Abraham ; et qui sait si les cannibales de la Nouvelle-Calédonie ne se croiront pas au-

torisés à se nourrir de chair humaine, en lisant ces textes : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous ? — Tout ce qui se meurt et qui a eu vie, vous sera pour nourriture ? »

Toutes les superstitions, toutes les erreurs peuvent se justifier par quelques passage de l'Écriture mal entendus ; et il n'est pas jusqu'au bohémien qui n'y trouve ses tours de gobelets : « N'est-ce pas le gobelet, dit l'intendant de Joseph aux fils de Jacob, dans lequel notre seigneur boit et par lequel il devine infailliblement ? »

C'est de la fiction, direz-vous ; voici de l'histoire. La première chose que l'on remarque, en ouvrant le dictionnaire des hérésies, c'est qu'il n'en est pas une seule que leur auteur n'ait prétendu fonder sur quelque passage des saintes Ecritures. Il serait trop long de les rappeler toutes ; nous nous contenterons d'énumérer celles auxquelles le premier livre du Pentateuque a donné lieu.

Des chrétiens de Syrie, au IIe siècle, lisaient le premier chapitre de la Genèse ? « Et Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut. » Un d'eux remarqua que le verbe *fiat*, au mode subjonctif, n'est pas un ordre, mais une prière ; que, puisque Dieu priait, il avait un supérieur, et que par conséquent il y avait deux Dieux. Ce raisonnement fut trouvé concluant, et Tatien compta de nombreux sectateurs. Les Archontiques soutenaient la même erreur, mais avec un argument différent : Moïse admet deux Dieux, disaient-ils, l'un supérieur qu'il appelle Jéhovah, et l'autre inférieur nommé Sabaoth. Les Nectages prétendaient que Dieu avait créé la nuit pour que l'homme se reposât, et que, faire quoi que ce fût pendant ce temps, même prier et chanter l'office divin, c'était mal. Les Sabbatiens travaillaient la nuit, s'ils avaient quelque motif de le faire ; mais rien ne leur aurait fait profaner le jour du sabbat. Ils regardaient l'institution du dimanche comme condamnée par ces paroles : » Et le septième jour, Dieu se reposa. »

Une autre branche des Sabbatiens faisait profession de garder une oisiveté perpétuelle pour mieux imiter le repos du Seigneur. Les Adamites trouvaient que l'homme racheté ne devait pas avoir d'autre costume que l'homme innocent. Les Déchaussés voulaient obliger tous les chrétiens d'aller pieds nus. Les Apocarites prétendaient que notre âme était une portion de la Divinité , puisqu'elle avait été formée de son souffle. « Nous sommes faits à l'image et à la ressemblance de Dieu, disaient les Anthropomorphites ; donc Dieu a un corps comme nous. » Les Ophites rendaient un culte au serpent ; ils regardaient cet animal comme étant la source de la sagesse, puisque c'était grâce à ses suggestions que l'homme était parvenu à « connaitre le bien et le mal. » Isaac de Pereyre enseignait qu'Adam n'était pas le premier homme que Dieu avait créé, et le système des Préadamites eut des partisans. Les Encratiques remarquent qu'Adam n'a eu des enfants qu'après son péché, et concluent que le

mariage n'est pas permis. Les Abélonites regardaient pareillement la continence comme obligatoire pour tous, mais c'était à cause qu'Abel ne s'était point marié. Les Arthoristes, charmés de voir que le sacrifice d'Abel avait été agréé de Dieu, ne veulent jamais lui en offrir d'une autre espèce. Les Caïnistes, au contraire, vénéraient le fratricide. Caïn s'était montré le plus fort ; donc il était l'ouvrage d'un Dieu supérieur. Ces sectaires ne reculaient pas devant les conséquences de leurs principes ; le traître Judas était, pour eux, un saint personnage dont ils recevaient l'Evangile comme canonique. Les Séthiens reconnaissaient Jésus-Christ dans le troisième fils d'Adam, et lui rendaient un culte particulier.

Les Abrahamites blâmaient également la circoncision des Juifs et le baptême des chrétiens. Abraham, disaient-ils, n'a pratiqué ni l'un ni l'autre, et cependant il a mérité d'être choisi de Dieu pour être le père d'un grand peuple, et l'ancêtre du Messie. Enfin, Théodote le

banquier s'imagina un jour que Jésus-Christ n'était pas plus que Melchisédech, « puisqu'il était prêtre selon son ordre. » Or, comme la Genèse nous apprend que Melchisédech était prêtre de Dieu, c'était tout au plus ce titre que l'on pouvait donner à Notre-Seigneur, et la secte des Melchisédéciens prit naissance.

Voilà donc vingt hérésies, et il y en a d'autres, fondées sur la libre interprétation de quelques versets de la Genèse.

Mais à quoi bon constater par l'histoire un fait qui arrive tous les jours, sous nos yeux, parmi les protestants ? Est-ce que, par exemple, la Faculté de Genève, qui ne croit pas à la divinité de Jésus-Christ, interprète comme la Faculté de Montauban, qui la défend encore, ce passage de St. Jean : « Et le Verbe était Dieu ? »

Ces paroles : *Ceci est mon corps*, ont-elles la même signification pour les Luthériens de l'Alsace qui croient à la présence réelle, que pour les Calvinistes de la Suisse qui la rejettent ?

Est-ce que le docteur Gorham et le tribunal suprême de l'Église d'Angleterre, qui ont décidé que la réception du baptême était facultative pour le salut, prennent dans le même sens que l'évêque d'Exeter ces paroles de Notre-Seigneur : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les, etc ?.... Si quelqu'un ne renaît dans l'eau, etc ? » Est-ce que nous ne voyons pas les sectes qui pullulent par centaines en Angleterre et aux États-Unis soutenir toutes que les rêveries qui forment leur symbole, quand elles en ont un, sont contenues dans l'Écriture, et chaque jour le nombre de ces sectes s'accroître par l'interprétation différente de quelque texte biblique ? (1).

(1) *L'histoire et l'infaillibilité des Papes*, t. II. p. 440.

X

Auteurs sacrés injuriés

Il nous reste à faire connaître des profanations d'un autre genre. Je ne sais s'il est dans le vocabulaire un terme iujurieux dont quelque auteur protestant ne se soit servi en parlant de l'Écriture Sainte et des auteurs inspirés qui l'ont composée. C'est le blasphème à tous les degrés, et sous toutes les formes.

Luther, nous l'avons déjà vu, appelle Moïse idolâtre, hypocrite, bègue, colère, incapable (1); ailleurs il appelle l'Épître de St. Jacques une épître de paille, le livre de Job un fablier, l'Ecclésiaste un cavalier sans bottes ni éperons, n'ayant rien que d'imparfait dans ses maximes (2). Thomas Muncer et Melchior Rink traitent l'Écriture de lettre morte, l'Évangile de

(1) *Op. in Psalm.* 45.
(2) *De Captiv. Babyl. et Apoc.* XIV. — Stork. *Ent. philos.* 165.

mensonge, la Bible de tour de Babel (1). Brunsfeld trouve dans l'Évangile des contes de vieilles femmes (2), et David Georges, une doctrine imparfaite dans l'un et l'autre Testament (3). Pour Grotius, le Cantique des Cantiques est un livre profane; pour Castelion, un poëme obscène. Ce dernier soutient encore que les écrivains sacrés manquent quelquefois de mémoire et commettent des erreurs (4).

L'auteur de la *Critique historique de la Bible* a renouvelé à lui seul presque tous ces blasphêmes. Nous demandons pardon au lecteur d'être obligé de les transcrire. « L'inspiration n'est entière ni dans le Peutateuque, ni dans le Livre de Josué.

« Il peut être douteux si celui *des Juges* est une histoire fidèle, et il renferme d'ailleurs des

(1) J. Ménius. *Réf. de la doctr. des anabapt.* 365. Mœther. *Symbolique*, t. II, p. 59.

(2) Dollinger. *La Réf.* II, 20.

(3) Masheim. II, 484.

(4) Castel. *In dialogos*.

actions cruelles et infâmes, plus une histoire de vieille... (p. 35, 36). »

« Le Livre de Ruth est une gentille historiette orientale et rien de plus (36). »

« Les deux premiers livres de Samuel des Rois. Malheur à ceux qui y ont écrit: Parole de Dieu (37). »

« Le Livre d'Esther est une histoire cruelle et abominable (37). »

« Job est une jolie poésie orientale, mais c'est tout (37). »

« Les Psaumes : l'un est un cantique d'iniquité et d'orgueil, un autre une démonstration de vengeance, un troisième une démonstration de férocité ; cependant il s'en trouve çà et là quelques-uns qui ont été dictés avec une influence plus ou moins grande de l'esprit de Dieu (37, 38). »

« Les Proverbes de Salomon sont plus le fruit de la sagesse terrestre que celle de l'Esprit de Dieu (38). »

« L'Ecclésiastique est un mélange de vérités

et de mensonges ; on y découvre une sagesse toute terrestre et charnelle (38). »

« Le Cantique des Cantiques est un livre abominable (38). »

« Les prophètes, grands et petits : on ne pourrait, sans tomber dans l'idolâtrie, les regarder entièrement comme les paroles de l'Éternel, bien que ce soit dans les Prophètes que les paroles de l'Éternel existent (38). »

« Quant au Nouveau Testament, son inspiration se montre à peine dans le seul Livre de l'Apocalypse. »

Balhauser n'est pas le seul à maltraiter ainsi les Livres Saints. Selon Wislicin, l'Écriture Sainte contient un grand nombre de propositions absurdes et contraires au bon sens (1). Un autre luthérien ne trouve pas l'Évangile plus respectable que le Coran. « Il faut rejeter le Coran chrétien non moins contradictoire ni plus au-

(1) Wislicin. *L'Écriture et l'Esprit.*

thentique que celui des Turcs (1). » Ewald avait sans doute cet auteur en vue lorsqu'il disait : « Satan lui-même a plus de foi que beaucoup de nos exégètes et Mahomet valait mieux qu'eux (2). »

Écoutons Neander soutenant que l'Évangile renferme des récits futiles, invraisemblables, exagérés, fabuleux.

« Nous ne garantissons pas la vérité du récit de Matthieu sur la manière dont les mages ont été instruits du lieu où Jésus était né. —Matthieu nous dit que J.-C. guérit les aveugles et les boiteux qui venaient à lui dans le temple. Mais cette allégation a une apparence peu historique et ne nous paraît pas suffisante pour établir la réalité du fait. — Le second miracle de la multiplication des pains ne nous paraît pas historique. Il nous paraît invraisemblable qu'un tel miracle ait eu lieu deux fois. — Nous ne croyons pas

(1) Edmon. *Divinité de la raison.*
(2) Cité par Perrone. I. c, III, 33.

devoir adopter l'opinion de Matthieu. — Judas aurait demandé à Jésus : *Est-ce moi ?* mais peut-être ne faut-il voir dans ce trait qu'une amplification ajoutée par le narrateur. — Il est évident que St. Luc a ajouté en plusieurs endroits ; ainsi les malédictions qui suivent les béatitudes ne sont qu'un ornement ajouté par l'historien. — En reproduisant les discours de Jésus sans les avoir bien compris, les écrivains sacrés ont confondu ce que Jésus avait distingué. — Il serait étrange que Jésus eût annoncé sa résurrection d'une manière si précise et si claire, et que les Apôtres ne l'eussent pas compris. Les paroles des écrivains sacrés, sur cet objet, font l'effet d'un commentaire involontairement ajouté après l'événement. — Jean a pu expliquer par l'amour du gain la conduite de Judas ; mais Jean a pu se tromper. — Nous pouvons en certains cas être obligés de nous écarter de l'opinion du disciple bien-aimé et donner un autre sens aux paroles de Jésus. — Le dernier chapitre ajouté après la mort de Jean à

son Évangile a tous les caractères de la vraisemblance ; ce qui ne veut pas dire qu'il reproduise exactement les paroles de Jésus, celles en particulier sur lesquelles on appuie le récit fabuleux de la confession (1). »

Il n'est pas jusqu'aux femmes qui ne prétendent découvrir des erreurs dans la Bible. Madame de Gasparin en a signalé dans la doctrine de saint Paul : « Le septième chapitre de la première Épître aux Corinthiens, dit-elle, renferme deux paroles : l'une de Dieu, l'autre de l'homme. Il y a des portions de ce chapitre où Paul parle seul ; il y a d'autres portions où le Saint-Esprit parle par la bouche de Paul. Tout ce qui concerne le célibat est de l'homme. Du premier verset au dixième, c'est Paul qu'il parle. Vient ensuite la parole du Seigneur. La parole humaine recommence au verset douzième, elle s'arrête avec le seizième. La parole de Paul, l'ex-

(1) Neander, *Vie de Jésus*, I, 53, II, 13, 197, 293, et *Annales cathol.* Genève, 1853, p. 256.

pression de son opinion particulière, reprend au verset vingt-cinquième, et elle continue jusqu'à la fin du chapitre (1). » En d'autres termes, St. Paul, quand il écrit, n'est pas toujours inspiré de Dieu, et sa parole notamment est humaine, faillible, erronée, quand elle fait l'éloge du célibat religieux et le pose comme un état de perfection supérieur à l'état de mariage. M. de Gasparin réfutait sa femme dans le même recueil, trois mois avant qu'elle écrivît l'article d'où nous avons tiré l'étrange passage que l'on vient de lire : « La Bible, dit-il, n'est pas la Bible, dès le jour où l'on met sur le compte du facteur humain, du facteur faillible, les passages qui peuvent embarrasser (2). »

D'après Reuss, professeur à Strasbourg, St. Paul n'a pas été plus heureux dans son Épître aux Romains. Sa doctrine est trop fataliste. « L'Apôtre, pour toute réponse, ne sait

(1) *Archives du Christianisme*. 8 juillet 1851. *Le mariage au point de vue chrétien*. 1,50.

(2) *Archives*. 8 mars 1851.

que réduire l'homme à la dignité de matière brute afin de fortifier sa logique. Comme tout autre homme, en abordant un pareil sujet il heurte un écueil contre lequel il doit se briser, et auquel il aurait mieux fait de ne pas toucher. » (1) D'autres relèvent des sophismes dans l'Épitre aux Galates. (2)

Mais voici l'auteur classique du *Manuel de théologie protestante*, triant à son aise dans tous les récits apostoliques :

« St. Paul dit avoir livré un incestueux à Satan. (1 Cor. V, 5.) Ce passage fanatique sans doute pourrait-il être inspiré ? Il leur dit que nous jugerons les anges. (1 Cor. VI, 3.) Rêverie gnostique sans doute. Un tel passage serait-il inspiré ? Il va même jusqu'à leur dire qu'en conséquence de leur communion indigne plusieurs d'entre eux sont malades et quelques-uns sont morts. (1 Cor. XI, 30.) Ce passage ne peut être inspiré.

(1) *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostol.* II, 149.
(2) Voir Gaussen. *Théopneustie*, 300.

« Il leur dit encore que tous meurent en Adam. (1 Cor. XV, 22.) Superstition judaïque. Il est impossible qu'un tel passage soit inspiré.

« Et quand St. Paul assure aux Thessaloniciens (IV, 15), que l'avénement du Seigneur est proche, une erreur si manifeste pourrait-elle être inspirée (1) ? »

Le profane Cellerier va plus loin encore. Il croit découvrir des erreurs jusque dans les paroles de Jésus-Christ lui-même. « J'ai la conviction, dit-il, qu'on trouvera dans les enseignements de Jésus-Christ des concessions faites pour un temps aux erreurs vulgaires » (*Manuel d'herméneutique,* 345).

Breschneider est du même avis (2), et il cite pour exemple ce passage de St. Matthieu : « Prenez bien garde de ne mépriser aucun de ces petits ; je vous déclare que dans le ciel leurs anges voient sans cesse la face de mon Père, qui est dans les cieux » (Matth. XVIII, 10.),

(1) T. I, p. 321.
(2) Cité par Gaussen. *Théopneustie*, 296.

soutenant que Jésus-Christ n'a prononcé ces paroles que comme argument *ad hominem*, par lequel il s'accommodait à la pensée de ses auditeurs, qui croyaient aux anges gardiens. »

XI

Autorité de l'Église niée.

Pourquoi s'étonner des égarements des disciples lorsque le maître fait profession d'abandonner ouvertement l'Écriture sainte dès qu'elle le contrarie ?

« Encore bien que les papistes entassent une multitude de textes de l'Écriture où les bonnes œuvres sont commandées, je ne me mets point en peine de toutes ces paroles de l'Écriture, m'en citeraient-ils encore davantage. Papiste, tu te montres bien haut et bien fier avec l'Écriture, qui pourtant reconnaît le Christ pour maître. Aussi, je ne m'en ébranle pas le moins du monde. Eh ! bien donc, appuie-toi, tant que tu le pourras ! sur le serviteur ; moi, je m'ap-

puie sur le Christ, le véritable maître, le souverain absolu de l'Ecriture. C'est à lui que je donne ma foi, et je sais qu'il ne mentira pas, ni ne m'induira en erreur. J'aime mieux lui rendre hommage et le croire que de m'écarter d'une ligne du sentiment que j'ai embrassé, eussé-je contre moi toute l'Écriture. » (1).

Ce que Luther appelle Christ, les représentants des vingt-deux églises de Prusse l'appellent, dans leur synode œcuménique, *appréciation individuelle*, et en reconnaissent, eux aussi, la suprématie sur l'Écriture sainte. Voici le second article de leur statut : « Quant au serment exigé du pasteur de s'en tenir à la pure doctrine évangélique, on aura soin de désigner la sainte Écriture comme unique dépôt de la parole de Dieu, et source unique de la doctrine chrétienne, comme le font les Livres symboliques, à la condition toutefois qu'il ne soit pas porté la

(1) Luther. *Præf. ad caput 2, in Epist. ad Gal. comm. in 3 cap. ad Gal.*

moindre atteinte à la liberté de foi et de conscience des individus, liberté à laquelle tout protestant a un droit imprescriptible, bien qu'il ne doive pas être libre d'en abuser, en en faisant le prétexte d'un enseignement personnel. » (*Univers*, 22 avril 1846).

C'est donc entendu ; le Synode de Berlin l'a décidé : « La sainte Écriture est la parole de Dieu ; mais l'accepter ou la rejeter à son gré est pour tout protestant un droit imprescriptible. »

Nous allons voir dans le chapitre suivant qu'ils ont toujours largement usé de ce droit.

CHAPITRE TROISIÈME.

LA BIBLE CONTREDITE.

> Valentin a eu l'air d'épargner les Écritures et de chercher moins à les accommoder à ses erreurs qu'à concilier ses erreurs avec elle. Et cependant il a plus retranché, plus interposé que Marcion, en ôtant à tous les mots leur énergie et leur signification naturelles pour leur donner des sens forcés. (TERTULL. *De Prescript*. c. 38.)

Les protestants contredisent l'Écriture Sainte de deux manières : en croyant et faisant autre chose que ce qu'elle dit; en ne croyant et ne faisant pas tout ce qu'elle dit.

I

Les protestants croient et font autre chose que ce que dit la Bible.

Nous lisons au chapitre second des Actes des Apôtres: « Que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ », et dans le huitième: « Hommes et femmes étaient baptisés au nom de Jésus-Christ (1). » Pourquoi les protestants, malgré la clarté de ces textes, baptisent-ils, à l'exemple des catholiques, au nom du Père et du Fils et du St-Esprit ? D'après les préceptes de Jésus et des Apôtres, la collation du baptême doit être précédée d'instructions, d'actes de foi et d'œuvres expiatoires. Or, comme les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de raison sont radicalement incapables d'une pareille préparation, il semblerait que le sacrement ne peut leur être validement conféré. Cette conséquence

(1) *Act.* II, 38. — VIII, 12.

est une erreur ; mais pourquoi les protestants préfèrent-ils encore en cette circonstance se rapprocher plus des catholiques que de l'Ecriture sainte ? Jean baptisa Notre-Seigneur en le plongeant dans les eaux du Jourdain. Le diacre Philippe a employé le même procédé envers l'officier de la reine de Candace, et l'apôtre St. Pierre, à l'égard du centurion Corneille. (1) L'Écriture est précise sur ce point ; le baptême devrait donc être conféré par *immersion*. Pourquoi les protestants le confèrent-ils par *ablution?* Pourquoi soutiennent-ils du reste avec raison qu'il est valide même avec *infusion ?*

Les mêmes difficultés que nous faisons sur le mode et la forme du baptême se présentent quand il s'agit du sujet et du ministre de ce sacrement. Les protestants croient, et ce sont des dogmes catholiques, que le baptême des enfants est valide, que toute personne, prêtre, laïque, homme, femme, hérétique, infidèle, peut

(1) *Act.* VIII, 38. — X. 47.

l'administrer validement. Dans quel endroit de l'Écriture se trouvent ces vérités de foi ?

Et la manière de célébrer la Cène, où les calvinistes l'ont-ils trouvée ? Jésus-Christ, après l'avoir instituée, dit bien de faire cela en mémoire de lui ; mais il ne dit pas de répéter les paroles sacramentelles. Et l'abolition du sabbat, où est-elle décrétée dans l'Écriture ? le repos du dimanche, où est-il ordonné ? Et l'existence, la nature et le nombre des Livres canoniques, où sont-ils indiqués ? On pourrait multiplier les questions : la même réponse suffit à toutes. C'est que ce prétendu symbole, *La Bible, rien que la Bible*, est un mensonge. Les protestants rejettent la Tradition en parole, en fait ils l'admettent. Et ils sont obligés de le faire. La validité du baptême des enfants, l'administration des sacrements, l'existence de la Bible, la nature et le nombre des Livres qui la composent, l'abolition du sabbat, l'observation du dimanche, la modification légitime de certaines prescriptions bibliques, sont autant de faits et de

vérités capitales sur lesquels l'Ecriture Sainte se tait et qui reposent sur la Tradition.

II

Vraie nature de la Tradition.

Nous remarquerons, en passant, que la plupart de leurs écrivains définissent d'une manière très-inexacte la Tradition, peut-être pour se donner le plaisir de la combattre. Elle ne consiste pas, en effet, comme ils le prétendent, dans certaines formules, certaines paroles, et même dans un recueil de vérités communiquées par Jésus-Christ à ses Apôtres et transmises par eux à leurs successeurs ; la Tradition, dans le sens catholique, n'est rien moins que l'enseignement oral reçu des lèvres mêmes du divin Sauveur, et cet autre enseignement intérieur qui leur a été suggéré et inspiré par le Saint-Esprit ; enseignement qui consiste, non dans de pures formules, dans de simples paroles, mais dans la vérité et dans les choses mêmes ; enseigne-

ment qui s'incorpora pour ainsi dire à l'Eglise naissante, la pénétra aussitôt, la remplit tout entière, et depuis cette époque n'a pas cessé de vivre en elle, de s'y conserver et de s'y propager dans la suite des siècles, comme il s'y propagera et s'y conservera jusqu'à la fin du monde; enseignement qui avait atteint sa plénitude et sa possession avant même que fussent écrits les Livres de la nouvelle Alliance et qui, par conséquent, contenait déjà toutes les vérités qui depuis ont été en grande partie enseignées dans les Livres saints, mais vérités qui, bien loin de n'être qu'une lettre morte gravée sur un papier muet, ont toujours été des vérités vivantes ou vivifiées par la foi, par l'instruetion, par la vie pratique et par l'esprit intérieur du corps entier de l'Eglise ; enseignement qui n'a rien perdu de son autorité divine ni de sa pleine efficacité, ni de sa qualité et de sa dignité de règle, dont une partie a été rédigée par écrit de manière à former peu à peu le canon du Nouveau Testament, dont les Livres incontestablement posté-

rieurs à cet enseignement traditionnel n'ont jamais offert, quoi qu'on en dise, qu'en partie la parole de Dieu. C'est le P. Perrone qui donne après tous les théologiens catholiques cette définition de la *Tradition* dans son ouvrage intitulé : *Le Protestantisme et la règle de foi* (1). Le même auteur résume en ces termes ce qu'il avait dit dans les *Lieux théologiques* sur les moyens dont la tradition se propage et se conserve dans l'Eglise.

« A peine l'enseignement oral des vérités chrétiennes eut été communiqué à l'Eglise formée par la prédication des Apôtres, qu'il fut incorporé et comme incarné, de manière que la Tradition devint une seule et même chose avec l'enseignement toujours vivant de l'Eglise elle-même. L'Eglise s'infiltra à son tour cet enseignement divin, se l'incorpora et l'incarna dans tous ses actes, je veux dire dans l'administration des sacrements, dans ses prières, dans sa

(1) Traduction de l'abbé Pelletier, t. II, p. 13.

liturgie, dans son culte, dans ses catéchismes, dans ses rites, dans ses fêtes, dans ses conciles, dans ses formules ; il pénétra dans les écrits, depuis dans les actes des martys, dans les peintures, dans les sculptures, dans les pierres même sépulcrales, dans les inscriptions, dans l'histoire ; en un mot la vie intérieure et extérieure de l'Eglise même n'est devenue qu'une continuation et une manifestation de la Tradition. Ainsi la Tradition n'a jamais péri et elle ne pourra jamais périr pas plus que n'a péri ou ne pourra périr l'Eglise dont elle est comme la pensée intime, qui l'inspire et lui donne la vie. Et non-seulement elle ne pourra périr, mais elle ne pourra même jamais s'obscurcir ou se confondre avec les fausses traditions, parce que comme elle circule dans tant de canaux, dans tant de veines, il est impossible qu'elle éprouve jamais aucun changement ; ou, si elle venait à s'altérer ou à se corrompre par quelqu'une de ces veines, bientôt toutes les autres restées saines empêcheraient par leur in-

fluence cette altération ou cette corruption d'avoir des suites funestes. Joignez à cela l'infaillibilité promise à l'Église de Jésus-Christ et cette assistance que même des protestants ont cru indispensable pour empêcher l'altération des saintes Écritures, qui de leur nature sont bien plus sujettes à être altérées, que la Tradition prise dans le sens que nous avons exposé. Joignez à toutes ces considérations la vitalité de l'Eglise tenue dans cette activité par toutes les hérésies contre lesquelles il lui a fallu soutenir de rudes combats, des luttes terribles, et qui l'ont obligée à relire ses documents et à exposer ses titres qu'elles eherchaient à lui disputer. Joignez de plus l'enseignement journalier qu'elle distribue pacifiquement à ses enfants et contre lequel n'a jamais manqué de s'élever chaque hérésie partielle qui, si on le remarque bien, a toujours été une attaque contre quelque partie de cet enseignement.

« De là vient que l'Église, dans ses conciles, n'a pas eu bien de la peine à démêler l'erreur

et à la condamner ; elle n'avait pour cela qu'à consulter son enseignement du jour, sûre qu'il était le même que celui de la veille, transvasé pour ainsi dire dans l'âme de ses enfants. De là vient encore que les hérétiques eux-mêmes servent malgré eux à constater clairement quelle était la croyance de l'Église ou quelles étaient les vérités qu'elle admettait à l'époque où ils se sont élevés pour la combattre ; et plus les sectes sont nombreuses, plus est précieux le témoignage qu'elles leur rendent, même en les niant. De là le parti que savent en tirer les catholiques dans leurs polémiques contre les hérétiques en confondant les nouveaux par les anciens, en se servant de leurs ennemis mêmes pour combattre d'autres ennemis. De là enfin l'argument invincible et irréfutable qu'opposent les catholiques aux protestants, à qui ils prouvent ainsi l'accord de la doctrine actuelle de l'Église catholique avec celle des siècles passés (1). »

(1) *Le Protestantisme et la règle de la foi*, II, 50

Le vigoureux apologiste de la *Règle de la foi* tire ensuite les conclusions suivantes :

« Tenons donc pour certain que l'enseignement journalier et toujours vivant de l'Église est une même chose avec la Tradition prise, dans son sens formel, pour les vérités enseignées de vive voix par les Apôtres, même avant qu'il y eût un seul Livre écrit de tout le Nouveau Testament. Tenons pour certain que la Tradition s'est propagée d'âge en âge avec l'Église elle-même. Tenons pour certain que la Tradition ne doit pas être confondue avec les moyens ou les instruments qui ont aidé à sa propagation et qui aident encore à la connaître pour les temps passés où était en vigueur cette Tradition même. Tenons pour certain que détruire la Tradition, ce serait détruire le vrai christianisme (1). »

C'est de la Tradition prise dans le sens que nous venons de fixer qu'un écrivain protestant

(1) *Loc. cit.* t. II, et 59.

a dit : « C'est la Tradition et non l'Écriture qui est le rocher sur lequel est fondée l'Église de Jésus-Christ (1). »

III

Les Protestants ne croient pas et ne font pas tout ce que dit la Bible.

Mais revenons aux nombreuses contradictions que l'Écriture sainte a journellement à subir de la part des protestants : nous les avons vus croyant autre chose que ce qu'elle dit ; les voici pratiquant autre chose que ce qu'elle ordonne. St. Paul veut que les fidèles se saluent les uns les autres par un saint baiser (2) ; que les hommes en entrant dans l'Église se découvrent la tête ; que les femmes, au contraire, prient Dieu la tête couverte d'un voile (3). Jésus-Christ veut qu'à son exemple ses disciples

(1) Lessing, *Mémoires hist. et litt.* IV, 182.
(2) Rom. XVI, 16.
(3) 1 Cor. XI, 4, 13.

se lavent les pieds les uns aux autres (1) ; il leur défend de porter autre chose en allant prêcher l'Évangile que le souvenir de ses préceptes et une vive confiance en lui. Il ne leur permet ni sac, ni deux habits, ni souliers, ni bâton, ni bourse, ni or, ni argent (2) ; il recommande de ne jamais prêter serment, mais de s'en tenir à une simple négation ou affirmation (3) ; il interdit tout procès et veut que nous abandonnions notre manteau à celui qui nous enlève notre robe (4) ; il condamne toute usure et exige qu'on prête au prochain sans rien attendre de ce service. »

Que font les protestants, au contraire ? ils croient que la pratique de l'antique baiser et du lavement des pieds n'est plus permise par nos mœurs. A l'entrée du temple calviniste ni les femmes ne se couvrent d'un voile, ni les

(1) Joan. XIV, 14.
(2) Mat. X, 9, 10.
(3) Mat. V, 34 et suiv.
(4) Mat. V, 40.

hommes n'ôtent leur chapeau ; le missionnaire évangéliste et l'agent biblique stipulent de larges émoluments avant d'entreprendre leur pérégrination ; tous défendent fort bien leur droit en justice et prêtent serment quand ils ont des raisons légitimes pour le faire ; aucun ne pense être mauvais citoyen parce qu'il stipule l'intérêt légal de l'argent qu'il prête. Nous n'avons pas à apprécier cette conduite au point de vue de la morale ; mais comment peuvent la légitimer ceux qui font profession de faire ni plus ni moins que ce qui est recommandé dans la Bible ? Ce sont des conseils, dira-t-on, et non des préceptes. Je ne vois pas cette distinction dans le texte sacré, et s'il faut s'en rapporter à la forme, ce sont des préceptes formels. Quoi de plus impératif que ces passages ?

« Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. — Prêtez sans rien en attendre. » — Quelquefois même l'ordre est fortement motivé : « Si donc je vous ai lavé

les pieds, moi qui suis votre Seigneur et votre maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres, car je vous ai donné l'exemple afin que ce que je vous ai fait, vous le fassiez aux autres. »

Peut-on exiger un commandement plus solennel que celui qu'ont formulé les Apôtres au Concile de Jérusalem ? « Il a semblé bon au St.-Esprit et à nous de ne vous point imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont nécessaires, savoir : de vous obstenir de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang, des chairs étouffées et de la fornication. Abstenez-vous de ces choses et vous ferez bien (1). » Or, aucun protestant ne s'informe de la manière dont on a tué un animal avant d'en acheter la chair qui doit servir à sa nourriture ; aucun ne croit engager sa conscience en usant de certains mets composés en partie du sang des animaux. Voilà donc un recueil de prohibitions dont quelques-

(1) Act. XV, 28, 29.

unes sont encore en vigueur et les autres sont tombées en désuétude. Quel principe faut-il suivre pour opérer ce triage ?

Nous trouvons encore dans la Bible de pompeuses descriptions des cérémonies et des sacrifices, et nous voyons dans l'Apocalypse (1) que ces fêtes religieuses, après avoir été pour les enfants de Dieu un moyen de sanctification, font partie dans le ciel du bonheur des élus. Comment se fait-il que le culte réformé soit repoussant de sécheresse et de nudité ?

IV

Liturgie catholique fondée sur la Bible.

Je n'ai jamais pu assister au saint sacrifice de l'autel sans être frappé d'admiration. La beauté et la signification des cérémonies qui accompagnent la messe pontificale, rappellent tout un chapitre de l'Apocalyse et plusieurs pres-

(1) Apoc. IV, V, et suiv.

criptions liturgiques de l'ancienne loi, figure de la nouvelle. Qu'on en juge par les rapprochements suivants :

Usages Liturgiques.	*Passages de l'Ecriture.*
Dans chaque église il y a un autel ; sur l'autel, un tabernacle où repose le saint Sacrement.	Je vis un trône dressé et quelqu'un assis sur ce trône.
Les vases sacrés sont en or, en vermeil ou en argent, et peuvent être ornés de pierres précieuses.	Celui qui était assis paraissait semblable à une pierre de jaspe et de sardoine, et il y avait autour de ce trône un arc-en-ciel qui paraissait semblable à une émeraude.
L'autel et les vases qui servent au saint Sacrifice sont consacrés par des bénédictions et des onctions.	Prenant l'huile des onctions, vous en oindrez le tabernacle avec ses vases, afin qu'ils soient sanctifiés (*Ex.* XL).
On bénit les cloches afin qu'elles soient	Faites-vous deux

comme les trompettes de l'Eglise militante. Ce sont elles qui convoquent le peuple au temple pour y entendre les paroles de Dieu (Concil. Colon.)

trompettes d'argent battues au marteau pour vous en servir à assembler le peuple, et quand vous aurez sonné de ces trompettes, tout le peuple s'assemblera près de vous à l'entrée du tabernacle (*Lev*. X, 2).

Dans l'église se trouvent des statues et des images d'anges et de saints.

Vous mettrez aux extrémités de l'oracle deux chérubins d'or battu (*Exod*. XXV, 18).

Autour de l'autel se trouvent les siéges du célébrant et de ses ministres, revêtus d'aubes blanches et de riches ornements tissus d'or, de soie et de lin

Autour de ce trône il y avait vingt-quatre sièges sur lesquels étaient assis vingt-quatre vieillards vêtus de robes blanches avec des couronnes d'or sur

de différentes couleurs.

Du sanctuaire sortent les éclats du luminaire et le bruit des voix des chantres et de l'orgue. Des lampes sont toujours allumées devant le tabernacle ; sur l'autel se trouvent des chandeliers allumés.

Sur l'autel est le Livre des Evangiles selon St. Mathieu, St. Marc, St. Luc et St. Jean, l'aigle de Pathmos.

la tête (*Apoc.* V). — Moïse fit l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre et de fin lin (*Ex.* XXXIX).

Du trône sortaient des éclairs, des tonnerres et des voix. Il y avait devant le trône sept lampes allumées qui sont les esprits de Dieu. — Moïse disposa les lampes selon leur rang. (*Ex.* XI, 23).

Devant le trône étaient quatre animaux. Le premier ressemblait à un lion, le second à un veau, le troisième avait le visage d'un homme, le

Ces quatre Evangiles ne cessent jour et nuit de proclamer la sainteté et la puissance de l'Eternel.

Et lorsque le diacre a lu à l'assemblée une page des Evangiles, le prêtre qui officie et tous ceux qui l'assistent, se tiennent debout en signe de respect.

Quant la lecture est terminée, le diacre leur présente le Livre divin.

Chacun alors, la tête

quatrième était semblable à un aigle qui vole.

Ces quatre animaux ne cessaient jour et nuit de dire : Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu Tout-puissant qui était, qui est et qui doit venir.

Et lorsque ces animaux rendaient gloire, honneur et actions de grâces à celui qui était assis sur le trône et qui vit dans les siècles des siècles,

Les vieillards se

découverte, fléchit les genoux, baise la parole du Christ en signe d'amour et de respect.

Et à ces paroles du diacre : Voici des paroles saintes, on répond : Oui, je le crois et je le confesse.

Les chants reprennent et les encensoirs des thuriféraires recommencent à répandre leurs parfums.

prosternaient devant celui qui était assis sur le trône, et ils adoraient Celui qui vit dans les siècles des siècles, et ils jetaient leurs couronnes devant le trône en disant :

Vous êtes digne, ô Seigneur notre Dieu, de recevoir gloire, honneur et puissance, parce que c'est vous qui avez créé toute chose.

Les vieillards avaient chacun des lampes et des coupes d'or pleines de parfums qui sont les prières des saints.

A l'offertoire et à la bénédiction on fait usage de l'encensoir et de l'encens.

Pendant la sainte messe deux cierges doivent être allumés, et en plus grand nombre à la grand'messe, et lorsque le Saint-Sacrement est exposé.

Le célébrant se lave les mains avant de

Il vint un ange qui se tint devant l'autel avec un encensoir d'or (*Apoc.* VIII, 3). — Moïse brûla l'encens composé d'aromates (*Ex.* XL, 25).

Dans le sanctuaire, il y avait un chandelier à sept branches.

Etant réunis un dimanche pour rompre ensemble le pain, Paul prolongea son discours bien avant dans la nuit, et il y avait un grand nombre de lampes allumées dans le lieu de l'assemblée (*Act.* XX, 7.)

Moïse et Aaron et ses fils lavèrent leurs

commencer la sainte messe ; il doit le faire encore avant la Préface.

Bientôt résonnent autour de l'autel la voix des chantres et celle des enfants de chœur, disant : « Saint, Saint, Saint est le Seigneur, Dieu des armées. Le ciel et la terre sont pleins de sa gloire. Hosannah au plus haut des cieux !

Et tous les assistants, glorifiant l'Agneau sans tache qui va s'immoler, reprennent à haute voix, disant : Béni soit Celui qui

mains et leurs pieds avant d'entrer dans le tabernacle d'alliance et de s'approcher de l'autel. (*Ex.* XL, 29).

J'entendis autour du trône une multitude d'anges disant à haute voix : L'Agneau qui a été égorgé est digne de recevoir puissance, divinité, sagesse, force, honneur, gloire et bénédiction.

Et j'entendis toutes les créatures qui sont dans le ciel, sur la terre et dans la mer, disant: A celui qui est assis sur le trône et à l'A-

vient au nom du Seigneur ! Hosannah au plus haut des cieux !

Quand le prêtre monte à l'autel, les ministres seul peuvent s'en approcher ; le peuple doit se tenir à distance, et les femmes doivent prier hors du sanctuaire.

Les ministres s'inclinent devant le célébrant aux endroits prescrits.

Le célébrant et ses ministres font la génu-

gneau , bénédiction , honneur , gloire et puissance dans les siècles des siècles.

Quel nul homme ne soit dans le tabernacle quand le pontife entrera dans le Saint des Saints pour prier pour soi-même, pour sa maison et pour toute l'assemblée d'Israël (*Lev*. XVI 17).

Josué se jeta le visage contre terre et en adorant l'ange, il dit: Qu'est-ce que mon Seigneur veut ordonner à son serviteur (*Os*. V, 15) ?

Josué se jeta le visage contre terre de-

flexion en signe d'adoration, quant ils passent devant le tabernacle.

Le célébrant, ses ministres et les assistants inclinent la tête en signe de respect au nom de Jésus.

vant l'arche du Seigneur (*Jos.* VII, 6).

Dieu l'a élevé et lui a donné un nom au-dessus de tout nom afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel et sur la terre et dans les enfers (*Phil.* II, 9.)

Voilà des cérémonies et des paroles que les protestants doivent trouver, je pense, suffisamment scriptuaires, et dont la Bible doit leur faire terriblement regretter la suppression dans leur Temple.

V

Erreur des Protestants sur différents points de dogme et de morale en opposition formelle avec l'Écriture Sainte.

Mais nous avons des contradictions bien plus graves à signaler. Les protestants soutiennent,

notamment sur les points fondamentaux de l'Ecriture, de l'Eglise, de la justification et des sacrements, une foule d'erreurs en opposition directe avec l'Ecriture sainte. Ce sujet a déjà été traité fort au long par plusieurs controversistes. Les tableaux suivants donnent le résumé de leurs travaux. Nous formulons d'abord l'erreur protestante ; nous citons ensuite les textes de l'Ecriture qu'elle contredit. Ce simple rapprochement nous fournira la plus solide des réfutations.

Erreur des Protestants : L'Ecriture sainte est claire et facile à comprendre.

Réfutation. Cette assertion est formellement contredite par les passages suivants : « Dans les lettres de Paul, notre très-cher frère, il y a quelques endroits difficiles à entendre que des hommes ignorants et légers détournent, de même que les Ecritures en de mauvais sens pour leur propre ruine. Vous, mes frères, qui connaissez toutes les choses, prenez

garde à vous, de peur que vous laissant emporter aux égarements de ces hommes insensés, vous ne tombiez de l'état ferme et solide où vous êtes établis. » (2 Petr. III, 15.)

C'est Pierre qui parle ainsi. Saint Jacques, à son tour, prémunit les fidèles contre les faux docteurs qui abusent de l'éloge que fait de la foi l'Epître aux Romains. Plusieurs protestants, entre autres Hugue et Cellerier, l'avouent eux-mêmes.

« J'ai vu la fin des choses les plus parfaites ; mais votre commandement est d'une étendue infinie. (Ps. 96.)

« Persuadez-vous, avant toutes choses, que nulle prophétie de l'Ecriture ne s'explique par une interprétation particulière ; car ce n'est point par la volonté des hommes que les prophéties nous ont été anciennement apportées, mais c'est par l'inspiration du St-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé. » (2 Petr. I, 20).

« L'officier de Candace, s'en retournant,

était assis dans son chariot et lisait le Prophète Isaïe. Alors l'Esprit dit à Philippe : Avancez et approchez-vous de ce chariot. Aussitôt Philippe accourut, et ayant ouï que l'ennuque lisait Isaïe, il lui dit : Croyez-vous entendre ce que vous lisez ? » Il lui répondit : « Comment le pourrais-je si quelqu'un ne me guide ? (Act. VIII, 27.) »

Erreur : Tout est écrit dans la Bible.

Réfutation. Voici des textes qui nous assurent le contraire :

« Jésus a fait beaucoup d'autres choses, et si on les rapportait en détail, je ne crois pas que le monde même pût contenir les livres qu'on en écrirait. » (Joan XXI, 23.)

« J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les porter présentement. Quand cet esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. » (Joan. XVI, 12.)

Un fait remarquable, c'est que le passage où

saint Jean déclare que tout ce qu'a fait Notre-Seigneur n'a pas été écrit, termine le livre du Nouveau Testament qui a été composé le dernier de tous.

D'après l'opinion du plus grand nombre des chronologistes, saint Matthieu publia son Evangile l'an 41 de l'ère chrétienne ; saint Marc, le sien, quelques années après ; saint Luc écrivit son Evangile et les Actes des Apôtres vers l'an 63. Dans ces deux ouvrages il ajoute plusieurs faits et rappelle plusieurs discours qui avaient été passés sous silence par ses devanciers. Saint Paul et d'autres Apôtres, de leur côté, ont écrit plusieurs Epîtres de l'an 40 à l'an 60, qui renferment diverses choses qu'on chercherait en vain dans les Evangiles. Enfin saint Jean, le dernier, composa son Apocalypse et son Evangile vers l'an 93, et déclare en terminant qu'il est loin d'avoir tout dit (1).

(1) « Les Apôtres n'ont pas eu l'intention d'exposer tout au long dans leurs Epîtres les doctrines nécessaires au salut ; ils les

Ajoutons que, si nous admettons comme sacré le Livre de l'Alliance cité dans l'Exode comme renfermant la parole du Seigneur, les Annales des rois de Juda et d'Israël, dont il est si souvent question dans les Livres des Rois, et les autres livres perdus, mais mentionnés dans la Bible, il manquerait vingt-deux livres à l'ancien canon des Juifs (1).

écrivirent occasionnellement au sujet des questions qui se présentaient à eux. » (Grotius, *Ep.* 82.)

(1) En voici le nom avec l'indication de l'endroit où ils sont mentionnés :

Le livre d'Alliance.		*Ex.*	24, 7.
Les guerres du Seigneur.		*Nom.*	21. 14.
Le livre des Justes.		*Jos.*	10, 12.
Le livre du Seigneur.		*Is.*	34, 16.
Le livre de Samuel.	1	*Paral.*	23, 23.
Le livre de Nathan.	2	*Paral.*	9, 29.
« » Gad.	2	*Paral.*	9, 29.
« » Sémeias.	«	«	12, 15.
La prédiction d'Addo.	«	«	9, 29.
La prédiction d'Athias.	2	*Paral.*	13, 22.
« « de Jéhu.	2	*Paral.*	2, 24.
Les annales des Rois de Juda.	3	*Reg.*	15, 31.
« « « d'Israël.	3	*Reg.*	15, 31.
Les discours d'Osaï.	2	*Paral.*	39, 19.
Les actions d'Osias.	2	*Paral.*	26, 22.
Les Paraboles de Salomon.	3	*Reg.*	4, 34.
Les Cantiques de Salomon.		«	» «
L'histoire naturelle du même		«	» «

Quoi qu'il en soit, il n'est écrit nulle part que le canon des Juifs et le canon des Catholiques renferment toute la parole de Dieu. (1)

Erreur : Les Apôtres n'ont pas laissé de tradition.

Réfutation. St. Paul, St. Jude, St. Jean déclarent le contraire.

L'Epître d'Elie.	2	*Paral.*	21, 12.
Le livre de Jean Hircan.	1	*Machab.*	16, 24.
Les descriptions de Jérémie.	2	*Machab.*	2, 1.
Les livres de Jason.	«		» 24.
Les Prophéties d'Hénoch.		*Jud.*	» 4.

(1) Voici quelques unes des vérités qui appartiennent au dépôt de la révélation et qui ne sont pas clairement enseignées dans l'Ecriture.

L'existence et la divinité de la Bible ;

Le nombre des Livres canoniques qui la composent ;

La fidélité des traductions qui existent;

Les vrais pasteurs de l'Eglise, leur mission, leur autorité ;

La hiérarchie ecclésiastique ;

Les pouvoirs des papes et des évêques, seuls ou réunis en concile ;

La manière d'administrer les sacrements ;

La forme de l'office public ;

La validité du baptême donné aux enfants ;

La permission de travailler le jour du sabbat ;

L'obligation de sanctifier le Dimanche ;

Le dogme de la Sainte-Trinité ;

La divinité du St-Esprit ;

L'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge.

Ces vérités sont toutes importantes, et la connaissance de quelques-unes d'entre elles est même nécessaire au salut ; il n'est donc pas vrai que toute la parole de Dieu ait été écrite.

« Mes frères, demeurez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises soit par nos paroles, soit par nos lettres. » (2 Thess. II. 14.)

« Nous vous ordonnons, mes frères, au nom de Jésus-Christ, de vous retirer de ceux de vos frères qui se conduisent d'une manière déréglée, et non selon la tradition qu'ils ont reçue de nous. » (2 Thess. III, 6.)

« Je vous loue, mes frères, de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses et de ce que vous gardez les traditions que je vous ai données. » (1 Cor. XI, 2.)

« Ces choses que vous avez apprises de moi davant plusieurs témoins, donnez-les en dépôt à des hommes fidèles qui soient capables d'en instruire les autres. » (2 Tim. II, 2.)

« Bien-aimés, ayant souhaité avec ardeur de vous écrire touchant le salut qui nous est commun, je m'y trouve maintenant obligé par nécessité pour vous exhorter à combattre pour la foi qui a été une fois laissée par tradition aux saints. » (Jud. 3.)

« Quoique j'eusse plusieurs choses à vous écrire, je n'ai voulu le faire sur du papier et avec de l'encre, espérant vous aller entretenir de vive voix, afin que votre joie soit pleine et parfaite. » (2 Joan. 12).

ERREUR : Chacun a le droit d'interpréter la Bible.

RÉFUTATION. St. Pierre le défend, « étant persuadé, avant toute chose, que nulle prophétie de l'Ecriture ne s'explique par une interprétation particulière. » (2 Pet. I, 20.) Les Juifs eux-mêmes ne le pouvaient pas.

Cette égalité de droit et d'autorité dans tous les fidèles est encore opposée à ce passage de l'Epître aux Ephésiens, qui distingue nettement la divinité des fonctions confiées par Dieu lui-même à certains membres de l'Eglise afin de maintenir dans tous l'unité de foi.

« Jésus-Christ lui-même en a établi quelques-uns dans son Eglise pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, ceux-ci pour être évangélistes, et d'autre, pour être pasteurs et docteurs,

afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude, selon laquelle Jésus-Christ doit être formé en nous, afin que nous ne soyons plus comme des enfants, ni comme des personnes flottantes qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines par la tromperie des hommes et par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur. » (Eph. IV, 11 et suiv.)

« Tous sont-ils apôtres, tous sont-ils prophètes, tous sont-ils pasteurs, tous font-ils des miracles, tous ont-ils le don de guérison, tous parlent-ils diverses langues, tous interprètent-ils ? » (II Corinth. XII, 20.)

« Lorsqu'il se trouvera une affaire embrouillée, adressez-vous au prêtre de la race de Lévi ; vous ferez tout ce qu'auront dit ceux qui prési-

dent au lieu que le Seigneur aura choisi et tout ce qu'ils vous auront enseigné selon la loi ; celui qui, s'enflant d'orgueil, ne voudra point obéir au commandement du pontife sera puni de mort. » (Deuter. XVII, 8 et suiv.)

« Les lèvres des prêtres seront les dépositaires de la science ; c'est de leur bouche qu'on recherchera la connaissance de la loi. » (Mal. II, 7).

ERREUR : Toute controverse religieuse doit être terminée par le témoignage de l'Ecriture et non par l'autorité de l'Eglise.

RÉFUTATION. Jésus-Christ est d'un autre avis. Il commande à ses Apôtres de prêcher et non d'écrire, et aux fidèles d'écouter, et non de lire.

« Allez et instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du St-Esprit. » (Matth. XXVIII, 19.) — « Allez par tout le monde prêcher l'Évangile à toutes les créatures ; celui qui croira et qui sera bap-

tisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné. » (Marc. XVI. 15.) — « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise, et méprise celui qui m'a envoyé. » (Luc. X, 16.)

« Si votre frère a péché contre vous, allez lui représenter sa faute en particulier. S'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère ; mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins ; s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Eglise, et s'il n'écoute point l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain. » Matth. XVIII, 15 et suiv.)

Saint Paul veut qu'on se conforme avec le même soin à ses paroles et à ses écrits :

« Conservez les traditions que vous avez apprises soit par ma parole, soit par mes lettres » (2 Thess. II, 14.) Il donne le motif de cette recommandation : Nous faisons la fonction d'am-

bassadeurs pour Jésus-Christ, et c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche. » (2 Cor. V, 20.) — « Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. » (1 Cor. IV, 1.) — « La foi vient de l'ouïe. » (Rom. X, 17.) — « Vous serez sauvé par l'Evangile si vous l'avez retenu tel que je vous l'ai annoncé. » (1 Cor. XV, 2.)

Après le précepte, l'exemple. Saint Paul ne veut pas résoudre la controverse d'Antioche par le témoignage de l'Écriture et va à Jérusalem la proposer aux Apôtres qui l'examinent et la décident.

Une controverse s'étant élevée à Antioche, il fut résolu que Paul et Barnabé et quelques-uns d'entre les autres iraient à Jérusalem vers les Apôtres et les prêtres pour leur proposer la difficulté. « Les Apôtres donc et les prêtres s'assemblèrent pour examiner et résoudre cette affaire, et après en avoir beaucoup conféré en-

semble, Pierre se leva et donna le jugement. » (Act. XV, 6) (1)

(1) En face de textes si clairs sur les difficultés, les dangers et l'insuffisance de la lecture de la Bible, considérée comme unique moyen de répandre la foi et de terminer les controverses religieuses, on comprend les motifs qui ont obligé les souverains Pontifes et la Congrégation de l'Index à condamner diverses traductions de la Bible en langue vulgaire et à blâmer si fortement l'institution des Sociétés et des Organes bibliques. Mais ce qu'on ne comprend pas ce sont les violentes récriminations que les divers décrets prohibitifs ont excité parmi les protestants.

Ils ont accusé les Papes qui les ont publiés, d'avoir condamné la Bible elle-même, d'en avoir proscrit absolument toute traduction en langue vulgaire, de craindre plutôt que de désirer que les fidèles connussent la parole de Dieu : pures calomnies ! Les Papes n'ont pas condamné la Bible, mais les traductions infidèles de la Bible.

On peut regarder comme permise, dit Grégoire XVI, la lecture des traductions approuvées par le Saint-Siége apostolique, ou publiées avec des annotations tirées des Pères de l'Eglise ou d'interprètes savants et catholiques. (Lettre encyclique du 8 mars 1845. *Inter præcipuas machinationes*) Ils n'ont pas proscrit le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais les altérations qu'on lui faisait subir et les annotations dont on l'accompagnait.

Ils veulent que les fidèles connaissent la parole de Dieu ; mais ils nient que le meilleur moyen d'acquérir cette connaissance, soit de leur mettre entre les mains un exemplaire quelconque de la Bible, et de leur dire que chacun a le droit de l'interpréter à sa guise.

Ils ont protesté contre les sociétés bibliques, parce que le but réel de ces institutions, aujourd'hui connu de tous, est souvent de répandre des livres infectés des erreurs luthériennes, calvinistes et même sociniennes, quelquefois d'organiser une propa-

Erreur : L'Eglise est tombée dans l'erreur.

Réfutation. Dans ce cas Dieu aurait manqué à sa promesse.

« Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du St-Esprit ; apprenez-leur à garder mes commandements, et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » (Matth. XVIII, 19.)

« Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise. » (Luc X, 16.)

« Jésus-Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même à la mort pour elle afin de la sanctifier après l'avoir purifiée dans le baptême de

gande révolutionnaire, et toujours d'accoutumer insensiblement les peuples à s'attribuer le droit d'interpréter librement les saintes Ecritures, à mépriser les traditions divines conservées dans l'Eglise catholique, à répudier l'autorité enseignante des pasteurs légitimes.

Quand viendra donc le temps où, au lieu de blâmer ce système de mesures préventives, on admirera la sagesse qui l'a établi, et on avouera que c'est l'énergique application qu'en ont faite les premiers pasteurs de l'Eglise qui a conservé, dans toute sa pureté, la source de notre foi.

l'eau par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible. » (Ephes. V, 24.)

« Mon serviteur David régnera sur eux, et ils n'auront plus qu'un seul pasteur. Ils marcheront ainsi dans la voie de mes ordonnances ; ils garderont mes commandements et ils les pratiqueront. Je ferai avec eux une alliance de paix ; je les établirai sur un ferme fondement, je les multiplierai et j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux. » (Ezech. XXXVIII, 24 et suiv.)

« Alors les yeux des aveugles verront le jour, et les oreilles des sourds seront ouvertes. Il y a là un sentier élevé et une voie qui sera appelée la voie sainte ; celui qui est impur n'y passera point, et ce sera pour vous une voie droite, en sorte que les ignorants y marcheront sans s'égarer. » (Is. XXXV, 5, 8.)

« Il s'assiéra sur le trône de David, et il possédera son royaume pour l'affermir et le forti-

fier dans l'équité et la justice depuis ce temps jusqu'à jamais. » (Is. IX, 7.)

« Je te dis que tu es Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » (Matth. XVI, 18.)

« Quand cet esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. » (Jean. XVI, 13.)

« L'Eglise du Dieu vivant est la colonne et le fondement de la vérité. » (1 Tim. III, 15.)

« Celui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain. » (Matth. XVIII, 17.)

Erreur : St Pierre n'a pas reçu plus de pouvoir que les autres Apôtres.

Réfutation. Nous trouvons dans l'Écriture la primauté de Pierre annoncée, instituée, exercée.

Primauté annoncée. — Jésus ayant regardé Simon, lui dit :

« Tu es Simon, fils de Jona; tu seras appelé Céphas, ce qui signifie Pierre. » (Joan. I, 42.)

« Simon Pierre tomba aux genoux de Jésus, s'écriant : « Eloignez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un pêcheur. » Il était stupéfait à la vue d'une pareille capture de poissons, ainsi que ceux qui étaient avec lui, Jacques et Jean, ses compagnons. Jésus lui dit : Ne crains rien, désormais tu seras pêcheur d'hommes. » (Luc. V, 5 et suiv.)

« Vous autres, qui dites-vous que je suis ? Simon Pierre, prenant la parole, dit : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. » Jésus reprit : « Tu es heureux Simon, fils de Jona, parce que la chair et le sang ne t'ont pas révélé cela, mais mon Père qui est au ciel. Et moi je te déclare que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume du ciel, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera

délié dans le ciel. » (Matth. XVI, 15 et suiv.)

« Simon, Simon, voici que Satan a demandé de vous cribler tous comme du blé ; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. Lors donc que tu seras converti, confirme tes frères. » (Luc. XXII, 31.)

Primauté instituée. — Après qu'ils eurent dîné, Jésus dit à Simon Pierre : « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? Oui, Seigneur, lui répondit-il, vous savez que je vous aime. » Jésus lui dit : « Pais mes agneaux. » Il lui dit une seconde fois : « Simon, fils de Jona m'aimes-tu ? » Simon lui dit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. » Jésus lui dit: « Pais mes agneaux. » Il lui demanda pour la toisième fois : « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu ? » Pierre fut contristé de ce qu'il lui demandât une troisième fois : « Pierre, m'aimes-tu ? » et il répondit : « Seigneur, vous connaissez toutes choses ; vous savez que je vous aime. » Jésus lui dit : « Pais mes brebis. » Joan. XXI, 15.)

« Voici les noms des douze Apôtres, le premier : Simon, appelé Pierre, etc. » (Matth. X, 2.)

Primauté exercée. — Pierre ordonne qu'on procède à l'élection d'un nouvel apôtre. « En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères qui étaient tous ensemble environ cent-vingt, et il leur dit : Mes frères, il faut etc. » (Act. I, 15.) Il inaugure le ministère public de la prédication évangélique et défend les Apôtres contre les sarcasmes des Juifs : Alors Pierre se présentant avec les onze apôtres éleva sa voix, et dit, etc. » (Act. II, 14 et suiv.)

C'est à lui qu'est apparu le premier Notre-Seigneur après sa résurrection. « Le Christ s'est fait voir à Céphas, puis à ses onze apôtres. » (1 Cor. XV, 5.)

Il prend la parole au nom des autres apôtres. « Ayant fait venir les Apôtres au milieu d'eux, ils leur dirent. « Par quelle puissance et au nom de qui avez-vous fait cette action ? Alors Pierre rempli du Saint-Esprit, leur dit : etc. » (Act. IV, 7.)

Il fait la visite des Églises. « Pierre visitait de ville en ville tous les fidèles. » (Act. IX, 32.)

Il exhorte les autres pasteurs à bien remplir exactement les fonctions de leur charge. (1 Petr. V, 1.)

La nouvelle Église ne devait pas être moins bien traitée que l'ancienne. Or, celle-ci avait un grand prêtre au tribunal duquel il fallait porter les causes difficiles et dont la sentence était sans appel : « Celui qui, s'enflant d'orgueil, ne voudra point obéir au commandement du pontife qui en ce temps-là sera ministre du Seigneur votre Dieu, ni à l'arrêt du juge, sera puni de mort ; et vous ôterez le mal du milieu d'Israël afin que tout le peuple entendant ce jugement soit saisi de crainte et qu'à l'avenir nul ne s'élève d'orgueil. »(Deuter. XVII, 12.) Cette primauté que nous trouvons annoncée, instituée et exercée dans l'Écriture sainte, l'Histoire nous la montre transmise aux Évêques de Rome, successeurs de St. Pierre, perpétuée dans la suite des siècles et reconnue par l'Église universelle. Mais les développements nous éloigneraient de notre

but et sortiraient de notre cadre. Qu'on nous permette toutefois de dire un mot sur un fait d'une importance exceptionnelle, ne serait-ce que pour montrer combien est déplorable dans certains cas la conduite de nos adversaires. Il s'agit du voyage de St. Pierre à Rome. Peut-on s'imaginer qu'il ait été catégoriquement nié ?

« Aucun écrivain ecclésiastique, pendant les trois premiers siècles du christianisme, n'a parlé du voyage de saint Pierre à Rome (1). » Cette incroyable assertion se lit pareillement dans MM. Bost, Puaux, Chastel (2), Bungener (3), Guoguel (4); nous la trouvons dans l'*Encyclopédie des gens du monde* (5); elle a été reproduite par MM. Viennet, Guizot, Quinet, et les élèves en théologie des universités anglicanes peuvent la lire tous les jours dans leur *Manuel de la Bible*. « La prétendue visite de Pierre à Rome sous le règne de Claude, est tout à fait dénuée de fondement. » (6).

(1) Encyclopédie moderne, art. Papauté.
(2) Confér.
(3) Hist. du Conc. de Tr.
(4) Les princip. diff.
(5) Art. St. Pierre.
(6) J·Augus. *Manuel*, p. 628.

Tout en combattant les erreurs, nous tenons à respecter les personnes, mais ici il nous est impossible de ne pas constater ou l'ignorance ou la mauvaise foi ; que le lecteur en juge.

Un philosophe de l'antiquité niait le mouvement ; Diogène, pour toute réponse, se mit à marcher. On soutient qu'aucun écrivain des trois premiers siècles n'a fait mention du voyage de saint Pierre à Rome ; nous répondons par des citations.

Le pape saint Clément, troisième successeur de saint Pierre, écrivant de Rome aux Corinthiens, après avoir raconté le glorieux martyre de saint Pierre et de saint Paul, ajoute : « A ces grands hommes qni ont donné l'institution de la vie sainte s'est associée dans la suite une grande multitude d'élus qui, excités par leur exemple, ont souffert beaucoup de supplices et de tourments et sont devenus, à leur tour, les plus excellents modèles parmi nous. » (*I. Ep. ad. Cor.*)

Saint Ignace, évêque d'Antioche, disciple de St. Pierre et de St. Jean, commence sa lettre aux

Romains par rendre hommage à la primauté de l'Église de Rome qu'il appelle l'Église présidente, l'Église qui commande ; puis il les supplie de ne pas s'opposer à son martyre, et ajoute dans son humilité et en faisant allusion à l'ordre que saint Pierre et saint Paul avaient donné aux fidèles de Rome dans une circonstance analogue : Je ne vous l'ordonne pas comme le firent Pierre et Paul ; ils étaient apôtres, je ne suis qu'un condamné (1). »

Un autre disciple de saint Jean, le martyr Papias, évêque d'Hierapolis en Phrygie, rapporte que saint Marc a écrit son Evangile à Rome, comme il l'avait entendu annoncer et prêcher par saint Pierre (2).

Caïus, qui vivait du temps du pape Zéphirin, en 202, disait à Proclus, chef des Cataphrygiens : Pour moi, je puis montrer les trophées des Apôtres ; si vous voulez les voir, vous n'avez qu'à aller au Vatican et sur la voie d'Ostie (3).

(1) Cotel. *Patres apost*. II, 86.
(2) *Hist. eccl.*, II, 15.
(3) Eus , I, 26.

Vers la même époque, Hégésippe (1), rappelle pareillement la mort de saint Pierre, apôtre à Rome.

Denis de Corinthe, écrivant aux Romains vers l'an 166, leur dit : « Vous avez mêlé ensemble, par un sage avis, les Romains et les Corinthiens, comme des plantes semées dans le champ de l'Eglise par les mains de Pierre et de Paul. » (2).

Clément d'Alexandrie, disciple de saint Pantène, qui avait vécu avec les Apôtres, assure comme Papias que saint Marc, disciple de saint Pierre, a écrit l'Evangile que son maître avait prêché à Rome, et que c'est à la prière de quelques officiers de l'empereur qui avaient entendu saint Pierre, qu'il a commencé ce travail (3).

Le même écrivain dit dans ses *Institutions* que, le démon ayant conduit Simon le Magi-

(1) *De la ruine de Jérusalem*, c. I.
(2) Eus., II, 26.
(3) Cassiod., *in I Petr.* V).

cien à Rome, la Providence y amena saint Pierre pour le combattre et le vaincre (1).

Qui ne connaît le passage de saint Irénée : « Comme il serait trop long d'énumérer toute la suite des successeurs des Apôtres, je me bornerai à l'Eglise de Rome, la plus grande, la plus ancienne et la plus illustre des Eglises fondées par les glorieux apôtres Pierre et Paul, recevant d'eux sa doctrine qui a été annoncée à tous les hommes, et qui, par la succession de ses évêques, est parvenue jusqu'à nous. A cette Eglise, à cause de sa primauté qui l'élève au-dessus-d'elles, toutes les autres doivent avoir recours, je veux dire les fidèles de tous les pays de la terre. Après avoir ainsi fondé et instruit cette Eglise, ils en confièrent le gouvernement à Lin ; Lin eut pour successeur Anaclet, puis en troisième lieu vint Clément ; à Clément succéda Evariste qui eut pour successeur Alexandre, puis ensuite Sixte qui fut suivi par Téles-

(1) *Hist. eccl.* LII, c. 4.

phore, Hygin, Pie et Anicet ; mais Soter ayant succédé à Anicet, Eleuthère, le douzième Pontife depuis les Apôtres, gouverne aujourd'hui l'Eglise. » L'illustre Evêque de Lyon ajoute : « Faire connaître la tradition de la première des Eglises fondée à Rome par Pierre et Paul, c'est confondre tous ceux qui n'ont pas la même croyance qu'elle (1).

« Etienne est fier de son siége, dit Firmilien évêque de Cappadoce, il se glorifie d'être le successeur de saint Pierre sur qui reposent les fondements de l'Eglise, et il ose introduire d'autres prières, construire d'autres églises, en prenant la défense du baptême des hérétiques! »(2)

« L'Évêque de Rome, dit saint Cyprien, assure qu'il possède la succession de saint Pierre. » Et ailleurs : « Ils osent se mettre en mer et porter les lettres que leur ont données des schismatiques et des profanes, à la chaire de Pierre, à la

(1) *Advers. hœres.* III.
(2) *Apud Cypr.*, *Patrol. eursus compl.* IV 26.)

principale Église d'où dérive l'unité du sacerdoce ; ils ne se rappellent pas que les Romains sont des chrétiens dont l'Apôtre a loué la foi, et auprès desquels la perfidie n'a point d'accès.

« Que les hérétiques, dit Tertullien, nous montrent l'origine de leur Église, qu'ils établissent la succession de leurs évêques de manière à ce que le premier soit un apôtre ou envoyé d'apôtres, car c'est ainsi que le peut faire l'Église de Rome où Clément fut ordonné par Pierre, etc. » (*De Prœscript.*, 32.)

Pierre d'Alexandrie atteste la même vérité.

Origène (1) nous dit que c'est après avoir prêché l'Évangile dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce et l'Asie, que saint Pierre alla enfin à Rome, où il fut crucifié la tête en bas, comme il l'avait souhaité (2).

« A Rome, Pierre est crucifié la tête en bas, Paul est décapité, et Jean est envoyé en exil à Pathmos » (3).

(1) Eusèbe, IV, 2.
(2) *Explan. in Gen.* (Eus. *Prot. Eccl.*, III, 1).
(3) Eus. (*Dém. évang.*, III, 5).

A ces nombreux témoignages ajoutons ceux d'Arnobe et de Lactance, qui ont commencé d'écrire avant l'an 300 de l'ère chrétienne ; rappelons que saint Optat, saint Épiphane, Eusèbe et saint Augustin, pour dresser, au IVe siècle, le catalogue des Évêques de Rome, se sont servis de documents très-anciens ; que la plupart des registres, dont la collection forme le *Livre des Pontifes romains*, ont été rédigés par les notaires de la primitive Église ; qu'au concile de Sardique, 314 ans après la mort de Notre-Seigneur, trois cents évêques organisèrent le droit d'appel à Rome « pour honorer la mémoire de saint Pierre ; » et concluons que, même en ne demandant des preuves qu'aux trois premiers siècles de l'Église, le voyage de saint Pierre à Rome est un fait historique des plus clairs, des plus certains, des plus autorisés (1).

(1) *L'Histoire et l'Infaillibilité des Papes*, t. I, p. 91.

Erreur : La pratique de l'excommunication est une superstition.

Réfutation. Non, car dans ce cas Notre-Seigneur n'en eût pas recommandé l'usage, et les Apôtres ne l'eussent pas employée comme ils l'ont fait à diverses reprises.

« Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain. (Matth. XVIII, 17.) — Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. » (Matth. XVIII. 18.)

« Et vous êtes encore enflés d'orgueil, vous n'avez pas au contraire versé des larmes et fait retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action si honteuse ; pour moi, absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà porté ce jugement contre celui qui a fait une telle action, c'est que dans votre assemblée réunie au nom de N.-S. J.-C., cet homme-là soit, par la puissance de Notre-Seigneur Jésus, livré à Satan pour mortifier sa chair, afin que son âme soit

sauvée au jour de N.-S. J.-C. » (1 Cor. V, 2 et suiv.)

« Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre lettre, notez-le et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion. « (2 Thess. III, 14.) « Nous avons en notre main le pouvoir de punir les désobéissants. » (2 Cor. X, 6.) — « J'ai livré à Satan Hyménée et Alexandre, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer. » (1 Tim. I, 20.)

« Évitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une ou deux fois. » (Tit. III, 10.)

« Si quelqu'un vient vers vous et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez point dans votre maison, et ne le saluez point, car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions. » (2 Joan, 10.)

Erreur : Les anges et les saints ne s'occupent pas de ce qui se passe sur la terre et ne peuvent prier pour nous.

Réfutation. L'Écriture sainte, au contraire, enseigne que les anges et les saints se réjouissent

du bien et s'attristent du mal qui arrive sur la terre ; qu'ils offrent à Dieu nos prières et intercèdent pour nous auprès de Lui ; que Dieu aime qu'on le prie en leur nom et par leurs mérites ; qu'il est bon de se recommander aux prières des autres.

1° Communication de ce qui se passe ici-bas : « Je vous dis qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence. » (Luc XV, 7.)

« Je vous dis que c'est une joie parmi les anges de Dieu lorsqu'un seul pécheur fait pénitence. » (Luc XV, 10.)

2° Offrande des prières : « Les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant l'Agneau ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints. » (Apoc. V, 8.)

« La fumée des parfums composée des prières des saints s'élevant de la main des anges monta devant Dieu. » (Apoc. VIII, 4.)

Les mauvais anges accusent ; les bons peuvent bien défendre : « J'entendis une grande voix dans le ciel qui dit : C'est maintenant que sont établis le salut et la force et le repos de notre Dieu et la puissance de Jésus-Christ, parce que celui qui était nuit et jour l'accusateur de nos frères devant Dieu a été précipité. » (Apoc. XII, 10.)

3° Les distances ne sont rien entre les esprits : « Et de l'enfer, dans les tourments, le mauvais riche éleva les yeux en haut et vit de loin Abraham et Lazare dans son sein, et s'écriant, il dit ces paroles : « Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez-moi Lazare afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau pour me rafraîchir la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourments dans cette flamme. » Mais Abraham lui répondit : « Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçu vos biens dans cette vie et que Lazare n'y a eu que des maux ; c'est pourquoi il est maintenant dans la consolation et vous dans les tourments ; de plus il y a pour jamais

un grand abîme entre nous et vous. »(Luc XVI, 23 et suiv.)

Les distances ne sont rien pour les saints : « Le roi de Syrie combattait un jour contre Israël, et tenant conseil avec ses officiers, il leur dit : « Il faut que nous dressions une embuscade en tel et tel endroit. » Elisée, l'homme de Dieu, envoya donc dire au roi d'Israël : « Prenez garde de ne pas passer par là parce que les Syriens doivent y dresser une embuscade. » Le roi d'Israël envoya au lieu indiqué par l'homme de Dieu et il s'en empara le premier, et il se garda ainsi plusieurs fois des Syriens. Le roi de Syrie fut troublé de cet événement, et ayant assemblé ses serviteurs, il leur dit : « Pourquoi ne me découvrez-vous point celui qui me trahit auprès du roi d'Israël ? » L'un de ses officiers lui répondit : « Ce n'est pas qu'on vous trahisse, ô roi, mon seigneur, mais c'est le prophète Élisée qui est (à Samarie) en Israël, qui découvre au roi d'Israël ce que vous dites en secret (à Damas) dans votre chambre. » (4 Reg. VI, 8

et suiv.) Le même prophète savait ce qui se passait en son absence entre Naaman et Giezi. (4 Reg. V.)

4° Les anges et les saints prient pour les hommes et viennent à leur secours.

« L'ange du Seigneur parla ensuite, et dit : « Seigneur des armées, jusques à quand différerez-vous de faire miséricorde à Jérusalem et aux villes de Juda contre lesquelles votre colère s'est émue ? » (Zach. I, 12.)

« Le prince du royaume des Perses m'a résisté vingt-un jours; mais Michaël le premier d'entre les princes est venu à mon secours. » (Dan. X, 13.)

« Il a commandé à ses anges de vous garder dans toutes vos voies. » (Ps. XC, 11.)

« Lorsque tu priais, dit l'ange Raphaël à Tobie, j'offrais ta prière au Seigneur. » (Tob. XII, 12.)

« Je sais que dans peu de temps je dois quitter cette tente, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ me l'a fait connaître ; mais j'aurai soin

que même après mon départ de cette vie vous vous souveniez de ces choses. » (2 Petr. I, 14 et 15.)

« C'est lui, Jérémie, qui prie beaucoup pour le peuple. » (2 Mach. XV, 12.)

5° Prières appuyées sur le mérite des saints : « Moïse conjurait le Seigneur, en disant: « Isaac et Jacob, vos serviteurs, auxquels vous avez dit en jurant par vous-même : Je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel, et je donnerai à votre postérité cette terre dont je vous ai parlé et que vous posséderez à jamais. » Alors le Seigneur s'apaisa et résolut de ne point faire à son peuple le mal qu'il voulait lui faire. » (Ex. XXXII, 13 et 14.)

« Seigneur, mon Dieu, ne rejetez point la prière de votre Christ ; souvenez-vous de toutes les bontés que vous avez eues pour David, votre serviteur. » (2 Paral. VI, 42.) » Salomon ayant achevé sa prière, le feu descendit du ciel et consuma les holocaustes et les victimes. » (2 Paral. VII, 1.)

« Le Seigneur se laissa fléchir par la pénitence de Job, lorsqu'il priait pour ses amis. » (Job XLII, 10.)

6° Les mérites des saints, soit morts, soit vivants, peuvent nous être imputés.

Voici ce que le Seigneur dit à Ézéchias touchant le roi des Assyriens : « Je protégerai cette ville et je la sauverai pour ma propre gloire et en faveur de David, mon serviteur. » (Is. XXXVII, 35.)

« Seigneur mon Dieu, dit Salomon, ne rejetez point la prière de votre Christ ; souvenez-vous de toutes les bontés que vous avez eues pour David votre serviteur. » (2 Paral. VI, 42.)

« Le Seigneur ayant ainsi parlé à Job dit à Eliphaz de Theman : Ma fureur s'est allumée contre vous et contre vos deux amis, parce que vous n'avez point parlé devant moi dans la droiture et la vérité, comme Job, mon serviteur. Prenez donc sept taureaux et sept béliers, allez chez mon serviteur Job, et offrez-

les pour vous en holocauste. Job, mon serviteur, priera pour vous; je le regarderai et l'écouterai favorablement, afin que votre folle conduite ne vous soit point imputée, parce que vous n'avez point parlé dans la droiture et la vérité, comme mon serviteur Job. » (Job. XLII, 7.)

7° On peut donc se recommander aux prières des saints. « Priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus. » (2 Thess. III, 1.) — « Invoquez Dieu en esprit et en tout temps par toutes sortes de supplications et de prières, et employez-vous avec une vigilance et une persévérance continuelles à prier pour tous les saints et pour moi aussi, afin que Dieu, m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystère de l'Évangile. » (Eph. VI, 18.) — « Je vous conjure par J.-C. N.-S. et par la charité du St-Esprit de venir à mon secours par les prières que vous ferez à Dieu pour moi. » (Rom. XV, 30.)

« Priez l'un pour l'autre, afin que vous

soyez guéris, car la fervente prière du juste peut beaucoup. » (Jac. V, 16.)

ERREUR : Le culte de Marie n'est pas légitime.

RÉFUTATION. Le culte que les catholiques rendent à la Vierge Marie consiste à la vénérer (1) comme mère de Dieu, à reconnaître les priviléges qui découlent de ce titre, à admirer les vertus qu'elle a pratiquées et à la prier d'intercéder pour nous auprès de Jésus-Christ, son fils ; or, ces priviléges, ces vertus, cette puissance relative sont réels,et l'Écriture les indique. Donc le culte de Marie est légitime ; il est basé sur

(1) Nous disons *vénérer* et non pas *adorer*. Jamais catholique n'a confondu le culte de respect dû à la Ste Vierge avec le culte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu. Tous les traités de théologie tous les catéchismes enseignent que Dieu seul est adorable. N'importe, une foule d'écrivains protestants continuent de répéter cette calomnie, il en est même qui ont composé des ouvrages intitulés : *La Mariolâtrie*. Les catholiques adorent la Ste Vierge, voilà le principe, donc ils sont idolâtres, voilà la conclusion. Ils aiment cet argument. Pourquoi n'aiment-ils pas celui-ci : Les catholiques soutiennent que deux et deux font cinq ; donc ils sont des imbéciles ?

l'Écriture. Voici nos preuves : nous citons la version de Lemaître de Sacy, récemment rééditée aux frais de la Société biblique.

Les Livres saints, en parlant de la bienheureuse Vierge, mentionnent :

1° *Sa Maternité divine* : « Joseph, fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie votre femme, car ce qui est né dans elle a été formé par le St-Esprit, et elle enfantera un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus, c'est-à-dire Sauveur, parce que ce sera lui qui sauvera le peuple et le délivrera de ses péchés. » (Matth. I, 20.)

« Vous concevrez dans votre sein et vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus ; il sera grand et sera appelé le Fils du Très-Haut. Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il règnera éternellement sur la maison de Jacob et son règne n'aura point de fin. » (Luc. I, 31.)

« Le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. » (Luc. I, 35.) — « D'où

me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne vers moi ? » (Luc. I, 43.) — « Aujourd'hui dans la ville de David il vous est né un Sauveur qui est le Christ le Seigneur. » (Luc. II, 11.)

2° *Sa Virginité perpétuelle* : « Le Seigneur vous donnera lui-même un prodige : « Une vierge concevra, et elle enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel. » (Is. VII, 14.)

« Marie dit à l'ange : Comment cela se ferait-il, je ne connais point d'homme. » L'ange lui répondit : « Le St-Esprit surviendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. » (Luc. I, 34.)

« Ce qui est né dans elle a été formé par le St-Esprit, et elle enfantera un fils à qui vous donnerez le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. » (Matth. I, 20.)

3° *Son Immaculée Conception.* « Le Seigneur dit au serpent : Je mettrai une inimitié entre

toi et la femme; entre sa race et la tienne ; elle te brisera la tête et tu tâcheras de la mordre au talon. » (Gen. III, 15.) — « L'ange étant entré où était Marie lui dit : Je vous salue, ô pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes. » (Luc, I, 28.)

« Les Pères et les écrivains de l'Église, instruits par les oracles célestes, n'ont rien eu plus à cœur, dans les livres qu'ils ont composés pour expliquer les Écritures, pour défendre les dogmes, pour instruire les fidèles, que de célébrer à l'envi et d'exalter de mille manières admirables la souveraine sainteté de la Vierge, sa dignité, son intégrité de toute tache du péché, et son éclatante victoire sur le cruel ennemi du genre humain. C'est pourquoi, lorsqu'ils rapportent les paroles par lesquelles Dieu, dans les commencements du monde, annonçant les remèdes préparés dans sa miséricorde pour régénérer les mortels, confondit l'audace du serpent séducteur et releva merveilleusement l'espérance de notre race en disant : *Je mettrai*

l'inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne: Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius (Gen. III, 15.), les Pères enseignent que par cet oracle a été clairement et ouvertement annoncé le miséricordieux Rédempteur du genre humain, le Christ Jésus, Fils unique de Dieu, et que sa bienheureuse Mère, la Vierge Marie, y est aussi désignée; que l'inimitié du Fils et de la Mère contre le démon y est également et formellement exprimée. C'est pourquoi, de même que le Christ médiateur de Dieu et des hommes, ayant pris la nature humaine, efface le sceau de la sentence qui était contre nous, et triomphant, l'attache à la croix; de même la très-sainte Vierge, unie par un lien étroit et indissoluble avec Lui, et par Lui exerçant des hostilités éternelles contre le serpent venimeux, et triomphant pleinement de cet ennemi, a écrasé sa tête de son pied immaculé.

— « Ils ont professé que la très-glorieuse Vierge avait été élue avant les siècles; que le

Tout-Puissant se l'était préparée; que Dieu l'avait prédite quand il dit au serpent : *Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme;* et que c'est elle, il n'en faut pas douter, qui a écrasé la tête venimeuse de ce même serpent. C'est pourquoi ils ont affirmé que cette bienheureuse Vierge avait été, par grâce, exempte de toute tache du péché et pure de toute contagion et du corps et de l'âme, et de l'intelligence ; que, toujours en communication avec Dieu et unie à lui par une alliance éternelle, elle n'a jamais été dans les ténèbres, mais toujours dans la lumière ; et que c'est par le moyen de cette grèce originelle qu'elle était devenue une demeure digne du Christ.

— « Considérant dans leur cœur et dans leur esprit que la bienheureuse Vierge Marie a été au nom de Dieu et par son ordre appelée « *pleine de grâce* » χαῖρε κεχαριτωμένη, *Ave, gratiâ plena* (1), par l'ange Gabriel lorsqu'il lui an-

(1) Luc. I, 28.

Quelques Protestants modernes ont tiré, au contraire, de la sa-

nonça son incomparable dignité de Mère de Dieu, les Pères et les écrivains ecclésiastiques ont enseigné que par cette singulière et solen-

lutation de l'ange Gabriel une difficulté contre l'Immaculée Conception, que j'ai entendu reproduire plusieurs fois moi-même par des ministres calvinistes. La voici dans toute sa force :

« κεχαριτωμένη, participe passé passif de χαριτόω, signifie *graciée* ;

« Or, qui a été graciée a été coupable au moins de péché originel :

« Donc les paroles de l'Ange sont contraires plutôt que favorables à l'Immaculée Conception. »

La réponse est facile : κεχαριτωμένη n'a pas le sens qu'on lui prête. Ouvrons le grand Dictionnaire intitulé : *Thesaurus græcæ linguæ*, par Henri Estienne ; il serait difficile de s'appuyer sur l'autorité d'un helléniste plus habile et moins suspect : « Le passif de χαριτόω, lisons-nous dans cet ouvrage, est χαριτοῦμαι, dont le participe κεχαριτωμένη a été employé par St Luc, ch. I, v. 28, Χαῖρε κεχαριτωμένη, que l'on peut traduire ainsi : *Salut, ornée de la grâce*. L'auteur sacré veut dire que Dieu, par un effet de sa bonté gratuite, a eu Marie pour agréable, acceptable, d'où certains interprètes traduisent par *gratiis dilecta*, choisie pour être ornée de grâces, aimée à cause des dons reçus ; Erasme, par *gratiosa*, gracieuse, embellie ; la Vulgate, par *gratiâ plena*, pleine de grâce, enrichie de dons. » (*Thesaurus linguæ græcæ*, vol. VIII, fascic. 5.) Le véritable sens du mot κεχαριτωμένη n'est donc pas *graciée, amnistiée*, mais *embellie, ornée*, et, s'il était permis d'employer cette expression, *amabilisée*. On comprend la différence : le mot *graciée, amnistiée, pardonnée*, suppose une faute, ou au moins une participation à la faute d'autrui; il n'en est pas de même des qualifications *embellie, ornée, favorisée* ; au contraire, loin d'indiquer un vice antérieur, originel, elles ne s'appliquent ordinairement qu'à ce qui était déjà irréprochable.

nelle salutation, dont il n'y a pas d'autre exemple, il est déclaré que la Mère de Dieu est le siége de toutes les grâces divines ; qu'elle a

Cette signification est encore fixée par les radicaux et les dérivés de χαριτόω. Χαριτεῖν veut dire *rendre agréable, gratum reddere, gratiâ afficere*; χάρις signifie quelquefois *bienfait*, presque toujours *agrément*, *élégance*, *gratia*, *venustas*, *lepos*, *elegantia*, Jamais *pardon* ; κεχαριτμένως, *joyeusement*, *agréablement*, *de manière à plaire* : partout une idée, non-seulement de correction, mais de perfection ; non-seulement de santé, mais de grâce et de beauté.

Les circonstances du récit indiquent aussi le même sens. On voudrait que le messager céleste eût salué la noble fille de David, la plus pure des vierges, du nom de *graciée*, d'*amnistiée !* mais c'eût été une injure. Et en quoi donc eût-elle mérité d'être appelée *bénie entre toutes les femmes*, si elle eût suivi la voie ordinaire de la justification ? Plein de respect pour celle qui va être élevée à la dignité ineffable de Mère de Dieu, l'archange Gabriel lui rappelle un privilége qui n'a été accordé qu'à elle seule. Ainsi la logique et la philologie sont d'accord avec la Tradition pour interpréter ce passage de St. Luc : *Ave, gratiâ plena, benedicta tu in mulieribus*, dans un sens favorable à l'Immaculée Conception ; et ce sens est celui de Pie IX.

On a trouvé une difficulté semblable dans le Cantique de la Vierge. Voici le texte : Ηγαλλίασε τὸ πνεῦμα μοῦ ἔπι τῷ Θέῳ σωτῆρι μοῦ (Luc. I, 47). La Vulgate a traduit : *Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo*, « mon esprit a tressailli de joie en Dieu mon Sauveur. » Or, dit-on, Marie appelle Dieu son Sauveur donc elle reconnaît qu'elle a été rachetée, donc elle a participé à la malédiction commune.

Cette conclusion n'est pas légitime. La Sainte Vierge peut, à juste titre, appeler Jésus-Christ, son Sauveur, sans vouloir dire pour cela qu'elle a été rachetée du péché après en avoir été

été ornée de tous les dons du Saint-Esprit ; bien plus, qu'elle est comme le trésor infini et l'abîme inépuisable de ces dons, de sorte qu'elle

souillée. Il y a deux manières de sauver quelqu'un : la première est de le relever quand il est tombé ; la seconde est d'empêcher qu'il ne tombe ; or, c'est dans ce dernier sens que Jésus-Christ est le Sauveur de sa Mère et l'a secourue avant la chute : au lieu de la délivrer de la prison pour dette, il a payé au moment de l'échéance tout ce que Marie, en tant que fille d'Adam, devait à la justice de son Père.

Ici encore le témoignage des glossaires corrobore le dogme catholique. Quel est le vrai sens, dans la langue grecque, de σωτήρ ? Cette expression, entendue dans sa signification première, ordinaire, usuelle, ne veut pas dire un Sauveur qui guérit, qui rachète, mais un Sauveur qui préserve, qui protège, qui garde. Henri Estienne, dans l'ouvrage que nous avons cité, en donne une foule d'exemples ; en voici quelques-uns. A Athènes, près du Pirée, se trouvait un temple sur le frontispice duquel on lisait : Ἱερον του Δίυς του σωτέρος (Strab. 9), *temple de Jupiter sauveur*. Quelle était sa principale destination ? recevoir les *ex-voto* des matelots qui, avant de s'embarquer, venaient demander d'être préservés du naufrage. Συνθήμα Ζέυς σωτήρ καὶ Νίκη. (Plat., *Epist.* 7) : le mot d'ordre était *Jupiter sauveur et Victoire*. Sans doute que Xénophon et ses soldats ne voulaient pas demander d'être vengés d'une défaite, mais bien d'être secourus à temps pour remporter la victoire. Σωτήρ πὲρι πόλιν. (Plat., *Leg.* 3) : *Il fut établi sauveur de la ville.* Un gouverneur, un édile, un maire, sont surtout établis pour prévenir les dangers qui pourraient menacer la ville.

Il est vrai que nous trouvons quelquefois le mot σωτήρ appliqué à Esculape, le dieu de la médecine, ce qui prouverait que dans certains cas il était employé dans le sens de *guérir* ; — et encore faut-il observer que l'hygiène, où l'art de prévenir les

n'a jamais été atteinte par la malédiction, et que, participant en union avec son Fils à la bénédiction éternelle, elle a mérité d'entendre

maladies, fait partie de la médecine ; — mais on le donnait plus souvent à Jupiter, « le maître souverain des dieux et des hommes, l'auteur de tous les dons ; » et il composait le surnom de *Castor* et de *Pollux*, deux divinités favorables à la navigation.

Le mot latin *salutaris*, dont la Vulgate a traduit σωτήρ, a exactement le même sens : il ne signifie *guérir* que lorsqu'on parl ed'un remède ; partout ailleurs ce dérivé participe au sens de son radical *salus*, qui vient lui-même de *salvus*, conservé, sain et sauf, sauvé, préservé. *Salva epistola*, une lettre entière, intacte, dont le sceau n'a pas été brisé, dont le papier n'est pas déchiré. *Salutaris littera*, la lettre salutaire, celle qui était écrite sur le bulletin des juges, comme abréviation d'*absolvo* : « Le prévenu n'est pas coupable, je vote pour l'acquittement. *Stella salutaris*, étoile favorable à l'enfant qui naît. Il faut remarquer aussi que les Latins avaient, comme les Grecs, donné ce surnom à Jupiter : *Jovem quem Optimum et Maximum dicimus, quemque eumdem Salutarem, Hospitalem, Statorem ; hoc intelligi volumus salutem hominum in ejus esse tutelâ.* (Cic., *de Finibus bon. et mal.*, III, 20, 66).

Résumons-nous. Le mot grec σωτήρ signifie proprement *qui préserve, qui donne la victoire, qui garde*. Sous ce triple rapport, la Vierge Marie, dans sa reconnaissance, a pu l'appliquer à Jésus-Christ : le Sauveur l'a préservée du péché originel, il lui a fait remporter une victoire complète sur le démon son ennemi, il l'a gardée de la malédiction portée contre tous les enfants d'Adam. Cette glorieuse exception était due à celle qui devait contribuer, en sa qualité de Mère du Messie, à la rédemption du monde. Ce privilége était une conséquence de ces paroles : *Je mettrai l'inimitié entre toi et elle* ; car, si la bienheureuse Vierge eût été un seul instant souillée du péché, il y aurait eu amitié

de la bouche d'Elisabeth inspirée par le Saint-Esprit : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.* L'Église catholique est toujours assistée par le Saint-Esprit, *elle est la colonne et l'appui de la vérité;* elle agit comme maîtresse de la doctrine divinement reçue et contenue dans le dépôt de la révélation céleste. Ce qu'elle croit et enseigne est donc réellement révélé (Bulle de Pie IX, définissant l'Immaculée Conception). »

Erreur : Les reliques des Saints ne doivent point être honorées. C'est une superstition que de croire que Dieu, à leur occasion, peut faire des miracles.

Réfutation. L'ancien et le Nouveau Testament démentent ces paroles en racontant plu-

entre elle et le démon, et l'oracle sacré n'eût pas été rempli dans sa plénitude; il eût été même un temps où il se serait trouvé faux, ce qu'il est absurde de supposer. Le dogme de l'Immaculée Conception est donc non-seulement clairement exprimé dans la parole de Dieu transmise, il est encore contenu dans la parole de Dieu écrite.

sieurs miracles opérés par l'attouchement des reliques. « Elisée mourut et fut enseveli. Cette même année, il vint des voleurs de Moab sur les terres d'Israël, et il arriva que quelques-uns enterrant un homme virent ces voleurs et jetèrent le corps mort dans le sépulcre d'Élisée. Le corps ayant touché les os d'Elisée, cet homme ressuscita, et se leva sur ses pieds. » (4 Reg. XIII, 20.) — « Elie prit son manteau et en frappa les eaux qui se divisèrent en deux parts. et ils passèrent tous deux à pieds secs. » (4 Reg. II, 8.) — « Elisée frappa les eaux avec le manteau d'Elie, et elles se divisèrent en deux parts, une de chaque côté, et il passa à travers. » (4 Reg. II, 14.).

« Les hommes du territoire de Génésar lui présentèrent tous les malades le priant de leur permettre seulement de toucher la frange qui était au bas de son vêtement, et tous ceux qui la touchèrent furent guéris. » Matth. XIV, 35).

« En même temps une femme qui depuis douze ans était affligée d'une perte de sang,

s'approcha de lui par derrière et toucha la frange qui était au bas de son vêtement, car elle disait en elle-même : Si je puis seulement toucher le bord de son vêtement, je serai guérie. Jésus se retournant alors, et la voyant, lui dit : Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a guérie ; et cette femme fut guérie à l'heure même. » (Matth. IX, 20.)

« Et le nombre des croyants se multipliait de plus en plus, de sorte qu'on apportait les malades dans les rues et qu'on les mettait sur des lits et sur des paillasses afin que lorsque Pierre passerait, son ombre au moins pût couvrir quelqu'un d'eux. » (Act. V, 14.)

« Et Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul, jusque-là même que les mouchoirs et les linges qui avaient touché son corps, étant appliqués aux malades, ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits malins sortaient du corps des possédés. » (Act. XIX, 2.)

Réfutation. L'Écriture défend en effet de tailler des images pour les adorer à l'exemple des païens, c'est-à-dire elle interdit la fabrication et l'adoration des idoles, mais elle permet l'usage des images qui ne sont destinées qu'à orner les saints lieux, et à favoriser la piété des fidèles, et à être l'objet d'une vénération qui ne s'arrête pas à elle-même, mais remonte aux personnages qu'elles représentent. Dieu lui-même a commandé d'en mettre dans le tabernacle de Moïse et dans le temple de Salomon : « Vous ferez des chérubins d'or ; ils seront travaillés en or battu et placés des deux côtés du propitiatoire. » (Exod. XXV, 18.)

« Il plaça dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier qui avaient chacun dix coudées de haut. » (3 Reg. VI, 23.) — « Il orna toutes les murailles du temple tout à l'entour de moulures et de sculptures où il fit des chérubins et des palmes en bas-relief et diverses

peintures. — Il fit deux portes de bois d'olivier et il y fit tailler des figures de chérubins. » (3 Reg. VI, 23.)

ERREUR : Le Purgatoire n'existe pas.

RÉFUTATION. L'existence d'un lieu d'attente où les âmes justes achèvent d'expier leurs péchés avant d'entrer en paradis, est clairement indiquée dans plusieurs passages de l'Écriture : « Le vaillant Judas ayant recueilli, d'une quête qu'il fit faire, douze mille drachmes d'argent, il les envoya à Jérusalem afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés de ces personnes qui étaient mortes, ayant de bons et religieux sentiments touchant la résurrection. » — « C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. » (2 Mach. XII. 43.)

Mais nous oublions que le livre des Machabées ne fait point partie du canon des protestants. Voici un témoignage non moins explicite tiré d'un livre qui est dans toutes leurs bibles :

« L'esprit du Christ alla prêcher aux esprits qui étaient retenus en prison, pour avoir été autrefois désobéissants lorsqu'au temps de Noé ils comptaient trop sur la longue patience et la bonté de Dieu pendant que Noé construisait l'arche. » (I Pet. III, 18.)

Ces âmes auxquelles Jésus-Christ est allé prêcher n'étaient pas dans le ciel. Elles n'étaient pas non plus en enfer, où nulle rédemption n'existe. Donc ils étaient enfermés dans un troisième lieu, expiant les restes de leurs péchés en attendant leur délivrance.

Le dogme du purgatoire donne l'explication plausible des passages suivants :

« Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, ce péché lui sera remis ; mais si quelqu'un a parlé contre l'Esprit, ce péché ne lui sera remis ni dans ce monde ni dans le monde à venir. » (Matth. XII, 32.) Il existe donc des péchés qui seront remis dans l'autre monde. Or, rien de souillé n'entre dans le ciel et le feu de l'enfer est éternel ; ces péchés rémissibles ne

peuvent donc être que les péchés véniels des âmes du purgatoire.

« Personne ne peut poser d'autres fondements que celui qui a été posé par Jésus-Christ; que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or ou d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille, l'ouvrage de chacun paraîtra enfin, et le jour du Seigneur fera voir quel il est, parce qu'il sera découvert par le feu, et que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun ; si l'ouvrage de chacun demeure sans être brûlé, il en recevra la récompense ; si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte ; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu. » (2 Cor. III, 10.)

On peut donc être sauvé avec des imperfections de caractère et de conduite, mais en passant par le feu.

Erreur: La Cène ne contient Jésus-Christ qu'en figure.

Réfutation. Le sacrement de l'Eucharistie contient véritablement et réellement le corps et le sang de Jésus-Christ; ce sont saint Mathieu, saint Marc, saint Luc, saint Paul et saint Jean qui nous l'assurent.

« Jésus prit du pain, et l'ayant béni, il le donna à ses disciples, en disant : Prenez et mangez ; ceci est mon corps. Et prenant le calice, il rendit grâces, et il le donna, en disant : Buvez-en tous; car ceci est mon sang; le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. » (Matth. XXVI, 26, 27, 28.)

« Pendant qu'ils mangeaient encore, Jésus prit du pain, et l'ayant béni, il le rompit, et le leur donna en disant : Prenez, ceci est mon corps. Et ayant pris le calice, après avoir rendu grâces, il le leur donna, et il leur dit : Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs. » (Marc, XIV, 22.

« Puis il prit le pain, et ayant rendu grâces, il le rompit et le leur donna, en disant : Ceci est mon corps qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi. Il prit de même la coupe après souper, en disant : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang, qui sera répandu pour vous. » (Luc, XXII, 19, 20.)

« Je suis le pain vivant qui suis descendu du Ciel. Si quelqu'un mange de ee pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair que je dois donner pour la vie du monde. » (Jean VI, 51.) — « Les Juifs disputaient donc entre eux, en disant: Comment celui-ci peut-il donner sa chair à manger ? Et Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour ; car ma chair est véritablement viande, et mon sang est véritablement breuvage. Celui qui mange ma chair et boit mon sang de-

meure en moi, et je demeure en lui. Comme mon Père qui m'a envoyé est vivant, et que je vis par mon Père, de même celui qui me mange vivra aussi pour moi. C'est ici le pain qui est descendu du Ciel. Ce n'est pas comme la manne que vos pères ont mangée et qui ne les a pas empêchés de mourir. Celui qui mange ce pain, vivra éternellement. Ce fut en enseignant dans la synagogue de Capharnaüm que Jésus dit ces choses. Plusieurs de ces disciples, qui l'avaient ouï, dirent : Ces paroles sont bien dures, et qui peut les écouter ? Dès lors, plusieurs de ses disciples se retirèrent de sa suite, et n'allaient plus avec lui. » (Jean. VI, 67.)

« C'est du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai aussi enseigné, savoir : que le Seigneur Jésus, la nuit même qu'il devait être livré à la mort, prit du pain, et ayant rendu grâces, le rompit, et dit à ses disciples : Prenez et mangez; ceci est mon corps qui sera livré pour vous; faites ceci en mémoire de moi. Il prit de même le calice après avoir soupé en disant : Ce calice

est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous en boirez. » (1 Cor. XI, 23.)

« Quiconque mange ce pain ou boit le calice du Seigneur indignement, est coupable du corps et du sang du Seigneur. » (1 Cor. XI, 17.) Il mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur. » (I Cor. XI, 29.)

« N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous bénissons est la communion du sang de Jésus-Christ, et que le pain que nous rompons est la communion du corps du Seigneur ? » (I Cor. X, 16.)

Erreur : Les fidèles sont obligés de communier sous les deux espèces.

Réfutation. Il n'est question que d'une seule dans ces textes :

« Voici le pain descendu du Ciel, afin que celui qui en mange ne meure point. » (Jean, LI, 50.)

« Je suis le pain vivant qui suis descendu du Ciel ; si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. » (Jean, LI, 51.)

« Celui qui mange de ce pain vivra éternellement. » (Jean, LI, 59.)

« Etant avec eux à table, il prit le pain, le bénit, et l'ayant rompu, il le leur donna. » (Luc, XXIV. 30.)

« Et ils persévéraient dans la doctrine des Apôtres, dans la communion de la fraction du pain et dans les prières. » (Act. II, 41.) — Les disciples étant assemblés pour rompre le pain, Paul fit un sermon qu'il continua jusqu'à minuit. » Act. XX, 7.)

Et le texte suivant donne le choix de l'une ou de l'autre espèce :

« C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. » (1 Cor. XI, 27.)

C'est qu'en effet Jésus-Christ étant contenu tout entier dans chacune des deux espèces, le fidèle

qui ne communie que sous l'espèce du pain reçoit autant que reçoit le prêtre qui communie sous celles du pain et du vin.

Les Capharnaïtes eux-mêmes l'avaient compris, lorsqu'après avoir entendu les paroles de la promesse, ils s'écriaient : Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger ?

Erreur : L'Eucharistie n'est qu'un sacrement : il ne peut donc pas fournir la matière du sacrifice que les catholiques offrent sous le nom de Messe.

Réfutation. Nous lisons dans la Bible : 1° que l'Eucharistie est non-seulement un sacrement, mais encore un sacrifice : « Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. » (Matt. XXVI. 28.) Ceci est mon corps, qui est donné pour vous. Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang qui sera répandu pour vous. » (Luc, XXII, 19.)

2° Que ce sacrifice doit être renouvelé dans

l'Église : » Faites cela en mémoire de moi. (Luc, XXII, 20.)

3° Que Jésus-Christ est prêtre selon l'ordre de Melchisédech : « Le Seigneur a fait un serment et il ne le rétractera point. Vous êtes prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. » (Ps. CIX Heb., VI, 20.)

Or, « Melchisédech, roi de Salem, prêtre du Dieu Très-Haut, offrit du pain et du vin. » (Gen. XIV, 18.)

4° Que les anciens sacrifices ont été remplacés par le sacrifice sanglant de la croix qui tous les jours se renouvelle réellement, quoique d'une manière non-sanglante, sur les autels de la nouvelle Loi. « Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai point de présent de votre main, car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom sera grand parmi les nations, et une oblation pure est immolée et m'est offerte en tout lieu. » (Mal. I, 10.)

Aussi l'Apôtre trouve-t-il que les chrétiens

sont loin d'avoir quelque chose à envier aux Juifs : « Nous avons un autel dont les ministres du tabernacle n'ont pas pouvoir de manger. » Hebr. XIII, 10.)

« N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous bénissons est la communion du sang de Jésus-Christ et que le pain que nous rompons est la communion du corps du Seigneur ? — Considérez les Israélites selon la chair ; ceux d'entre eux qui mangent de la victime immolée ne prennent-ils pas ainsi part à l'autel ? — Ce que les païens immolent, ils l'immolent aux démons et non pas à Dieu. Or, je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons ; vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur et le calice des démons ; vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur et à la table des démons. » (I Cor. X, 16.)

Erreur : Les évêques et les prêtres n'ont pas le pouvoir de remettre les péchés.

Réfutation. On lit dans St. Mathieu : « En vérité, en vérité, je vous le dis : tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le cie » (XVIII, 18.) ; et dans St. Jean : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi de même. Ayant dit ces mots, il souffla sur eux et leur dit : Recevez le St-Esprit. Les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (XX, 21.) Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » (Matth. XXVIII, 20.)

Pouvait-on conférer en termes plus clairs le pouvoir de remettre les péchés ?

Erreur : Il faut confesser ses péchés à Dieu seul.

Réfutation. L'usage de la confession, telle que l'Église catholique le pratique, est indiqué en plusieurs endroits dans le Nouveau Testa-

ment. « Confessez vos péchés l'un à l'autre », dit saint Jacques. (V. 6.) — « Tous les habitants de Jérusalem venaient à lui et, confessant leurs péchés, ils étaient baptisés par lui dans le Jourdain. » (Marc. I, 5.)

— « Plusieurs de ceux qui avaient cru venaient confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait de mal. Il y en eut aussi beaucoup de ceux qui s'étaient livrés à des recherches trop curieuses qui apportèrent leurs livres et les brûlèrent devant tout le monde, et quand on en eut supputé le prix, on trouva qu'il montait à cinquante mille pièces d'argent. » (Act. XIX, 18.).

On voit ici clairement les trois parties qui constituent la confession sacramentelle, savoir : l'aveu des péchés, le regret de les avoir commis, et la résolution de ne plus les commettre. L'obligation pour les chrétiens d'accuser aux prêtres les péchés qu'ils ont commis découle du pouvoir que les prêtres ont reçu de les retenir ou de les pardonner ; soutenir le contraire serait obliger des juges à absoudre ou à condam-

ner un prévenu sans avoir pris connaissance de l'accusation.

La confession des péchés n'était pas inusitée dans la Synagogue. « Le Seigneur dit encore à Moïse :

« Lorsqu'un homme ou une femme auront commis quelque péché, et auront violé par négligence les commandements du Seigneur, et seront tombés en faute, ils confesseront leur péché, et ils rendront à celui contre qui ils ont péché le juste prix du tort qu'ils lui auront fait, en y ajoutant encore le cinquième en sus. Que s'il ne se trouve personne à qui cette restitution se puisse faire, ils la donneront au Seigneur, et elle appartiendra aux prêtres. » (Nombr. V, 6, et suiv.)

Erreur : Tous les péchés sont égaux.

Réfutation. Il ne s'agit que du péché véniel dans ces passages :

« Le juste tombe sept fois par jour. » (Prov. XVI, 24.)

« Nous péchons tous en beaucoup de choses. » (Jac. III, 2.)

« Au jour du jugement il faudra rendre compte d'une parole inutile. » (Matth. XII, 37.)

« Il y a des péchés pour lesquels nous souffrirons un dommage, mais desquels nous serons délivrés, bien que ce soit par le feu. » (I Cor. III, 13.)

Dans celui-ci, au contraire, il n'est question que des péchés mortels :

« Ni les injustes, ni les idolâtres, ni les ivrognes, ni les impudiques, n'entreront dans le royaume de Dieu. » (I Cor. VI, 10).

En voici où il est fait mention des uns et des autres :

« Quiconque se fâchera contre son frère méritera d'être condamné par le jugement ; celui qui dira à son frère Raca, méritera d'être condamné par le conseil ; et celui qui dira : Vous êtes fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer. » (Matth. V, 22.)

« Guides aveugles qui avez peur d'avaler un

moucheron et avalez un chameau. » (Matth. XXIII, 24.)

Erreur : La pratique des indulgences doit être bannie.

Réfutation. Non, parce qu'elle découle de ces paroles de Jésus-Christ :

« Tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le Ciel », et que les Apôtres en ont fait usage.

« Il suffit pour cet homme qu'il ait subi la correction et la peine qui lui avait été imposée par votre assemblée, et vous devez plutôt le traiter maintenant avec indulgence et le consoler pour qu'il ne soit pas accablé par un excès de tristesse. » (2 Cor. II, 6.)

« Ce que vous accorderez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde aussi ; car si j'use moi-même d'indulgence, j'en use à cause de vous au nom et en la personne de Jésus-Christ. » (2 Cor. II, 10.)

Erreur : La confirmation n'est pas un sacrement.

Réfutation. « Les Apôtres qui étaient à Jérusalem, lisons-nous dans le Nouveau Testament, ayant appris que ceux de Samarie avaient reçu la parole de Dieu, leur envoyèrent Pierre et Jean, qui, étant venus, firent des prières pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit ; car il n'était point descendu sur chacun d'eux, mais ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors ils leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit. » (Act. VIII, 14.)

« Lorsqu'ils eurent entendu ces choses, ils furent baptisés au nom du Seigneur. Et lorsque Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux, et ils parlaient diverses langues et prophétisaient. » (Act. XIX, 5.)

Nous voyons dans ces passages un signe sensible, l'imposition des mains, qui, par l'institution divine, a la vertu de faire descendre le Saint-Esprit et de produire diverses grâces sur

ceux qui le reçoivent ; or, ce sont là les caractères du sacrement de la nouvelle Loi.

La confirmation est encore mentionnée dans l'Épitre aux Hébreux :

« Quittant donc les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer à croire en Jésus-Christ, passons à ce qu'il y a de plus parfait, sans nous arrêter à établir de nouveau ce qui n'est que le fondement de la religion, comme la Pénitence des œuvres mortelles, la foi en Dieu, et ce qu'on enseigne touchant le baptême, l'imposition des mains, etc. » (Hebr. VI, 1, 2.)

Dans la seconde Épître aux Corinthiens : « Celui qui nous confirme avec vous en Jésus-Christ et qui nous a oints, c'est Dieu même, et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau, et qui pour arrhes nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs. » (2 Cor. I, 21.)

Et dans celle de St. Jean : « Pour vous, que l'onction que vous avez reçue demeure en vous. » (1 Jac. II, 27.)

Erreur : L'état de virginité ne doit pas être préféré à l'état de mariage.

Réfutation. L'état de célibat et de virginité est celui dans lequel ont voulu vivre et mourir Notre-Seigneur Jésus-Christ, la bienheureuse Marie sa Mère, Joseph son gardien, Jean-Baptiste son précurseur, et Jean son disciple bien-aimé.

L'état de célibat a été loué dans la veuve Judith, la libératrice du peuple de Dieu, dans Anne la prophétesse.

St Paul se glorifie de l'avoir embrassé, et il le conseille comme plus parfait et plus méritoire à tous les chrétiens qui, aidés de la grâce de Dieu, se sentiront assez de force pour le pratiquer.

« Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur ; mais voici le conseil que je leur donne, comme fidèle ministre du Seigneur, par la miséricorde qu'il m'en a faite.

« Je crois donc qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente, qu'il est, dis-je, avantageux à l'homme de ne pas se marier. Êtes-vous lié avec une femme, ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme, ne cherchez point de femme.

« Si vous épousez une femme, vous ne péchez pas ; et si une fille se marie, elle ne pèche pas. Mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions et des peines ; or, je voudrais vous les épargner.

« Voici donc, mes frères, ce que j'ai à vous dire : le temps est court ; ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes soient comme n'en ayant point ; et ceux qui pleurent, comme ne pleurant point ; ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point ; ceux qui achètent, comme ne possédant point ; enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point ; car la figure de ce monde passe.

« Pour moi, je désire vous voir dégagés de soins et d'inquiétudes. Celui qui n'est pas marié

s'occupe des choses du Seigneur, et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.

« Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde, et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme ; et ainsi il se trouve partagé.

« De même une femme qui n'est point mariée, et une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée s'occupe du soin des choses du monde et de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.

« Or, je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous tendre un piége, mais pour vous porter à ce qu'il y a de plus saint, et qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement.

« Si quelqu'un croit que ce soit un déshonneur que sa fille passe la fleur de son âge sans être mariée, et qu'il juge devoir la marier, qu'il fasse ce qu'il voudra ; il ne pèchera point si elle se marie.

« Mais celui qui, n'étant engagé par aucune nécessité, et qui, se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur et juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

« Ainsi celui qui marie sa fille fait bien, et celui qui ne la marie point fait encore mieux. » (1 Cor. VII, 25.)

« Si vous vivez selon la chair vous mourrez; mais si vous mortifiez les œuvres de la chair par la puissance de l'esprit, vous vivrez. » (Rom. VIII. 13.)

L'apôtre St Jean devait payer son tribut d'éloges à l'état de virginité. Il le fait en énumérant les priviléges qui seront le partage des vierges dans la Jérusalem céleste. Elles forment comme la garde du corps de l'Agneau qu'elles accompagnent partout où il va; elles chantent un cantique qu'elles seules peuvent chanter : « Je vis ensuite l'Agneau debout sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre

mille personnes qui avaient son nom et le nom de son Père écrits sur le front ; j'entendis alors une voix qui venait du ciel, semblable à un bruit de grandes eaux, et au bruit d'un grand tonnerre, et cette voix que j'entendis était comme le son de plusieurs joueurs de harpe qui touchent cet instrument. Ils chantaient un cantique nouveau devant le trône et devant les quatre animaux et les vieillards ; et nul ne pouvait chanter ce cantique que les cent quarante-quatre mille qui ont été rachetés de la terre ; ce sont là ceux qui se sont conservés purs ici-bas, car ils sont vierges ; ceux-là suivent l'Agneau partout où il va ; ils ont été rachetés d'entre les hommes pour être consacrés à Dieu et à l'Agneau comme des prémices. » (Apoc. XIV, 1.)

Erreur : L'Église n'a pas le droit de faire des commandements.

Réfutation. L'Église peut et doit faire tout ce qui est nécessaire au salut de ses enfants qui sont obligés de se conformer aux décisions de leur mère.

« Obéissez à vos conducteurs, dit St Paul, et soyez soumis à leur autorité; car ce sont eux qui veillent pour le bien de vos âmes comme devant en rendre compte. » (Hebr. XIII, 17.)

Elle n'a pas manqué à sa mission, et nous lisons ces premiers commandements dans les Actes mêmes des Apôtres.

« Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous point imposer d'autres charges que celles qui sont nécessaires, savoir : de vous abstenir de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang, des chairs étouffées, et de la fornication ; abstenez-vous de ces choses, et vous ferez bien. » (Act. XV, 28, 29.)

Et tous les Apôtres rappelaient avec soin aux premiers chrétiens l'obligation de les suivre.

« Or, allant de ville en ville, ils donnaient pour règle aux fidèles de garder les ordonnances qui avaient été établies par les Apôtres et par les prêtres de Jérusalem. » (Act. XVI, 2.)

Désobéir au pouvoir temporel, c'est compromettre son salut : « Quiconque, dit St Paul,

résiste à la puissance temporelle, résiste à l'ordre de Dieu, et attire la condamnation sur lui-même. » (Rom. XIII, 2.)

A plus forte raison sommes-nous obligés d'obéir à la puissance spirituelle. « Le Saint-Esprit a établi les évêques pour gouverner l'Église de Dieu. » (Act. XX, 28.)

ERREUR : La pratique du jeûne et de l'abstinence est un abus.

RÉFUTATION. Quel est donc le personnage biblique qui n'a pas jeûné depuis Moïse jusqu'aux Apôtres ?

Achab jeûne, et la colère de Dieu ajourne ses vengeances.

« Achab, ayant entendu ces paroles, déchira ses vêtements, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna et dormit avec le sac, et marcha ayant la tête baissée. Alors le Seigneur adressa la parole à Élie de Tesbé, et lui dit : N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi ? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai point tomber sur lui, pendant qu'il vivra, les maux

dont je l'ai menacé. » (3. Rois, XXI, 27).

Les Ninivites jeûnent, et le pardon remplace la punition.

« Les Ninivites crurent à la parole de Dieu; ils ordonnèrent un jeûne public, et se couvrirent de sacs, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. » (Jonas, III, 5.)

David jeûnait malgré les sarcasmes que lui attirait cette conduite, et jeûnait si souvent que son corps en était amaigri.

« J'ai pleuré et j'ai affligé mon âme par le jeûne, et on en a pris occasion de me couvrir d'opprobres... Mes genoux sont affaiblis par le jeûne, et ma chair a perdu tout son embonpoint. » (Ps. XXXIV, 13. — LXVIII, 11. — CVIII, 24.)

Le jeûne est une marque de conversion.

« Maintenant, dit le Seigneur, convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dans les jeûnes, dans les larmes et dans les gémissements. » (Joël, II, 12.)

C'est un moyen de rendre la prière efficace.

« J'arrêterai mes yeux devant le Seigneur mon Dieu, pour le prier et le conjurer dans les jeûnes, le sac et la cendre. » (Daniel, IX, 3.)

« Ayant entendu ces paroles, je m'assis, je pleurai, et je demeurai tout triste pendant plusieurs jours. Je jeûnai, et je priai en la présence du Dieu du ciel. » (2 Esdras, I, 4.)

Josaphat l'emploie pour demander la victoire sur ses ennemis.

« Des courriers vinrent droit à Josaphat : voici une grande multitude qui marche contre vous. Alors le roi, saisi de frayeur, s'appliqua entièrement à prier Dieu, et fit publier un jeûne dans tout le royaume de Juda. » (Paral. XX, 2.)

Esther, pour obtenir le salut de son peuple :

« Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, et priez pour moi. Ne mangez point, et ne buvez point pendant trois jours et trois nuits, je jeûnerai de même avec les femmes qui me servent, et après cela j'irai trouver le roi. » (Esther, III, 16.)

Esdras, pour que Dieu bénisse son voyage :

« Étant sur le bord du fleuve Abava, je publiai un jeûne pour nous affliger devant le Seigneur notre Dieu, et pour lui demander de nous conduire heureusement dans notre chemin, nous, nos enfants, et tout ce que nous portions avec nous. » (1 Esdras, VIII, 21.)

La pratique du jeûne n'apparaît pas moins souvent dans le Nouveau Testament.

« Jean, dit St. Matthieu, avait un vêtement de poil de chameau, et une ceinture de cuir autour des reins, et sa nourriture était de sauterelles et du miel sauvage. » (Matth. III, 4.)

Jésus-Christ a voulu marcher dans cette voie de pénitence.

« Et ayant jeûné pendant quarante jours et quarante nuits, il eut faim. » (Matth. I, V, 2.)

Et pour encourager les chrétiens à la parcourir après lui, il promet de la part de son Père une grande récompense à tous ceux qui s'acquitteront de ce devoir sans respect humain et sans forfanterie.

« Lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête,

et lavez votre visage, afin de ne pas montrer aux hommes que vous jeûnez. Et votre Père, qui voit tout ce qui se passe même en secret, vous récompensera publiquement. » (Matth. VI, 17.)

Il déclare ailleurs que la prière et la mortification sont des moyens nécessaires à la répression de certaines tentations. « Ces sortes de démons ne peuvent être chassés que par la prière et le jeûne. » (Marc. IX, 28.)

Les Apôtres jeûnaient souvent.

« J'ai souffert toutes sortes de travaux et de fatigues, de fréquentes veilles, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid, la nudité. » (2 Cor. XI, 27.)

Enfin nous voyons que chaque ordination qu'ils faisaient était précédée de prières et de jeûnes.

« Ayant donc ordonné des prêtres en chaque Église avec des prières et des jeûnes, ils les recommandèrent au Seigneur auquel ils avaient cru. » (Act. XIV, 22.)

Ce que fait encore exactement l'Église aux Quatre-Temps.

Erreur : La perception du casuel que pratique le clergé catholique est illicite et condamnée par l'Écriture.

Réfutation. Sans doute l'Église et l'État pourraient supprimer le casuel et pourvoir d'une autre manière aux besoins des prêtres qui se vouent au ministère pastoral ; mais tel qu'il se pratique il n'est nullement contraire à l'Écriture Sainte. Écoutons St. Paul :

« Si nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est ce une grande chose si nous recueillons un peu de vos biens temporels ? Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ? Ainsi il est écrit dans la Loi de Moïse : « Vous ne tiendrez pas la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Évangile. » (1 Cor. IX.) (1)

(1) Le tarif moyen du casuel pour les curés catholiques est ainsi fixé : pour un baptême, 1 fr. 50 ; enterrement, 3 fr. ; pour le mariage, 5 fr. Total : 5 fr. 90.

Erreur : On peut se sauver hors de la véritable Église.

Réfutation. « Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. » (Hebr. XI, 6.) — « Or il n'y

N'est-il pas ridicule de voir les ministres protestants accuser le clergé catholique de spéculation, eux qui reçoivent de l'Etat une pension beaucoup plus forte que celle des curés; qui, dans certaines provinces, ont conservé leurs biens ecclésiastiques non aliénés pendant la Révolution, et qui, nulle part, n'ont renoncé aux cadeaux d'usage qu'ils reçoivent à chaque acte de leur ministère.

En France, le traitement moyen d'un curé catholique est de 950 fr., le traitement moyen d'un ministre protestant est de 1,400 fr.

A Strasbourg dont la population est moitié catholique, moitié protestante. Les curés reçoivent ensemble de l'Etat 9,500 fr.. les ministres reçoivent ensemble 52,000 fr.

De plus, les ministres ont à se partager ou à employer sans obligation de rendre des comptes, les revenus de St-Thomas de Strasbourg, qui s'élèvent annuellement à 750,000 fr.

Voici un autre fait qui montre quelle est la *religion d'argent :*

Un ouvrage anglais, récemment publié sous ce titre : *L'Irlande, comme royaume et comme colonie*, contient (p. 239) les indications suivantes, tirées des registres publics des successions.

Montant des héritages laissés par douze des derniers évêques *anglicans* morts en Irlande :

Fowler, archevêque de Dublin,	3, 750, 000 fr. ;
Percy, évêque de Dromore,	10, 000, 000 de fr. ;
Bernard, évêque de Limerik,	1, 500, 000 fr. ;
Beresford, archevêque de Tuam,	6, 250, 000 fr. ;
Agar, archevêque de Cashel,	10, 000, 000 de fr. ;
Dover, évêque de Lorne,	4, 250, 000 fr.

a qu'un seul Dieu, un seul baptême, une seule foi. » (Eph. IV, 5.)

« Celui qui n'écoute pas l'Église doit être regardé comme un païen et un publicain. » (Matth. XVIII, 17.)

« Et le Seigneur augmentait tous les jours le nombre de ceux qui devaient être sauvés dans l'unité d'un même corps. » (Act. II, 47.)

Le schisme et l'hérésie n'ont jamais été permis et l'Ancien Testament raconte le sort tragique qu'éprouvèrent Coré, Dathan, Abiron et leurs sectateurs pour avoir voulu se séparer du grand-prêtre Aaron et exercer un culte à part.

Stopford, évêque de Cork,	6, 250, 000	fr. ;
Porter, évêque de Clogher,	6, 250, 000	fr. ;
Hawkins, évêque de Raphoe,	6, 250, 000	fr. ;
Knox, évêque de Killalo,	2, 500, 000	fr. ;
Stuart, évêque d'Armagh,	7, 800, 000	fr. ;
Total :	61, 500, 000	fr.

(Voy. *L'Ami de la Religion*, 18 mai 1846.)

Le même journal donnait, quelque temps après, le chiffre de la succession de Mgr Troy, archevêque *catholique*, primat d'Irlande, mort récemment, laissant pour toute fortune 10 pences et un demi-penni (1 fr. 5 c.)

(*La Dignité de l'Eglise,* par le P. Gautrelet.)

« Aussitôt qu'il eut cessé de parler, la terre se rompit sous leurs pieds, et s'entrouvrant, elle les dévora avec leurs tentes et tout ce qui était à eux ; ils descendirent tout vivants dans l'enfer, étant couverts de terre, et ils périrent au milieu du peuple. » (Nombr. XVI, 31.)

V

Autres contradictions formelles.

Voici une nouvelle suite de contradictions formelles entre l'enseignement des protestants et l'Écriture Sainte.

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
Le baptême n'est pas nécessaire au salut.	« Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » (Matth. 28, 19.) « En vérité, en vé-

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	rité, je vous le dis : Si un homme ne renaît par l'eau et par le Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » (Joan. III, 5.
Nous naissons tous en état de grâce.	« Par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et la mort par le péché, et ainsi la mort est passée dans tous les hommes, tous ayant péché en un seul. » (Rom. V, 12.)
	« Tous ont péché et ont besoin d'être justifiés par la grâce et par la rédemption de Jésus-Christ. »(Rom. III, 23.)

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
L'Ordre n'est pas un sacrement.	« Et ils les présentèrent aux Apôtres qui leur imposèrent les mains en priant. » (Act. VI, 6.) « Ne négligez pas la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée par l'imposition des mains des Prêtres. » (1. Tim. IV, 14) « Je vous avertis de rallumer ce feu de la grâce de Dieu que vous avez reçue par l'imposition de mes mains. » (2. Tim. I, 6)
Tous les fidèles sont prêtres.	« Nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être ap-

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	pelé de Dieu comme Aaron. » (Heb. VI, 4.)
	« Le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. » (Act. XIII, 2, 3)
Le peuple doit toujours voir et entendre le célébrant.	« Que nul homme ne soit dans le tabernacle quand le Pontife y entrera pour faire la prière d'expiation dans le sanctuaire, jusqu'à ce qu'il en soit sorti. (Levit. XVI, 17.)
	Ce fut à Zacharie à entrer dans le temple du Seigneur pour offrir les parfums ; ce-

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	pendant toute la multitude du peuple était dehors, faisant sa prière. » (Luc, I, 8.)
L'usage des bénédictions est superstitieux.	« Et le prêtre prendra de l'eau bénite dans un vase de terre. » (Num. V, 17.) « Qu'ils soient aspergés avec l'eau de la purification. » (Num. VIII. 7.)
Aucun lieu n'est plus saint qu'un autre.	« Le général de l'armée du Seigneur dit à Josué : Otez vos souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est saint. » (Josué. V, 16.) « Portez vos sanda-

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	les, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte. » (Ex. III, 5.)
Le mariage n'est pas un sacrement.	« L'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et de deux qu'ils étaient ils deviendront une même chair. Ce sacrement est un grand mystère, je dis en Jésus-Christ et en l'Église. » (Eph. V. 31.)
Le divorce est permis.	« Quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère. » (Luc. XVI, 18. — Marc. X, 12).
	« Ce que Dieu a uni,

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	que l'homme ne le sépare pas. » (Matth. XIX, 4.)
L'observance des vœux n'est pas obligatoire.	« Vous ne pécherez point en ne vous engageant par aucun vœu ; mais lorsqu'une fois la parole sera sortie de votre bouche, vous la garderez et l'observerez. » Deut. XXIII, 21.)
	« Si vous avez fait un vœu à Dieu, ne différez point de vous en acquitter. » (Ecc. V, 3.)
Une partie des hommes est réprouvée de Dieu.	« Vous ne haïssez aucun de ceux que vous avez créés. » (Sap. XI, 25.)

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	« Dieu, notre Sauveur, veut que tous les hommes soient sauvés. » (1 Tim. II, 3.)
	« Le Seigneur ne ne veut la perte de personne, mais la conversion de tous. » (2 Pet. III, 9.)
Le Christ n'est pas pour tous.	« Le Christ est mort pour les impies. » (Rom. V, 6.)
	« Le Christ est mort pour tous. » (2 Cor. V, 15.)
	« Jésus-Christ s'est livré lui-même pour la rédemption de tous. » (1 Tim. II, 6.)
On ne résiste jamais à la grâce.	« Je vous ai appelés et vous ne m'avez pas

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	écouté, j'ai étendu la main et personne ne m'a regardé, vous avez méprisé mes conseils, vous avez négligé mes remontrances; je me moquerai de vous à mon tour, et je me rirai de vous au moment de votre mort. » (Prov. I, 24.) « Jérusalem, combien de fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu. « (Matt. XXIII, 37.) « Vous avez la tête

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	dure, et vous résistez toujours au Saint-Esprit. » (Act. VII, 51.)
La grâce efficace détruit le libre arbitre.	« Vous pouviez transgresser mes commandements et vous les avez gardés ; vous pouviez faire le mal et vous vous en êtes abstenus ; c'est pourquoi votre bonheur est assuré dans le Seigneur. » (Ecc. XXXI, 10.)
	« La grâce de Dieu n'a pas été stérile en moi ; j'ai travaillé plus qu'eux. Ce n'est pas moi, il est vrai, mais la grâce de Dieu avec moi. » (1 Cor. XV, 10.)

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	« Je prends aujourd'hui à témoin le ciel et la terre que je vous ai proposé la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction ; choisissez donc la vie. » (Deut. XXX, 19.)
Après la rémission des péchés, il ne reste rien à expier.	« Je leur ai pardonné, mais pendant quarante ans ils expieront leurs iniquités et éprouveront ma vengeance. » (Num. XIV, 20, 34.)
	« Convertissez-vous, et faites de dignes fruits de pénitence. » (Act. XXVI, 20.)
Jésus-Christ ayant satisfait pour nous à la	« Je châtie mon corps et le réduis en servi-

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
justice de son Père, nous ne sommes pas obligés de faire pénitence.	tude de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même. « (1 Cor. IX, 27.) « J'accomplis en ma chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ. » (Colos. I, 24.)
Le chrétien qui est en état de grâce sanctifiante ne peut plus en sortir.	« Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité et les abominations de l'impie, est-ce qu'il vivra ? » (Ezech. XVIII. 24.) « Celui qui persévère jusqu'à la fin sera sauvé. » (Matth. X, 22.)

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	« J'ai a te reprocher que tu as perdu ta première charité. — Rappelle-toi d'où tu es tombé ; fais pénitence et reprends tes premières œuvres. » (Apoc. II, 4.)
La foi seule sauve.	« L'homme est justifié par les œuvres et non par la foi seulement. » (Jac. II, 24.) « La foi, sans les œuvres, est morte. » (Id. II, 26.) « Si j'ai une foi capable de remuer les montagnes et n'ai pas la charité, je ne suis rien. » (1 Cor. XIII, 2.)

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
Les bonnes œuvres sont inutiles au salut.	« Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière. » (Luc. XIII, 3.) « Appliquez-vous à assurer par des bonnes œuvres votre vocation et votre élection. » (2 Pet. I, 10.) « Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur, car leurs bonnes œuvres les accompagnent. » (Apoc. XIV, 13.)
Les Quatre-Temps, les Vigiles et le Carême étaient inconnus aux premiers chrétiens.	« Ayant jeûné quarante jours et quarante nuits, Jésus eut faim. » (Matth. II, 2.)

Enseignemeut protestant.	*Écriture Sainte.*
	« Or, pendant qu'ils s'acquittaient des fonctions de leur ministère devant le Seigneur, et qu'ils jeûnaient, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés ; et après qu'ils eurent jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains et les laissèrent aller. » (Act. XVI, 2, 3.)
L'extrême - onction n'est pas un sacrement.	« Quelqu'un parmi vous est-il malade, qu'il appelle les prêtres de l'Église, et qu'ils prient sur lui,

Enseignement protestant.	*Écriture Sainte.*
	l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade ; le Seigneur le soulagera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis. » (Jac. V, 14, 15.) « Et ils chassaient beaucoup de démons ; ils oignaient d'huile les malades et les guérissaient. » (Marc. VI, 13.)

Nous venons de résumer fidèlement les doctrines du protestantisme et de les examiner en suivant simplement la méthode ainsi indiquée par ses docteurs les plus autorisés :

« Lorsqu'on veut arriver à déterminer une vérité scripturaire on commence par rassembler tous les textes, quels qu'ils soient, qui se rappor-

tent au même sujet. Lorsqu'on a obtenu un résultat qui répond à l'ensemble des textes, et les renferme tous sans faire violence à aucun, sans rien ajouter, sans rien retrancher, on peut regarder ce résultat comme exprimant une vérité générale scripturaire, une doctrine biblique. »(1) Or, aucun point des doctrines protestantes n'a pu subir cette épreuve, chaque proposition de cette théologie négative s'est trouvée faire violence au texte sacré ; quelques-unes même le contredisent formellement.

Nous sommes donc autorisés à tirer les conclusions que les mêmes écrivains ont formulées en ces termes : « Une doctrine présentée de manière a en exclure une autre pareillement révélée n'est pas scripturaire » (2).

(1) 7. Angus, Bost, Rochedieu. *Manuel de la Bible*, 276.
(2) Id. p. 277.

VI

Conclusion.

Quelles sont les conséquences qui découlent de cette multitude de faits que nous venons de constater ? On les a déjà pressenties. Nous signalerons les suivantes à tout esprit sérieux qui cherche la vérité de bonne foi :

1° Les protestants ont mutilé, contredit, profané la Sainte Écriture ; plusieurs en ont complétement nié l'inspiration ; tous sont dépourvus de moyens sûrs d'en constater la simple existence : répéter après cela que la réforme est basée sur la parole de Dieu, c'est dire juste le contraire de la vérité.

2° Pour démontrer la fausseté de la religion protestante, l'apologétique chrétienne s'efforce de prouver qu'elle n'a aucun des caractères de la véritable Église qui sont : la visibilité, la perpétuité, l'unité, la sainteté, la catholicité, l'apostolicité ; ces raisonnements sont bons sans dou-

te, mais le suivant est plus court, plus facile et aussi concluant : le protestantisme a détruit la parole de Dieu, donc il n'est pas la véritable religion

3° Tertullien trouvait que les hérétiques de son temps, n'étaient pas recevables à disputer sur l'Écriture Sainte. Les protestants, de nos jours, ne le sont pas davantage. On peut et il faut les arrêter dès le premier pas en leur adressant ces questions: Avez-vous une Bible ? de qui la tenez-vous ? de combien de livres se compose-t-elle ? comment savez-vous qu'elle contient la parole de Dieu ? Ils ne pourront jamais y répondre.

4° Les deux sources de la foi sont l'Écriture Sainte et la Tradition ; or, le protestantisme a tari la première et refuse de puiser à la seconde ; il ne peut donc plus compter parmi les religions chrétiennes. Le protestantisme n'est qu'une forme, une variété du rationalisme.

Ainsi s'accomplissent littéralement les prédictions que nos écrivains catholiques ont, après

Bossuet, formulées tant de fois : Le protestantisme, en permettant à chacun de lire et d'interprêter la Bible à sa guise, se morcellera à l'infini, et finira par n'être plus qu'une réunion de grains de poussière que rien ne relie ensemble. Il n'a pas voulu de la parole de Dieu intégrale, la parole de Dieu partielle lui a échappé. Le protestantisme, en niant l'autorité de l'Eglise, est nécessairement conduit à nier l'autorité des Écritures ; qui récuse le tribunal, rejette bientôt la loi elle-même. Entre le catholicisme et le rationalisme, il n'y a pas de milieu ; qui abandonne le premier tombe dans le second, sans pouvoir s'arrêter en aucun point intermédiaire.

Terminons en extrayant du premier décret dogmatique publié par le Concile œcuménique du Vatican ce qui se rapporte à l'Écriture Sainte, au nombre de Livres qui la composent, aux titres qu'ont ces Livres à notre respect et à la manière dont il faut les interpréter.

« La révélation surnaturelle, disent les huit cents Père du Concile, ainsi que le croit l'É-

glise universelle et que l'a proclamé le saint Concile de Trente, est contenue dans les Livres écrits, et dans les Traditions non écrites, qui, reçues de la bouche de Jésus-Christ même par les Apôtres, ou transmises par eux sous l'inspiration du Saint-Esprit, sont parvenues comme de mains en mains jusqu'à nous. Et ces Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament doivent être tenus pour sacrés et canoniques en entier, dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés dans le décret du Concile de Trente, et dans la vieille édition de la Vulgate. Ces Livres, l'Église les tient pour sacrés et canoniques, non point parce que, composés par la seule habileté humaine, ils ont ensuite été approuvés par l'autorité de l'Église ; non point encore seulement parce qu'ils contiennent la révélation sans erreur ; mais parce que, écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été livrés comme tels à l'Église elle-même.

« Mais comme le salutaire décret sur l'interprétation des divines Écritures, que le saint

Concile de Trente a porté pour réprimer les esprits audacieux, est perversement interprêté par quelques hommes, nous, renouvelant le même décret, nous déclarons que l'esprit de ce décret est que, sur les choses de la foi et des mœurs qui concernent l'édifice de la doctrine chrétienne, il faut tenir pour le vrai sens de la Sainte-Écriture celui qu'a toujours tenu et que tient notre sainte mère l'Église, à qui il appartient de déterminer le vrai sens et l'interprétation des Saintes Écritures. En sorte qu'il n'est permis à personne d'interpréter l'Écriture contrairement à ce sens ou même contrairement au sentiment unanime des Pères. »

Le canon suivant résume et fixe en ces termes ces diverses considérations. « Si quelqu'un ne reçoit pas dans leur intégrité, avec toutes leurs parties, comme sacrés et canoniques, les Livres de l'Écriture tels que le saint Concile de Trente les a énumérés, ou nie leur divine inspiration, qu'il soit anathème. »

Béni soit le Seigneur qui remplit d'une ma-

nière si visible la promesse qu'il a faite à l'Église de ne jamais l'abandonner et d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles!

Tout chrétien qui embrassera avec docilité un enseignement aussi immuable que la vérité qu'il enseigne, n'aura rien à craindre de cet autre anathème qui termine le livre des révélations de l'apôtre saint Jean: « Je déclare à tous ceux qui entendront les paroles de la prophétie contenue dans ce Livre, que si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu le frappera des plaies qui sont écrites dans ce Livre, et que si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du Livre qui contient cette prophétie Dieu l'effacera du livre de vie, l'excluera de la ville sainte, et ne lui donnera point de part à ce qui est écrit dans ce Livre » (1).

O mon Dieu! éloignez de nous ces malheurs. Faites tomber des yeux de nos frères séparés le bandeau qui leur cache la vérité. La plupart

(1) *Apoc.* XXII, 18.

d'entre eux aiment votre parole; faites leur comprendre que loin de la livrer à l'incapacité, aux illusions et aux caprices de l'esprit de chacun, vous en avez confié le dépôt et l'interprétation à un tribunal que vous avez promis d'assister jusqu'à la consommation des siècles. Beaucoup par une heureuse inconséquence, au lieu de regarder les bonnes œuvres comme inutiles au soleil, s'efforcent d'édifier leurs frères par la pratique de toutes les vertus sociales ; éclairez leur esprit des lumières de la vraie foi qui peut seule donner un mérite surnaturel aux actions du chrétien. Ramenez toutes ses brebis dans votre bercail et qu'il n'y ait plus enfin qu'un seul troupeau et un seul pasteur *et fiet unum ovile et unus pastor*.

TABLE

CHAPITRE TROISIÈME

La Bible contredite

FIN DE LA TABLE



